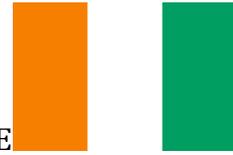




REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



PROJETS PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE (PPP)

SOMMAIRE

DECRET N°2012-1151 DU 19 DECEMBRE 2012 RELATIF AUX CONTRATS DE PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE.....	5
DECRET N°2012-1152 DU 19 DECEMBRE 2012 PORTANT ATTRIBUTION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL DE PILOTAGE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVEE.....	22
AGRICULTURE	5
I. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL	7
Tendances générales du marché	7
Projections	7
Opportunités de Croissance en Afrique de l'Ouest.....	8
II. LE POSITIONNEMENT DE LA COTE D'IVOIRE DANS UN MARCHÉ EN PLEINE EXPANSION	9
Contexte	9
Le secteur du Maïs et du Riz en Côte d'Ivoire aujourd'hui et demain.....	10
Partenaires.....	10
III. UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT	11
Présentation du Cadre Légal	11
Présentation du Cadre Institutionnel	11
Personnes ressources, rôle et responsabilités.....	11
LES PROJETS	12
RELANCE DE LA PRODUCTION DE MAIS ET DE SOJA.....	13
ELEVAGE 15	
IV. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL	16
Tendances générales du marché	16
Projections	16
Opportunités de Croissance en Afrique de l'Ouest.....	17
V. LE POSITIONNEMENT DE LA COTE D'IVOIRE DANS UN MARCHÉ EN PLEINE EXPANSION	17
Contexte	17
Le secteur de l'élevage en Côte d'Ivoire aujourd'hui et demain	18
Partenaires.....	19
VI. UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT	19
Présentation du Cadre Légal	19
Présentation du Cadre Institutionnel	20
Personnes ressources, rôle et responsabilités.....	20
LES PROJETS	21
PROJET DE CONSTRUCTION DU COMPLEXE ABATTOIR-MARCHE A BETAIL D'ABIDJAN – ANYAMA (CAMA).....	22
PROJET DE REHABILITATION DES RANCHES ET STATIONS D'ELEVAGE (RRSE).....	24
PETROLE & ENERGIE.....	26
I. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL	28
Tendances générales du marché	28
Projections	28
Opportunités de Croissance en Afrique de l'Ouest.....	29
II. LE POSITIONNEMENT DE LA COTE D'IVOIRE DANS UN MARCHÉ EN PLEINE EXPANSION	29
Contexte	29
Le secteur de l'énergie et du pétrole en Côte d'Ivoire aujourd'hui et demain	30
Partenaires.....	31
III. UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT.....	31

<i>Présentation du Cadre Légal</i>	31
<i>Présentation du Cadre Institutionnel</i>	31
<i>Personnes ressources, rôle et responsabilités</i>	32
LES PROJETS	33
<i>CONSTRUCTION D'UN DEPOT D'HYDROCARBURES ET D'UN QUAI PETROLIER A SAN PEDRO 34</i>	
<i>CONSTRUCTION DU GAZODUC DE L'EST</i>	36
<i>CONSTRUCTION D'UN TERMINAL FLOTTANT DE STOCKAGE ET DE REGAZEIFICATION DE GAZ NATUREL</i>	39
<i>CONSTRUCTION DU DEPÔT DE PRODUITS PETROLIERS DE FERKESSEDOUGOU</i>	41
<i>CREATION DE CENTRES EMPLISSEURS (stockage +unité d'emplissage de gaz butane) dans dix districts en Côte d'Ivoire (San Pedro, Korhogo, Bouaké, Man, Yamoussoukro, Ferkessedougou, Daloa, Bondoukou, Abengourou, Gagnoa)</i>	43
INDUSTRIE 46	
IV. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL	47
<i>Tendances générales du marché</i>	47
<i>Projections</i>	48
<i>Opportunités de croissance en Afrique de l'Ouest</i>	48
V. LE POSITIONNEMENT DE LA COTE D'IVOIRE	49
<i>Contexte</i>	49
<i>Taille du marché et Projections</i>	49
<i>Partenaires</i>	50
VI. UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONEL FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT	50
<i>Présentation du Cadre Légal</i>	50
<i>Présentation du Cadre Institutionnel</i>	51
<i>Personnes ressources, rôle et responsabilités</i>	52
LES PROJETS	54
<i>AGROPARC INDUSTRIEL</i>	55
<i>AGROPARC INDUSTRIEL</i>	57
<i>REHABILITATION DES ZONES INDUSTRIELLES D'ABIDJAN</i>	59
<i>Création / Aménagement de nouvelles zones industrielles à l'intérieur du pays (Bonoua, Yamoussoukro, Bouaké, Man, Korhogo et San Pedro)</i>	61
TRANSPORT	63
VII. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL	65
<i>Tendances générales du marché</i>	65
<i>Projections</i>	65
<i>Opportunités de Croissance en Afrique de l'Ouest</i>	65
VIII. LE POSITIONNEMENT DE LA COTE D'IVOIRE DANS UN MARCHE EN PLEINE EXPANSION	66
<i>Contexte</i>	66
<i>Le secteur des transports en Côte d'Ivoire aujourd'hui et demain</i>	67
IX. UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONEL FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT	68
<i>Présentation du Cadre Légal</i>	68
<i>Présentation du Cadre Institutionnel</i>	68
<i>Personnes ressources, rôle et responsabilités</i>	68
LES PROJETS	69
<i>Aménagement en BOT d'une zone industrielle de 350 ha au port de San Pedro</i>	70
<i>Construction d'un nouveau Terminal à Conteneurs au Port Autonome de San Pedro</i>	72
<i>Construction d'un petit quai minéralier industriel au Port Autonome de San Pedro</i>	74
<i>CONSTRUCTION D'UN TERMINAL MINERALIER</i>	76
CONSTRUCTION	78
X. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL	80
<i>Tendances générales du marché & Projections</i>	80 ⁴
<i>Opportunités de Croissance en Afrique de l'Ouest</i>	80

XI. LE POSITIONNEMENT DE LA COTE D'IVOIRE DANS UN MARCHÉ EN PLEINE EXPANSION	80
Contexte	80
Le secteur de la construction en Côte d'Ivoire aujourd'hui et demain.....	81
Partenaires.....	81
XII. UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT	82
Présentation du Cadre Légal	82
Présentation du Cadre Institutionnel	82
Personnes ressources, rôle et responsabilités.....	83
LES PROJETS	84
CONSTRUCTION DE 60 000 LOGEMENTS.....	85
CONSTRUCTION DE 5 000 LOGEMENTS POLICE, GENDARMERIE, FRCI ET AUTRES FONCTIONNAIRES.....	87
REHABILITATION DE L'IMMEUBLE DE LA PYRAMIDE.....	89
XIII. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL	93
Tendances générales du marché	93
Projections	93
Opportunités de Croissance en Afrique de l'Ouest.....	93
XIV. LE POSITIONNEMENT DE LA COTE D'IVOIRE DANS UN MARCHÉ EN PLEINE EXPANSION	95
Contexte	95
Le secteur des TIC en Côte d'Ivoire aujourd'hui et demain	96
UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT	96
Présentation du Cadre Légal	96
Présentation du Cadre Institutionnel	97
Personnes ressources, rôle et responsabilités.....	97
LES PROJETS	98
PROJET DE MAILLAGE DU PAYS.....	99
EN FIBRE OPTIQUE	99
NOM DU PROJET :	101
CREATION DE 5000 CYBERCENTRES PUBLICS DANS LES VILLAGES DE PLUS DE 500 HABITANTS.....	101
COMMERCE.....	104
XV. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL	106
Tendances générales du marché	106
Opportunités de Croissance en Afrique de l'Ouest.....	106
XVI. LE POSITIONNEMENT DE LA COTE D'IVOIRE DANS UN MARCHÉ EN PLEINE EXPANSION	107
Contexte	107
Le secteur du commerce en Côte d'Ivoire aujourd'hui et demain	107
UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT	108
Présentation du Cadre Légal	108
Présentation du Cadre Institutionnel	108
Personnes ressources, rôle et responsabilités.....	108
LES PROJETS	109
CONSTRUCTION DE MARCHES DE GROS D'ABIDJAN ET DE SEPT CHEFS-LIEUX DE REGIONS.....	110
PARC DES EXPOSITIONS D'ABIDJAN.....	112
SANTE 114	
XVII. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL	116
Tendances générales du marché	116
Projections	116
Opportunités de Croissance en Afrique de l'Ouest.....	117
XVIII. LE POSITIONNEMENT DE LA COTE D'IVOIRE DANS UN MARCHÉ EN PLEINE EXPANSION.....	117 ⁴
Contexte	117

<i>Le secteur de la santé en Côte d'Ivoire aujourd'hui et demain</i>	118
<i>Partenaires</i>	118
XIX. UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE AL 'INVESTISSEMENT	118
<i>Présentation du Cadre Légal</i>	118
<i>Présentation du Cadre Institutionnel</i>	119
<i>Personnes ressources, rôle et responsabilités</i>	119
LES PROJETS	120
<i>REHABILITATION ET EQUIPEMENT DE</i>	121
<i>L'INSTITUT DE CARDIOLOGIE D'ABIDJAN</i>	121
<i>CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT</i>	123
<i>DU CENTRE DE MEDECINE NUCLEAIRE</i>	123
TOURISME	125
XX. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL	127
<i>Tendances générales du marché</i>	127
<i>Projections</i>	127
<i>Opportunités de Croissance en Afrique de l'Ouest</i>	128
XXI. LE POSITIONNEMENT DE LA COTE D'IVOIRE DANS UN MARCHÉ EN PLEINE EXPANSION	129
<i>Contexte</i>	129
<i>Le secteur du tourisme en Côte d'Ivoire aujourd'hui et demain</i>	129
<i>Partenaires</i>	130
XXII. UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT	130
<i>Présentation du Cadre Légal</i>	130
<i>Présentation du Cadre Institutionnel</i>	131
<i>Personnes ressources, rôle et responsabilités</i>	131
LES PROJETS	132
<i>REHABILITATION ET EXPLOITATION DE L'HOTEL DU GOLF ET DE L'IVOIRE GOLF CLUB</i> <i>D'ABIDJAN</i>	133
<i>CONSTRUCTION DE RELAIS PAILLOTES</i>	135
<i>REHABILITATION DE 5 HÔTELS SIETHO ET CONSTRUCTION DE 25 HÔTELS 3 ETOILES</i> <i>DANS LES CAPITALES REGIONALES</i>	137
<i>REHABILITATION ET EXPLOITATION DE L'HÔTEL PRESIDENT DE YAMOOUSSOUKRO, DU</i> <i>GOLF DE YAMOOUSSOUKRO ET DU PARC ANIMALIER D'ABOKOUAMEKRO</i>	139
<i>PASSAGE A LA TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE (TNT)</i>	141
<i>PROJET D'AMENAGEMENT DE DALHIA FLEUR</i>	144
<i>CREATION ET EXPLOITATION D'UN TERMINAL CEREALIER</i>	146
<i>REALISATION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE (PARKING GROS PORTEURS) SORTIE</i> <i>D'ABIDJAN</i>	148
<i>AMENAGEMENT D'UNE ZONE PORTUAIRE + PONT DE BIETRY (160 HA)</i>	150
<i>CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE PRODUCTION DE CAFE MOULU</i>	152
<i>CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE PRODUCTION DE LIQUEURS</i>	154

Décret N°2012-1151 du 19 décembre 2012 relatif aux contrats de partenariats public-privé

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE REPUBLIQUE
DE COTE D'IVOIRE Union -Discipline -Travail

DECRET N° 2012-1151 DU 19
DECEMBRE 2012
RELATIF AUX CONTRATS
DE PARTENARIATS PUBLIC-
PRIVE

LE PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE,

Sur rapport du Premier Ministre, Ministre de
l'Economie et des Finances, Vu la Constitution;

Vu l'ordonnance n°2012-487 du 07 juin 2012
portant Code des Investissements ;

Vu le décret n° 2009-259 du 6 août 2009 portant
Code des marchés publics;

Vu le décret n° 2009-260 du 6 août 2009
portant organisation et fonctionnement de
l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés
Publics, ANRMP ;

Vu le décret n° 2011-222 du 07 septembre 2011 portant
organisation du Ministère de l'Economie et des Finances;

Vu le décret n° 2012-265 du 06 juillet 2012 portant
attributions des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012-1118 du 21 novembre 2012
portant nomination du
Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2012-1119 du 22 novembre 2012 portant

nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012-1123 du 30 novembre 2012 fixant les modalités d'application de l'ordonnance n°2012-487 du 07 juin 2012 portant Code des Investissements ;

1

N° 1? () n 1? 7

LE CONSEIL DES MfNISTRES ENTENDU,

DEC
RETE
:

CHAPITRE I : DISPOSITIONS

GENERALES SECTION I :

DEFINITIONS

Article 1: Au sens du présent décret, on entend par:

Affermage :le mode de gestion d'un service public par lequel l'autorité contractante confie, pour une durée déterminée, par contrat, à un fermier, opérateur public ou privé, la gestion d'un service public, à ses risques et périls, au moyen des ouvrages qu'elle lui remet contre le versement d'une contrepartie, sous forme de redevance ou de loyer, prélevée sur les ressources provenant de l'exploitation du service.

Appel d'offres : la procédure par laquelle l'autorité contractante choisit, après mise en concurrence, la proposition conforme jugée économiquement la plus avantageuse, en fonction de critères préétablis et mentionnés dans le dossier de consultation.

Appel d'offres en deux étapes : la procédure comportant deux phases de passation d'un contrat de partenariat et par laquelle l'autorité contractante décide de solliciter par

14

voie d'appel d'offres ouvert ou restreint, le savoir-faire de professionnels pour participer à la compétition relative à la réalisation d'un projet. Ces deux phases dans le processus de sélection se matérialisent par une première étape de soumission des propositions techniques et une seconde étape de soumission des propositions techniques assorties d'un prix, à laquelle sont uniquement invitées les soumissionnaires retenus à l'issue de la première étape,

Appel d'offres ouvert : la procédure de passation d'un contrat de partenariat dans le cadre de laquelle tout candidat qui n'est pas exclu de la commande publique, en application de la réglementation applicable, peut soumettre une proposition.

Appel d'offres restreint : la procédure de passation d'un contrat de partenariat dans le cadre de laquelle seuls peuvent remettre une proposition, les candidats que l'autorité contractante a décidé de consulter conformément à la réglementation en la matière.

Appel d'offres international: le mode de passation du contrat de partenariat utilisant des moyens de publicité au niveau international et s'adressant aux personnes physiques et morales répondant aux critères d'éligibilité et de qualification définis dans les dossiers de consultation.

Appel d'offres national .le mode de passation du contrat de partenariat utilisant des moyens de publicité au niveau national et s'adressant aux personnes physiques et morales répondant aux critères d'éligibilité et de qualification définis dans les dossiers de consultation.

Autorité contractante : la personne publique qui a le pouvoir de conclure un contrat de partenariat avec un opérateur pour l'exécution d'un projet relevant du champ d'application du présent décret.

Bien Intangible : un bien ou une valeur économique qui n'a pas une réalité physique et se caractérise essentiellement par la mise à disposition d'une capacité technique ou intellectuelle, ou d'une connaissance.

Biens propres: les biens qui ne sont ni nécessaires ni indispensables à la gestion du service public et qui restent la propriété de l'opérateur à la fin du contrat.

Biens de reprises: les biens qui, tout en faisant partie intégrante du contrat de partenariat, ne sont pas indispensables à l'exploitation du projet; ils restent la propriété de l'opérateur pendant toute la durée du contrat et n'entrent dans la propriété de l'autorité contractante que si cette dernière en décide le rachat au terme du contrat; ils sont également appelés «biens affectés d'une clause de reprise facultative à l'autorité contractante ».

Cellule focale des partenariats public-privé : l'organe interne de l'autorité contractante chargée de la gestion des partenariats depuis leur identification jusqu'au suivi de leur exécution.

Contrat de concession: le contrat par lequel une autorité contractante charge le concessionnaire, qu'il soit une personne morale de droit public ou privé, soit d'exécuter un ouvrage public ou de réaliser des investissements relatifs à un tel ouvrage et de l'exploiter en vue d'assurer un service public, soit uniquement d'exploiter un ouvrage ou des équipements publics en vue d'assurer un service public. Dans tous les cas, le concessionnaire exploite le service public en son nom et à ses risques et périls en percevant des rémunérations des usagers de l'ouvrage ou des bénéficiaires du service concédé.

Contrat de conception, construction, financement, exploitation, en anglais, OBFO: le contrat de partenariat conclu avec un opérateur ayant pour objet [a conception, la construction, le financement et l'exploitation d'infrastructures, d'ouvrages ou d'équipements publics, pendant une certaine période, après laquelle ces infrastructures, ouvrages ou équipements reviennent à l'autorité contractante. Tout au long de périodes contractuelles, les infrastructures, ouvrages ou équipements sont la propriété du partenaire privé qui recouvre ses investissements grâce à des péages ou à des paiements versés par l'autorité contractante.

Contrat de construction, exploitation, transfert : le contrat par lequel l'autorité contractante confie à un opérateur la construction, le financement, "exploitation et l'entretien" ¹⁴ d'infrastructures. et reçoit en contrepartie, sa rémunération sur les tarifs payés par les usagers, afin de recouvrer ses

couts. L'usager peut être une personne publique. L'installation est transférée à l'Etat à l'expiration du contrat. Le contrat CET ou BOT en anglais fait l'objet d'une multitude de déclinaisons :

BT : Construction et transfert, en anglais Build and Transfer; BOO: Construction, possession et exploitation, en anglais Build, own and operate; BLT : Construction, location et transfert, en anglais Build, lease

and transfer;
BTO: Construction, transfert et exploitation, en anglais Build, transfer and operate;

- CO: Contrat d'extension et exploitation, en anglais Contract, add and operate;

DOT: Développement, exploitation et transfert, en anglais :

Develop operate and transfer ;

ROT: Réhabilitation exploitation et transfert, en anglais

Rehabilitate operate and transfer;

ROO: Réhabilitation possession et exploitation, en anglais

Rehabilitation own operate.

Contrat de partenariat sur financement public: le contrat par lequel une autorité contractante confie à un tiers, pour une période déterminée, une mission globale comprenant la réalisation, à savoir la construction, la réhabilitation ou la transformation, d'investissements matériels ou immatériels, ainsi que leur entretien, leur exploitation ou leur gestion et, le cas échéant, d'autres prestations, qui concourent à l'exercice par l'autorité contractante concernée de la mission de service public dont elle est chargée. La durée du contrat de partenariat est déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de leur financement. Le cocontractant reçoit de l'autorité contractante une rémunération échelonnée sur la durée du contrat qui peut être liée à des objectifs de performance qui lui sont assignés.

Délégation de service public: le contrat par lequel l'une des personnes morales de droit public visées à l'article 3 du présent décret confie la gestion d'un service public relevant de sa compétence à un délégataire dont la rémunération est liée ou substantiellement assurée par les résultats de l'exploitation du service.

Dialogue compétitif la procédure "par laquelle, compte tenu de la complexité du projet, l'autorité contractante, objectivement dans l'impossibilité de définir les moyens techniques pouvant répondre à ses besoins, ou d'établir le montage financier ou juridique du projet, conduit un dialogue

avec les candidats admis à y participer en vue de définir ou de développer une ou plusieurs solutions de nature à répondre à ses besoins et sur la base de laquelle ou desquelles les participants au dialogue seront invités à remettre une offre.

Direction des Marchés Publics: la structure administrative placée auprès du ministre chargé des marchés publics, qui a pour mission d'assurer le contrôle *a priori* du respect de la réglementation relative aux procédures de passation des contrats publics et du suivi de leur exécution.

Dossier de consultation: le dossier transmis aux candidats par l'autorité contractante et qui comporte l'ensemble des informations et documents élaborés par celle-ci et dans lesquels ils doivent trouver les éléments utiles pour la présentation de leurs candidatures et l'élaboration de leurs propositions.

Maitrise d'œuvre: l'ensemble des prestations de conseil, d'études et de direction de travaux qu'un professionnel exécute pour le compte d'un client, appelé maître d'ouvrage, en vue de réaliser des travaux et qui s'attachent aux aspects architectural, technique et économique de la réalisation d'infrastructures, d'ouvrages, de bâtiments et d'équipements techniques en conformité avec les prescriptions des cahiers des charges établis par le maître d'ouvrage.

Négociation directe : la procédure dérogatoire de passation des contrats de partenariats telle que définie à l'article 12 du présent décret,

Opérateur : personne, physique ou morale, ou groupement de personnes, physiques ou morales, qui concluent un contrat de partenariat avec une autorité contractante.

Organisme public: organisme créé pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial et doté de la personnalité juridique.

Ouvrage : le résultat d'un ensemble de travaux de bâtiment ou de génie civil destinés à remplir par lui-même une fonction économique ou technique: " peut comprendre notamment des opérations de construction, de reconstruction, de démolition, de réparation ou de rénovation, telles que la préparation du chantier, les travaux de terrassement, la

construction, l'installation d'équipement ou de matériel, la décoration et la finition ainsi que les services accessoires aux travaux, si la valeur de ces services ne dépasse pas celle des travaux eux-mêmes.

Partenariats public-privé, en abrégé PPP : toutes les formes de contractualisation entre des partenaires publics et privés à l'effet de réaliser un projet relevant du champ d'application du présent décret dans le cadre d'un contrat de partenariat. Les principaux types de PPP sont les suivants :

la régie intéressée ; l'affermage ; la concession de services publics ; le contrat de construction ; exploitation transfert, CET, décline sous diverses formes ; le contrat de conception, construction, financement et exploitation ; le contrat de partenariat sur financement public ; les partenariats institutionnels développés sous la forme d'une société à participation financière publique minoritaire.

Plan National de Développement : l'instrument de planification stratégique qui constitue le cadre de référence des interventions publiques.

Proposition: l'ensemble des éléments techniques et financiers inclus dans le dossier de soumission et constituant la réponse d'un candidat à une procédure de passation d'un contrat de partenariat.

Proposition spontanée : proposition relative à l'exécution d'un projet de partenariat en l'absence de toute sollicitation de propositions publiée par l'autorité contractante dans le cadre d'une procédure de sélection.

Soumission: l'acte écrit par lequel un candidat ou un soumissionnaire de partenariat fait connaître ses conditions et s'engage à respecter les cahiers des charges applicables. La soumission est un élément obligatoire de la proposition et deviendra, si le soumissionnaire est retenu, une pièce constitutive du contrat.

SECTION II : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Article 2: Le présent décret détermine les règles relatives aux contrats de Partenariats Public-Privé, en abrégé PPP, conclus dans le cadre de la mise en œuvre des projets de développement à réaliser.

Il prescrit les modalités d'encadrement des actions des autorités contractantes dans la conduite des projets, décline les procédures

y afférentes et fixe les mécanismes de suivi des contrats PPP.

Article 3: Sont concernés par le présent décret, les contrats PPP développés tant sur le domaine public que sur le domaine privé de l'Etat ou des collectivités territoriales et ayant pour objet de réaliser les missions suivantes: la conception, la construction, la transformation, la réhabilitation, le financement, l'exploitation, l'entretien, la maintenance ou la gestion d'infrastructures ou d'ouvrages d'utilité publique, de bâtiments, d'équipements ou de biens immatériels, et des prestations de services afférentes, ainsi que le développement ou l'exploitation des domaines publics ou privés, ou des programmes ou des projets d'intérêt général.

Article 4: Les contrats PPP peuvent être conclus dans tous les domaines de l'activité économique, sociale et culturelle, tant du secteur marchand que non marchand, entre l'autorité contractante et des personnes morales de droit privé ou de droit public.

CHAPITRE II : CADRE INSTITUTIONNEL

Article 5: Il est créé un cadre institutionnel de pilotage des PPP. Le cadre institutionnel de pilotage des PPP comprend :

- le Comité National de Pilotage des PPP, en abrégé CNP-PPP ;
- le Secrétariat Exécutif des PPP, en abrégé, SE-PPP ;
- la Cellule d'Appui des PPP, en abrégé, CA-PPP.

Les attributions, l'organisation et le fonctionnement du cadre institutionnel des PPP sont déterminés par décret pris en Conseil des Ministres.

CHAPITRE III : PRINCIPES CONSTITUTIFS DU CADRE DE GOUVERNANCE DES CONTRATS PPP

Article 6: Les principes constitutifs du cadre de gouvernance des contrats PPP sont

- le libre accès aux procédures de passation et l'égalité de traitement des candidats ;

- la transparence des procédures à travers leur rationalité et leur traçabilité ;
- le caractère concurrentiel des procédures;
- l'optimisation de la dépense publique dans les choix contractuels et financiers de développement du projet de partenariat ;
- la promotion des contrats PPP comme outil de développement d'un tissu d'entreprises ivoiriennes sur l'ensemble du territoire, notamment des petites et moyennes entreprises, de croissance et d'emploi, en particulier à travers l'insertion des jeunes et le renforcement des compétences et des capacités des acteurs locaux ;
- l'équilibre économique, financier et social des intérêts des parties au contrat PPP, tant dans le développement du projet que dans l'exécution du contrat au service de ses bénéficiaires ou usagers ;
- la répartition équitable des risques du projet de partenariat ainsi que des bénéfices générés dans le cadre de l'exécution du contrat PPP;
- la gestion équilibrée des flux financiers générés par le contrat PPP.

CHAPITRE IV: PASSATION DES CONTRATS PPP

Article 7: Les autorités contractantes sont tenues d'identifier, en collaboration avec le Ministère en charge du Plan, le Ministère en charge de l'Economie et des Finances, et le CNP-PPP, les projets susceptibles d'être développés sous forme de contrats PPP.

Cette procédure d'identification implique la réalisation d'études sommaires de faisabilité technique, économique, juridique, financière, sociale et environnementale ainsi que l'inscription obligatoire des projets de partenariat au Plan National de Développement.

Les autorités contractantes, dans le cadre de la mise en œuvre des projets, sont tenues de réaliser des études de faisabilité sommaires avec l'appui de la CA-PPP, en ayant, le cas échéant, recours à des compétences extérieures.

Ces études sont transmises au SE-PPP et validées par le CNP-PPP.

Les procédures de passation des appels d'offres prévus par le code des marchés publics sont applicables à la passation des contrats PPP.

Article 8: Les autorités contractantes doivent élaborer des dossiers de consultation préalablement au lancement de toute procédure de passation des contrats PPP avec l'appui de la CA-PPP. Ces dossiers, conçus en conformité avec les dossiers standards types adoptés par le CNP-PPP et en collaboration avec les ministères techniques, sont adaptés aux conditions particulières du projet. Ils sont transmis au SE-PPP, pour validation, par le CNP-PPP, en présence du représentant de la Direction des Marchés Publics.

SECTION I: LES MODES DE PASSATION DES CONTRATS PPP

Article 9: Le présent décret consacre l'appel d'offres ouvert comme le mode de passation privilégié des contrats PPP.

Article 10: L'appel d'offres peut être ouvert ou restreint, en une ou deux étapes, et doit faire l'objet de mesures de publicité au niveau national ou international. Les procédures de passation des contrats PPP peuvent faire l'objet d'une phase préalable de pré qualification.

SOUS SECTION 1 : LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Article 11: Dans la procédure d'appel d'offres ouvert, toute entreprise intéressée peut présenter sa candidature.

Dans cette procédure, il peut être recouru à une phase de pré qualification dans laquelle aucun dialogue ne peut avoir lieu avec les candidats, excepté pour des éclaircissements. Trois candidats au minimum doivent être retenus à ce stade de la procédure.

En cas de réception d'un nombre inférieur de candidatures, la procédure peut être poursuivie dès lors que les conditions de publicité et de concurrence ont été respectées.

Article 12: La procédure d'appel d'offres ouvert peut se faire en une ou deux étapes: la première étape consiste à recevoir uniquement les propositions techniques du candidat. ¹⁴

A la deuxième étape, les soumissionnaires retenus soumettent leurs propositions finales accompagnées de leur offre financière.

SOUS SECTION 2 : LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES RESTREINT

Article 13 : L'autorité contractante peut, par dérogation au principe de l'appel d'offres ouvert, recourir à la procédure de l'appel d'offres restreint et ne retenir que trois candidats au maximum lorsque :

- les besoins à satisfaire relèvent de travaux, de fournitures ou de services spécialisés, ou requièrent une technique particulière ;
- les besoins à satisfaire relèvent de travaux, de fournitures ou de services spécialisés auxquels peu de candidats sont capables de répondre,

Les conditions de recours à cette procédure sont validées par le CNP-PPP.

Article 14 : La procédure d'appel d'offres restreint peut se faire en une ou deux étapes. La première étape consiste à recevoir uniquement les propositions techniques du candidat.

A la deuxième étape, les soumissionnaires retenus soumettent leurs propositions finales accompagnées de leur offre financière.

SECTION II: LES DEROGATIONS AUX MODES DE PASSATIONS DES CONTRATS PPP

Article 15 : Les contrats PPP peuvent être passés, à titre dérogatoire, en ayant recours:

- au dialogue compétitif dans les procédures d'appels d'offres, prévu à l'article 16 du présent décret;

à la procédure de négociation directe dans les cas prévus à l'article 17 du présent décret,

Le recours à tout mode de passation dérogatoire, y compris en matière d'appel d'offres restreint, doit être exceptionnel, justifié par l'autorité contractante et autorisé¹⁴ au préalable par le Ministre chargé de l'Economie et des

Finances, après avis du CNP-PPP.

Article 16 : La partie contractante peut recourir au dialogue compétitif. Le recours au dialogue compétitif doit être encadré par une charte adoptée par le CNP-PPP qui en définit les modalités. Compte tenu de la particularité de cette procédure, l'autorité contractante peut se faire assister dans le cadre de sa mise en œuvre par un cabinet indépendant recruté par le CNP-PPP.

Article 17 : " peut être recouru à la procédure de négociation directe :

- Lorsque l'urgence impérieuse motivée par des circonstances imprévisibles ou de force majeure ne permettant pas de respecter les délais prévus dans les procédures d'appel d'offres, nécessite une intervention immédiate afin d'assurer la continuité du service;
- lorsque le projet concerne la défense ou la sécurité nationale ;

lorsqu'une seule source est en mesure de fournir le service demandé, notamment lorsque la prestation du service exige l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle, de secrets professionnels ou d'autres droits exclusifs dont une ou plusieurs personnes ont la propriété ou la possession;

lorsqu'une invitation à la procédure de pré-qualification ou une sollicitation de propositions a été publiée sans résultat, ou lorsqu'aucune proposition n'a satisfait aux critères d'évaluation énoncés dans la sollicitation de propositions et lorsque, de l'avis de l'autorité contractante, la publication d'une nouvelle invitation à la procédure de pré-qualification et d'une nouvelle sollicitation de propositions aurait peu de chances d'aboutir à l'attribution du projet dans les délais voulus.

La procédure négociée est mise en œuvre selon un document de cadrage d'examen des offres qui sera soumis à l'avis préalable du CNP-PPP et à l'approbation du Conseil des Ministres.

SECTION III : INSTRUCTION DES PROPOSITIONS

Article 18 : La commission compétente de l'autorité contractante

compare et évalue chaque proposition conformément aux critères d'évaluation, à l'importance relative accordée à chacun d'eux et à la procédure d'évaluation prévue dans la sollicitation de propositions.

Cette évaluation tient compte aussi bien des aspects techniques et financiers que du potentiel de développement économique et social offert par la proposition du candidat.

Les candidats doivent justifier d'un plan de financement suffisamment réaliste dans leur proposition.

Article 19 : Les autorités contractantes sont autorisées à examiner des propositions spontanées d'opérateurs, à condition que:

- ces propositions ne se rapportent pas à un projet pour lequel elles ont entamé ou annoncé des procédures de pré-qualification;
- la procédure mise en œuvre respecte le principe du caractère concurrentiel des procédures.

Les propositions spontanées d'opérateurs doivent se conformer à une charte adoptée par le CNP-PPP qui en définit les modalités.

SECTION IV : CONCLUSION DES CONTRATS PPP

Article 20 : Conformément aux dispositions de l'article 181 du Code des marchés publics, le Comité ad hoc mis en place par l'autorité contractante invite le soumissionnaire dont la proposition a été jugée économiquement la plus avantageuse à une mise au point finale du contrat PPP. Les négociations sont conduites par l'autorité contractante assistée de la CA-PPP et du SE-PPP.

Article 21 : Au terme des mises au point ou négociations, l'autorité contractante soumet les projets de contrat PPP à l'avis de non objection du CNP-PPP. Les contrats sont ensuite signés par l'opérateur retenu ou son représentant légal, puis par l'autorité contractante et le Ministre chargé de l'Économie et des Finances.

Les contrats PPP passés par l'État sont approuvés par décret pris en Conseil des Ministres.

Les contrats PPP passés par les autres personnes

morales et organismes publics agissant pour le compte de l'Etat ou une collectivité territoriale sont signes par leur représentant légal, également après avis, en application des textes réglementaires qui les requièrent, de leur tutelle et approuvés par le Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

L'autorité contractante a pour obligation, au terme de cette procédure d'approbation, d'assurer la publication d'un avis d'attribution du contrat qui désigne son titulaire et comporte un résumé de ses principales clauses.

CHAPITRE V : LE CONTRAT PPP

SECTION 1: LE CONTENU DU

CONTRAT PPP

- Article 22 : Les contrats PPP sont rédigés selon la réglementation en vigueur. Ils contiennent des dispositions obligatoires, notamment celles relatives:
- à la nature et à la portée des travaux devant être réalisés; aux conditions de fourniture des services ;
 - au régime juridique des biens;
 - aux obligations des parties;
 - à la durée du contrat PPP et aux conditions de sa prorogation;
 - aux procédures et aux modalités de contrôles de l'exécution des prestations ;
 - à la répartition de l'ensemble des risques.

Article 23 : L'Etat garantit aux opérateurs un régime fiscal, douanier et financier stable pendant toute la durée du contrat PPP. Les modifications de la réglementation applicable en matière fiscale et financière ne peuvent avoir pour effet de modifier l'équilibre économique et financier du contrat PPP et les paramètres retenus pour la détermination de son modèle financier, sauf, pour l'opérateur, à bénéficier des dispositions prévues en matière de révision du contrat.

SECTION II : LE SUIVI DE L'EXECUTION DES CONTRATS PPP

Article 24 : Sans préjudice des pouvoirs exercés par les organes de contrôle de l'Etat, l'autorité contractante doit exercer, d'une manière permanente, tous pouvoirs de contrôle

pour s'assurer sur pièce et sur place de la bonne marche du service concède, de la bonne exécution du contrat PPP et de la mise en œuvre par l'opérateur, conformément au calendrier contractuel, des moyens nécessaires pour remplir l'ensemble de ses obligations.

Les contrats PPP font l'objet d'un audit périodique réalisé au moins tous les trois ans par les organes habilités à cet effet selon les modalités définies par les textes en vigueur.

SECTION III : MODIFICATIONS, REVISIONS ET AVENANTS DU CONTRAT PPP

Article 25 : En vertu du principe de l'équilibre-économique et financier des contrats PPP, en cas de rupture ou de déséquilibre économique, il peut être procédé à des modifications ou à des révisions du contrat PPP.

A cet effet, le contrat PPP prévoit les circonstances dans lesquelles le contrat peut être modifié, ainsi que les procédures à suivre le cas échéant.

Article 26 : Les contrats PPP peuvent faire l'objet d'un avenant visant à modifier:

- 1) l'étendue du périmètre d'activités de l'opérateur ou de ses obligations contractuelles ;
- 2) les conditions financières dans les hypothèses prévues à l'article 23 du présent décret;
- 3) la durée du contrat PPP pour les motifs suivants:
 - pour des motifs d'intérêt général ;
 - pour des motifs de retard d'achèvement des travaux ou d'interruption de la gestion des services dus à la survenance d'événements imprévisibles et étrangers à la volonté des parties au contrat ;
 - lorsque l'opérateur est contraint, pour la bonne exécution du service objet du contrat et à la demande de l'autorité contractante ou après son approbation, de réaliser de nouveaux travaux non prévus au contrat initial et de nature à modifier l'économie générale du contrat.

La durée de prorogation est limitée dans ces cas aux délais nécessaires au rétablissement de l'équilibre ¹⁴

financier du contrat PPP et à la préservation de la continuité du service public.

La prorogation fait l'objet d'un avenant au contrat initial. Cet avenant est soumis à la procédure d'autorisation, de signature et d'approbation précisée dans le présent décret, après avis du CNP-PPP.

SECTION IV: RESILIATION DU CONTRAT PPP ET INDEMNISATION

Article 27 : Les contrats PPP conclus par l'Etat et les personnes morales de droit public, à l'exception des collectivités territoriales et des sociétés à participation publique majoritaire, peuvent faire l'objet d'une résiliation par le Ministre en charge de l'Economie et des Finances, après avis du CNP-PPP.

En ce qui concerne les collectivités territoriales, la compétence de résiliation appartient, selon le cas, à l'organe exécutif délibérant ou à l'organe exécutif collégial.

Dans le cas des sociétés à participation publique majoritaire, la résiliation du contrat PPP relève de la compétence du Conseil d'Administration.

Article 28 : La résiliation d'un contrat PPP, qu'elle soit à l'initiative de l'autorité contractante ou de l'opérateur privé, est faite conformément aux procédures en vigueur.

Les parties ont, en outre, le droit de résilier le contrat PPP par consentement mutuel.

Les parties contractantes sont tenues de prévoir des clauses d'indemnisation.

SECTION V : REGLEMENT DES DIFFERENDS

Article 29: Le contrat PPP est régi par le droit ivoirien, sauf stipulation contraire prévue dans le contrat.

Article 30 : L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics est exclusivement compétente pour statuer sur les différends relatifs aux procédures d'attribution des contrats PPP, sans préjudice des recours éventuels devant les juridictions compétentes ou, le cas échéant,

devant les organes de régulation sectorielle.

Les procédures de règlement des différends en matière d'attribution des contrats PPP sont mises en œuvre conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Tout différend entre l'autorité contractante et l'opérateur est régi conformément aux mécanismes de règlement des différends tels que convenus par les parties dans le contrat PPP.

CHAPITRE VI : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 31 : Les projets de partenariats dont les procédures de passation de contrats n'ont pas encore été lancées, sont soumis aux présentes dispositions.

Les autorités contractantes appliquent l'ensemble des principes et dispositions susvisés aux négociations en cours.

Article 32 : L'ensemble des engagements et risques pris par l'Etat au titre d'un contrat PPP, sont nécessairement comptabilisés dans le Budget de l'Etat.

Article 33 : Le Premier Ministre, Ministre de l'Economie et des Finances, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Yamoussoukro, le 19 décembre 2012

**Alassane
OUATTARA**

Copie certifiée
conforme à l'original
Le Secrétaire Général du
Gouvernement

Sansan KAAAtB/LE
Magistrat

**Décret N°2012-1152 du 19 décembre 2012 portant attribution,
organisation et fonctionnement du cadre institutionnel de
pilotage des partenariats public-privée**

PRESIDENCE DE LA REPUBUQUE
Union - Discipline - Travail

REPUBUQUE DE COTE D'IVOIRE

DECRET N° 2012-1152 DU 19 DECEMBRE 2012
PORTANT ATTRIBUTIONS,
ORGANISATION ET
FONCTIONNEMENT DU CADRE
INSTITUTIONNEL

DE PILOTAGE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport du Premier Ministre, Ministre de l'Economie et des Finances,

Vu la Constitution;

Vu le décret n° 2009-259 du 6 août 2009 portant Code des marchés publics;

Vu le décret n°2009-260 du 6 août 2009 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) ;

Vu le décret n° 2011-222 du 07 septembre 2011 portant organisation du Ministère de l'Economies des Finances;

Vu le décret n° 2012-625 du 06 juillet 2012 portant attributions des Membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2012-1118 du 21 novembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2012-1119 du 22 novembre 2012 portant nomination des Membres du Gouvernement;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE:

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1: Le présent décret a pour objet de déterminer les attributions, l'organisation et le fonctionnement du cadre institutionnel de pilotage des projets de développement à réaliser sous la forme de Partenariats Public-Privé, en abrégé PPP.

1

N° 1 ? n n 1 ? R

14

Article 2: Les PPP comprennent les délégations de service public telles que définies par le Code des marchés publics ainsi que les contrats par lesquels une autorité contractante confie à un tiers, pour une période déterminée, une mission globale portant sur le financement, la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'infrastructures, d'équipement ou de biens immobiliers pour le compte de l'autorité contractante concernée.

CHAPITRE II: CADRE INSTITUTIONNEL DE PILOTAGE DES PROJETS REALISES SOUS FORME DE PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE

Article 3: Le cadre institutionnel de pilotage des PPP est placé sous l'autorité du Président de la République.

Le cadre institutionnel de pilotage des PPP comprend :

- le Comité National de Pilotage des PPP, en abrégé CNP-PPP ;
- le Secrétariat Exécutif des PPP, en abrégé SE-PPP ;
- la Cellule Opérationnelle des PPP, en abrégé CO-PPP.

Article 4: Le Comité National de Pilotage des PPP est l'organe de décision, de validation et d'orientation du cadre institutionnel de pilotage des PPP.

A ce titre, il est chargé :

- d'élaborer les stratégies de développement des PPP à soumettre au Gouvernement ainsi que les projets de textes législatifs et réglementaires ;
- de valider les projets à réaliser dans le cadre des PPP ;
- de valider les documents d'appel à la concurrence préparés par les autorités contractantes et en particulier les schémas contractuels et financiers, les modes de sélection des candidats et les critères d'évaluation ;
- de valider les propositions d'attribution des conventions et contrats ;
- de définir le cadre de dialogue avec les partenaires financiers extérieurs ;
- de suivre la réalisation des projets par les autorités contractantes ;
- de soumettre au Gouvernement le rapport annuel sur les projets réalisés dans le cadre des PPP ;
- d'approuver le plan d'activités présentés par le SE-PPP ;

- de rechercher les financements nécessaires.

Article 5: Le CNP-PPP comprend des membres permanents et des membres non permanents. Les membres permanents sont :

- le représentant du Président de la République, Président;
- le représentant du Premier Ministre, Vice-Président;
- le représentant du Ministre chargé du Plan et du Développement, membre;
- le représentant du Ministre chargé de l'Industrie, membre ;
- le représentant du Ministre chargé de l'Economie et des Finances, membre;
- le Directeur Général du Budget et des Finances, membre ;
- le Directeur Général du Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement, en abrégé BNETD, membre ;
- le Directeur Général du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire, en abrégé CEPICI, membre ;
- le Directeur des Marchés Publics, membre.

Les membres permanents sont nommés par arrêté du Premier Ministre.

Les membres non permanents sont les représentants des Ministères techniques porteurs de projets faisant l'objet d'examen par le CNP-PPP et en conséquence conviés à participer aux travaux du CNP-PPP. Ils n'ont pas voix délibérative.

Article 6: Le CNP-PPP se réunit au moins une fois par mois et chaque fois que de besoin..

Les réunions du CNP-PPP sont convoquées par son président qui en fixe l'ordre du jour.

Les délibérations du CNP-PPP sont constatées par des procès verbaux signés par le Président et le Secrétaire Exécutif.

Les membres permanents du CNP-PPP peuvent se

faire représenter par un membre permanent. Nul ne peut détenir plus d'un mandat.

En cas d'empêchement du Président, la présidence est assurée

par le Vice-président.

Le CNP-PPP peut, lorsqu'il le juge nécessaire, inviter tout expert à

ses réunions. L'expert n'a pas voix

délibérative. Le SE-PPP assure le

Secrétariat du CNP-PPP.

Article 7: Les fonctions de membre du CNP-PPP ne sont pas rémunérées.

Toutefois, le Gouvernement peut autoriser le remboursement des frais liés aux missions accomplies par les membres du CNP-PPP dans le cadre de leurs attributions, sur présentation des justificatifs des dépenses exposées, ainsi que l'octroi d'une indemnité de traitement fixée par arrêté du Premier Ministre.

Article 8: Le SE-PPP assiste le CNP-PPP dans l'exercice de ses attributions.

A ce titre, il est chargé:

- d'élaborer un plan d'action annuel soumis à la validation du CNP-PPP et d'en assurer l'exécution ;
- de préparer les réunions du CNP-PPP et d'en assurer le secrétariat;
- de suivre l'exécution et la mise en œuvre des décisions, directives et résolutions du CNP-PPP ;
- d'assurer la coordination des relations entre l'ensemble des acteurs des PPP ;
- d'assurer la communication interne et externe du CNP-PPP ;
- d'assurer la gestion du matériel, du mobilier et de la logistique mis

à la disposition du CNP-PPP ;

- d'élaborer des rapports périodiques ainsi que le rapport

- annuel d'activités du CNP-PPP ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre les stratégies de formation et de renforcement des capacités des acteurs nationaux en matière de PPP;
 - d'organiser le dialogue avec les partenaires financiers extérieurs ;
 - de faire toute proposition ou recommandation au CNP-PPP sur la définition de la stratégie et sa mise en œuvre, sur les matrices d'actions, la priorisation des projets et leur catégorisation ;
 - de proposer des projets de textes et des réformes relatifs à la bonne pratique des PPP ainsi qu'aux procédures et outils de développement des PPP ;
 - d'assurer le suivi-évaluation de l'exécution des contrats.

Article 9: Le SE-PPP est logé au Ministère en charge de l'Economie et des Finances.

Le SE-PPP est composé de personnels et d'experts nommés par arrêté du Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

Le SE-PPP est animé par un Secrétaire Exécutif nommé par arrêté du Ministre chargé de l'Economie et des Finances et un Secrétaire Exécutif Adjoint nommé par arrêté du Ministre chargé de l'Industrie, après avis du CNP-PPP.

La rémunération des membres du SE-PPP est déterminée par le Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

Article 10 : La Cellule Opérationnelle appuie le SE-PPP et le CNP-PPP dans leurs missions.

A ce titre, elle est chargée notamment :

- de fournir une assistance et une expertise au SE-PPP et au CNP-PPP dans le cadre de la stratégie de développement des PPP et des projets de textes réglementaires et législatifs y afférents ;
- de fournir une assistance et une expertise au SE-PPP et au CNP-

PPP dans le cadre des avis que ceux-ci donnent conformément aux articles 4 et 8 du présent décret, et en particulier sur l'économie des projets de développement

proposés par les autorités contractantes au CNP-PPP et sur la faisabilité de leur mise en œuvre dans le cadre d'un PPP ~

- de fournir une assistance et une expertise au SE-PPP et au CNP-

PPP en proposant, le cas échéant, d'optimiser le schéma de partenariat à mettre en place après comparaison d'option, et en

établissant les simulations financières ;

- de préparer les dossiers d'appel à la concurrence sur la base des

éléments techniques fournis par les autorités contractantes et leurs consultants ;'

- d'assister les autorités contractantes lors de la passation des contrats au conventions de PPP ;
- de participer au suivi et à la mise en œuvre des contrats de PPP.

Article 11 : Le SE-PPP soumet les dossiers au CNP-PPP pour examen.

Ces dossiers font l'objet d'échanges préalables entre le SE-PPP

et la CO-PPP.

L'examen des dossiers par le CNP-PPP se fait en présence du Maître d'ouvrage et des représentants du SE-PPP et de la CO-PPP.

Article 12 : La CO-PPP est logée au BNETD.

Article 13 : La L;U-t-"t-"t-" esc L;UIII!.IU;:'vv U C,,",I-"''''''''''
"~~r--"--"-

BNETD, après avis du CNP-PPP.

La CO-PPP est animée par un Coordonnateur normé par arrêté du Premier Ministre, sur proposition du Président du CNP-PPP.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINALES

Article 14 : Les membres du CNP-PPP, du SE-PPP et de la CO-PPP ainsi que toute personne qui participe à la mise en œuvre de projets PPP, sont soumis au respect des règles du Code de Déontologie

en matière de marchés publics et de délégation de service public.

Article 15 : Les dépenses liées au fonctionnement du CNP-PPP, du SE-PPP

et de la CO-PPP sont prises en charge par le Budget de l'Etat.

Le CNP-PPP, le SE-PPP et la CO-PPP peuvent bénéficier des fonds d'études constitués par le Gouvernement et de l'assistance financière des Partenaires au Développement pour l'exécution de leurs missions.

Article 16 : Le présent décret abroge toutes les dispositions antérieures contraires, notamment l'arrêté Interministériel n0592/MEF/MI du 2 décembre 2011 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National des Partenariats Public-Privé et modifiant l'arrêté Interministériel n0855 du 11 novembre 2010.

Article 17 : Le Premier Ministre, Ministre de l'Economie et des Finances, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Yamoussoukro, le 19 décembre 2012

Alassane
OUATTARA

Maqisirat

Ido ANNONCE



Fiche Sectorielle

AGRICULTURE

(Riz & Mais)

Préparée par:

Le Ministère de l'Agriculture

Avec le Support de :

**Le Comité National de Pilotage des PPP
(CN-PPP)**

Et la Facilitation de:



Janvier 2014

Table des Matières

CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL	7
A. Tendances générales du marché.....	7
B. Projections	7
C. Opportunités de Croissance en Afrique de l'Ouest.....	8
LE POSITIONNEMENT DE LA COTE D'IVOIRE DANS UN MARCHÉ EN PLEINE EXPANSION.....	9
A. Contexte	9
B. Le secteur de la santé en Côte d'Ivoire aujourd'hui et demain	10
C. Partenaires	10
UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT	11
A. Présentation du Cadre Légal.....	11
B. Présentation du Cadre Institutionnel	11
C. Personnes ressources, rôle et responsabilités	11

I. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL

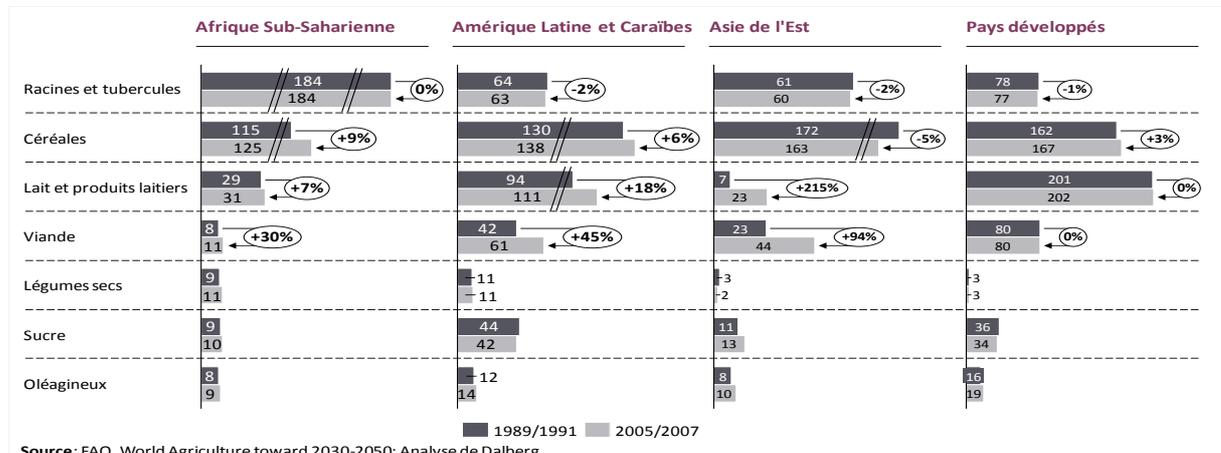
TENDANCES GENERALES DU MARCHÉ

Entre 1991 et 2001, la demande de produits alimentaires a connu une croissance annuelle de 3,5% dans les pays en développement contre 1.1% dans les pays développés¹. D'une région à l'autre, on note une différence dans les habitudes alimentaires. Entre 1991 et 2007, la consommation annuelle moyenne par habitant en racines et tubercules est restée constante dans toutes les régions ; elle est estimée à 184 kg en Afrique sub-saharienne. En ce qui concerne les céréales, la demande croit constamment dans le monde notamment le Maïs qui fait l'objet de nombreuses utilisations industrielles. Les céréales sont de plus en plus utilisées dans la préparation des aliments en Afrique sub-saharienne et Amérique Latine et Caraïbes avec un taux de croissance de 9% et de 6% respectivement.

En Afrique de l'ouest, le riz et le maïs sont considérés comme des produits stratégiques dans les politiques agricoles, du fait de l'importante croissance de la demande régionale des céréales et de la production locale qui reste limitée.

Les efforts envisagés pour la promotion de la production ambitionnent d'assurer la sécurité alimentaire d'une population en croissance rapide (315 millions d'habitants en 2007 à 480 millions en 2030.). Les débouchés commerciaux des productions céréalières au niveau national et régional demeurent donc importants (Graphique 1).

Graphique 1: Comparaison de la consommation annuelle par habitant de produits alimentaires (kg)



L'agriculture biologique s'est considérablement développée ces dernières années et représente un potentiel estimé à plus de 54 milliards de dollars US en 2009². Entre 1999 et 2009, la taille du marché mondial des produits agricoles organiques a plus que triplé. Le nombre de producteurs certifiés « bio » s'élevait à, environ, 1,8 million en 2010 dont 540 000 agriculteurs en Afrique.

PROJECTIONS

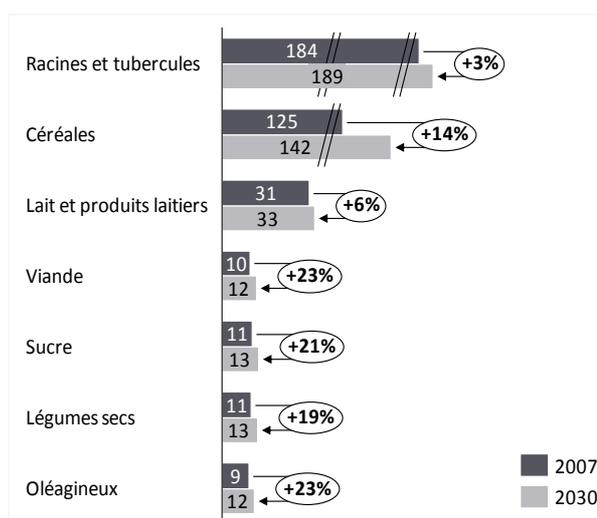
¹ FAO, World Agriculture toward 2030-2050

² The World of Organic Agriculture 2012: Key Indicators

Les projections montrent une forte croissance du marché des produits alimentaires dans les années à venir en Afrique. En Afrique sub-saharienne, d'ici 2030, la consommation annuelle moyenne par habitant va augmenter pour tous les produits alimentaires, notamment pour la viande, le sucre, les légumes secs et les oléagineux, dont le taux de croissance varie entre 19 et 23%. Les racines et tubercules, les céréales et produits laitiers resteront les principales denrées alimentaires (Graphique 2). La population africaine, estimée à 730 millions d'habitants en 2006 devrait atteindre 1,2 milliards en 2030. Selon les prévisions de la FAO. Les mêmes prévisions soutiennent que la dépendance de l'Afrique sub-saharienne par rapport aux importations devrait s'intensifier d'ici 2030³. Ainsi, la balance commerciale du continent pour les céréales serait déficitaire de 168 millions de tonnes en 2030⁴.

Toutefois, les politiques de promotion de la production locale entreprises au niveau régional envisagent de réduire ces déficits. Pour ce faire, des stratégies de relance impliquant le partenariat avec le secteur privé sont initiées.

Graphique 2: Consommation annuelle (kg) par habitant de produits alimentaires



Source: FAO, World Agriculture toward 2030-2050; Analyse de Dalberg

OPPORTUNITES DE CROISSANCE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Boosté par l'accroissement du niveau de vie, le marché ouest-africain offre des perspectives de croissance particulièrement attractive dans la production de maïs et de soja et de riz:

- **Des investissements additionnels, seront nécessaires dans la production de maïs et de soja pour accompagner la mise à l'échelle de l'élevage intensif.** En effet, l'intensification de l'élevage devrait entraîner une augmentation de la demande en maïs et soja pour l'aliment de bétail. Cela est conforté par les récentes tendances dans la mesure où ~60% de la production mondiale de maïs est utilisée pour l'aliment de bétail⁵. Dans ce secteur, les réseaux d'infrastructures de transport Ivoirien devrait permettre de desservir non seulement une demande locale importante mais aussi un marché régional en pleine expansion. En Côte d'Ivoire, pour le développement du maïs et du Soja, on note une nécessité d'investissement d'environ 33 milliards FCFA.
- **La Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel pour le développement de la riziculture à exploiter.** Le riz constitue une céréale de grande

³ <http://www.fao.org/docrep/004/y3557f/y3557f08.htm#k>

⁴ FAO, World Agriculture toward 2030-2050

⁵ <http://www.syngenta.com/country/za/en/crops-and-products/key-crops/Pages/Maize.aspx>; accessed on October 11th, 2013

consommation en Afrique sub-saharienne. En Côte d'Ivoire, La production nationale, estimée à 600 000 tonnes de riz blanchi en moyenne par an depuis 2008, couvre à peine 50% des besoins de consommation nationale estimée à 1500 000 tonnes de riz blanchi en moyenne par an. Pour combler ce déficit, la Côte d'Ivoire a recours à des importations massives qui se chiffraient en 2009 à 919 000 t de riz blanchi pour un coût de plus de 235 milliards de F CFA.

- L'Afrique de l'Ouest importe 5,2 millions de tonnes de riz et ne couvre que 60 % de ses besoins. Si ses rendements sont globalement inférieurs à ceux des grands pays producteurs et exportateurs mondiaux, la région soutient la comparaison en termes de coûts de production. Ce sont les coûts de transformation et de commercialisation et la faible productivité qui entravent la compétitivité des productions locales.

Tableau 1 : Importation de Riz en (Tonnes)

Pays	Importation Riz (tonnes)
Benin	201
Burkina faso	280
Sénégal	768
Niger	104
Ghana	389
Sierra léone	109
Liberia	244
Côte d'Ivoire	900
Nigeria	2 000
Guinée	134

Source : FAOSTAT2010

II. Le Positionnement de la Côte d'Ivoire dans un marché en pleine expansion

CONTEXTE

La Côte d'Ivoire est un pays à caractère essentiellement agricole. La superficie totale cultivée (9.500.000 ha) représente 40 % des terres cultivables (24.000.000 ha), elles-mêmes estimées à 75% du territoire national. Le secteur agricole ivoirien, contribue à hauteur de plus de 25% au PIB, occupe près de 66% de la population active et contribue à hauteur de 70 % aux recettes d'exportation. Les cultures de rente, dominées par le cacao et le café, participent à près de 50% de la valeur ajoutée agricole. Produits traditionnels d'exportation, le café et le cacao occupent toujours la première place des cultures de rente en Côte d'Ivoire placée au 1er rang mondial pour le cacao.

La production moyenne annuelle de maïs est estimée à 621 000 tonnes. Si le maïs constitue l'aliment de base de nombreuses populations ivoiriennes, une partie importante de la production est orientée vers l'alimentation animale

(volailles, porcs, bovins) et sert aussi de matière première dans certaines industries (brasserie, savonnerie et huilerie). Les besoins annuels sont estimés à 1 600 000 tonnes pour la fabrication d'aliments pour l'élevage.

La culture du riz en Côte d'Ivoire couvre une superficie totale de 510 000 ha dont 95 % en conditions pluviale et 5 % en riziculture irriguée. La production annuelle est de 600 000 tonnes de riz blanchi pour des besoins estimés à 1 500 000 tonnes. Le riz est la première céréale consommée (60 kg/hab/an).

Le gouvernement ivoirien, à travers l'Office National de Développement du Riz, a élaboré une stratégie nationale de développement de la riziculture sur la période 2012-2020, en vue de satisfaire, dès 2016, l'ensemble des besoins de consommation nationale en riz blanchi de bonne qualité. L'objectif du gouvernement est d'atteindre l'autosuffisance et juguler l'insécurité alimentaire. Pour cela, la Côte d'Ivoire prévoit produire 1,9 millions de tonnes de riz en 2016 contre 1,3 millions en 2013 et 700 000 tonnes en 2010. De plus, la Côte d'Ivoire prévoit « *labeliser* » le riz Ivoirien de façon à dynamiser la consommation de riz local mais aussi les exportations vers les pays de la sous-région.⁶

LE SECTEUR DU MAÏS ET DU RIZ EN CÔTE D'IVOIRE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Le maïs est un intrant important dans la fabrication industrielle d'aliments de bétail. En effet, il contribue à plus de 60% à la ration quotidienne des poulets d'élevage intensif dont la population est estimée à plus de 43 millions de têtes.

L'augmentation du niveau de vie et le changement des habitudes de consommation devrait entraîner une consommation plus importante de viandes—volailles, porcs, bovins. Cette tendance devrait se traduire par ricochet par une demande plus importante de maïs.

Au-delà de la consommation animale, des opportunités existent dans la transformation de maïs. A ce titre, une production de maïs à plus grande échelle et constante devrait trouver des débouchés certains dans la production d'amidon et de colles pour les industries ivoiriennes. De plus, une augmentation de la production locale devrait permettre de satisfaire la demande croissante des brasseries locales ainsi que la demande naissante mais en forte croissance de farines infantiles. Enfin, une production à grande échelle devrait pouvoir faciliter la production et la commercialisation de bioéthanol.

Les opportunités de croissance dans le secteur du riz sont claires et facilement quantifiables dans la mesure où la priorité est d'atteindre l'autosuffisance d'ici 2016. Pour cela, la production locale devrait augmenter de plus de 800 000 tonnes afin de remplacer les importations en provenance d'Asie. De plus, au-delà de la demande locale, la Côte d'Ivoire dispose d'un positionnement unique pour desservir les pays de la sous-région.

PARTENAIRES

Partenaires au développement : FAO, PAM

⁶<http://news.abidjan.net/h/483364.html>

Partenaires Privés : Coopérative des producteurs, Société Ivoirienne de Production Animale (SIPRA), IVOGRAIN

Partenaires au développement : FIDA, Banque Mondiale, BIDC, BID, BOAD, FAO, BADEA, Banque Régionale de Solidarité (BRS), Fonds Koweïtien, Coopération Japonaise (JICA)

Partenaires privés : NOVEL, Louis Dreyfus, ETG

III. UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT

PRESENTATION DU CADRE LEGAL

La stratégie pour favoriser l'investissement privé privilégie le partenariat Public-privé qui s'aligne sur le dispositif national. Le Partenariat Public-Privé dans le secteur agricole s'inscrit dans un cadre d'engagement responsable et de respect des mesures de protection de l'environnement.

En outre, un code foncier rural est mis en œuvre pour renforcer le cadre juridique de mise en valeur des terres agricoles.

PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL

- Politique Nationale agricole : Programme National d'Investissement Agricole PNIA
- Groupement des Maïsiculteurs de Côte d'Ivoire, interprofession de la filière maïs regroupant 203 organisations
- Office National pour le Développement de la riziculture : mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour le Développement de la riziculture.
- Interprofession comprenant l'ensemble des Structures représentatives de chaque groupe d'opérateurs.

PERSONNES RESSOURCES, ROLE ET RESPONSABILITES

Noms	Fonctions	E-mail	Téléphones
NOUHOUN COULIBALY	Directeur Général de la Planification, du contrôle des Projets et des Statistiques	couln@yahoo.com	+(225) 20218526
DEMBELE YACOUBA	Directeur Général de l'Office National de Développement de la Riziculture (ONDR)	yacoudembele@gmail.com	+(225)20228000
BERNARD COMOE	Directeur de la Planification, de la Programmation et du Financement	bcomoe@yahoo.fr	+(225) 20225600

LES PROJETS

<p>NOM DU PROJET</p> <p>RELANCE DE LA PRODUCTION DE MAIS ET DE SOJA</p>	<p>Type de Projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Culture et sport <input type="checkbox"/> Agriculture et agro-industrie
<p>Maitre d'ouvrage : MINISTERE DE L'AGRICULTURE</p> <p>PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR Isaac DE; Conseiller chargé des Infrastructures et des Transports/Président du Comité National de Pilotage des PPP / Tél/fax : + (225) 20 31 47 79/ Mob : + (225) 07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci</p> <p>MINISTERE DE L'AGRICULTURE M. NOUHOUN COULIBALY, Directeur de la planification, de la programmation et du financement Tel/fax : +(225) 20 21 85 26 Mob : +(225) 07 93 70 77 coulun@yahoo.com</p>	<p>PRESENTATION DU PROJET:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contour complet du projet et son environnement <u>Objectifs et description du projet :</u> L'objectif global du projet est de produire 300 000 tonnes supplémentaires de maïs par an pour répondre aux besoins des différentes catégories d'utilisateurs (industriels fabricants d'aliments de bétail, éleveurs, fabricants de bière, consommateurs) et de la sous région. De façon spécifique, la production de maïs permettra de : <ul style="list-style-type: none"> - garantir une offre abondante de maïs aux divers utilisateurs nationaux de ce produit ; - augmenter le revenu des producteurs par l'adoption d'une semence performante et améliorée ; - garantir un prix rémunérateur aux producteurs en permettant l'écoulement de leur production à un prix rémunérateur et négocié durant toute la campagne entre l'interprofession du maïs et les divers utilisateurs ; - réduire les fortes fluctuations de prix à la consommation du maïs et du soja, liées aux fluctuations de l'offre et la demande sous régionale et internationale. • Périmètres d'externalisation envisageables : Sur l'ensemble du territoire national
<p>Montant estimé (millions de F CFA/ EUROS/DOLLAR) : 17 400 FCFA / 26 EUR / 35 USD</p>	

<p>• Enjeux futurs (besoins actuels et évolution) Résultats attendus du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les semences améliorées sont disponibles et utilisées par les producteurs de maïs ; - L'interprofession du maïs est créé et fonctionnel ; - Une ligne de crédit pour la production du maïs est mise en place au sein des IMF. - Un prix de campagne de maïs est fixé entre les utilisateurs et l'interprofession du maïs 		
<p>Activités :</p> <p><input type="checkbox"/> Service existant et déjà rendu par le personnel public</p> <p><input type="checkbox"/> Activité nouvelle</p>		
<p>CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT</p>		
Conception	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire Etat/partenaire	Etat/partenaire
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire Etat/partenaire	17 400 000 000 F CFA 35 148 000 EUROS
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire Etat/partenaire	Etat/partenaire
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	Partenaire
Usage		
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Existence cadre de concertation Etat/secteur privé 	



Fiche Sectorielle

ELEVAGE

Préparée par:

**Le Ministère des Ressources Animales &
halieutiques**

Avec le Support de :

**Le Comité National de Pilotage des PPP
(CN-PPP)**

Et la Facilitation de:



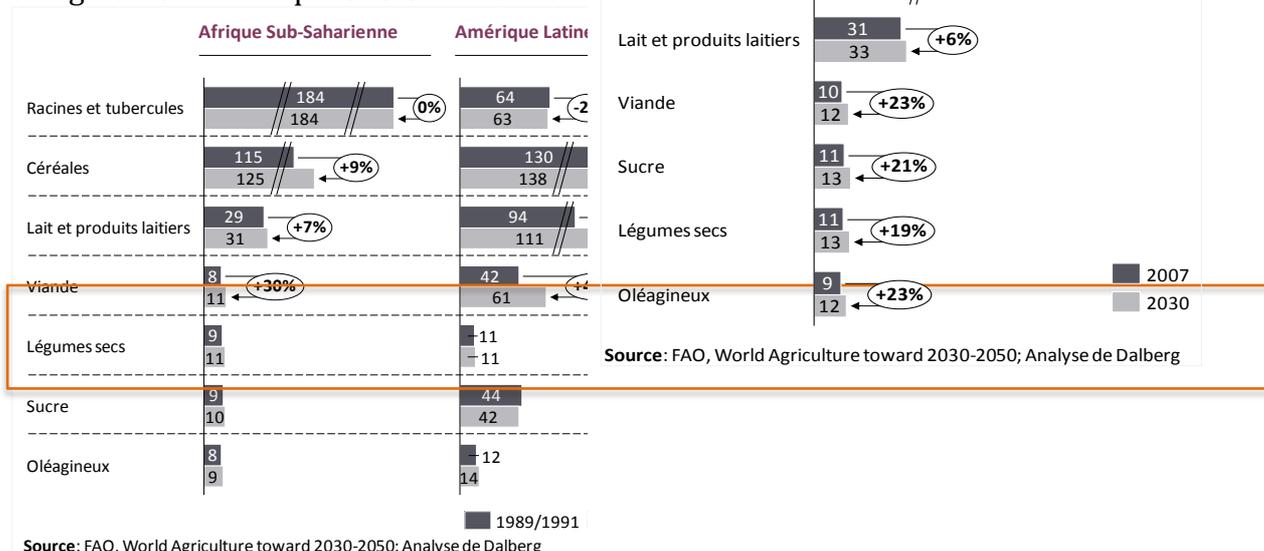
Janvier 2014

IV. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL

TENDANCES GENERALES DU MARCHÉ

Entre 1991 et 2001, la demande de produits alimentaires a connu une croissance annuelle de 3,5% dans les pays en développement contre 1.1% dans les pays développés⁷. En Afrique sub-saharienne, la consommation moyenne annuelle a augmenté de 9% pour la viande et de 7% pour les produits laitiers, par rapport à leur niveau de 1991. Partant de niveau relativement bas et boosté par l'accroissement du niveau de vie, la consommation de viande et de produits laitiers devrait continuer

Graphique 3: Comparaison de la consommation annuelle par habitant de produits alimentaires (kg) d'augmenter en Afrique Sub-Saharienne.



Le développement de l'élevage et de l'aquaculture représente un défi majeur pour toute l'Afrique car les ressources animales et halieutiques constituent un maillon essentiel dans la sécurité alimentaire. Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), conçu à l'initiative du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), réaffirme la priorité de l'élevage pour l'éradication de la pauvreté et de la faim en Afrique. S'appuyant sur ce programme, la CEDEAO a élaboré la Politique Régionale Agricole de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP). Elle a pour objectif général de contribuer à la satisfaction des besoins alimentaires, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les Etats membres, ainsi que des inégalités entre les territoires, les zones et les pays.

PROJECTIONS

Les projections montrent une forte croissance du marché des produits alimentaires dans les années à venir en Afrique. En Afrique sub-saharienne, d'ici 2030, la consommation annuelle moyenne par habitant va augmenter pour tous les produits alimentaires,

Graphique 4: Consommation annuelle (kg) par habitant de produits alimentaires en Afrique en 2007 et 2030 (kg)

⁷ FAO, World Agriculture toward 2030-2050

notamment pour la viande, le sucre, les légumes secs et les oléagineux, dont le taux de croissance varie entre 19 et 23%. Les racines et tubercules, les céréales et produits laitiers resteront les principales denrées alimentaires (Graphique 2). L'accroissement de la population et du niveau de vie combiné au faible niveau de consommation actuelle de viandes et de produits laitiers supporteront une croissance soutenue et durable de la demande en Afrique.

OPPORTUNITES DE CROISSANCE EN AFRIQUE DE L'OUEST

La Côte d'Ivoire peut servir de porte d'accès au vaste marché de l'UEMOA (70 millions d'habitants) et de la CEDEAO (300 millions d'habitants) dont la demande en protéine animale devrait continuer de croître au cours des prochaines années.

Cette croissance de la demande sera supportée par l'accroissement du niveau de vie, l'urbanisation et les changements dans les habitudes alimentaires. De plus, elle sera accompagnée par des politiques nationales développement et de santépúbliques destinées à augmenter la consommation de protéines animales.

Cependant, si la demande au niveau régional est indéniable, les besoins pour la seule Côte d'Ivoire sont particulièrement importants. En effet, la production locale peine à satisfaire la demande et le pays importe massivement de la viande bovine, de la viande de porc ainsi que des produits laitiers.

V. Le Positionnement de la Côte d'Ivoire dans un marché en pleine expansion

CONTEXTE

La demande alimentaire en viande et abats est de plus en plus forte avec l'accroissement rapide de la population. Pour faire face à cette demande croissante et compte tenu de son faible niveau de production la Côte d'Ivoire continue d'importer massivement de la viande et des produits laitiers. **(Tableau1)**

Tableau 1 : Importations de viande et Produits Laitiers (en tonnes)⁸

	2008	2009	2010
Population (millions d'habitants), INS	20,81	21,40	22,05
Bovins	27899	32357	36383
Petits ruminants (Viande ovine)	2292	984	938
Porcs	23988	23786	30166
Volailles	421	599	461
Autres viande et abats	52	5	9
Produits laitiers (TEL)	174176	151331	214875

D'ici 2020, l'objectif du gouvernement est de couvrir à plus de 60% les besoins nationaux en protéines animales. Pour cela, il faudra augmenter sensiblement la production locale. Afin d'atteindre cet objectif, le gouvernement a mis en place une politique d'accompagnement du secteur articulée autour de 3 axes :

⁸Ministère des Ressources Animales et Halieutiques

1. **L'octroi d'avantages fiscaux et tarifaires** depuis 2011, à travers la suppression des taxes de convoyage estimées 350 000 à 600 000 F CFA par wagon/train et la mise en place de zones économiques spéciales telle que la zone franche pour la transformation de produits halieutiques
2. **L'assainissement et la professionnalisation du secteur** avec l'application de l'Acte Uniforme OHADA du 15 décembre 2010 relatif aux droits des Sociétés Coopératives qui vise à structurer le secteur coopératif des ressources animales et halieutiques en entreprises coopératives.
3. **La sécurisation foncière**, à travers la mise en place de la loi sur le foncier rural. En effet la situation générale du foncier rural affecte aussi le secteur de l'élevage. Ainsi, certains éleveurs ne sont pas propriétaires de l'espace qu'ils occupent pour leurs activités, ce qui ne facilite pas la prise de décision d'investissements en vue de la pérennisation des activités.

De plus, le gouvernement s'est fermement engagé à supporter la mise en place de partenariats-public-privé (PPP). **La signature récente de Pedans** le domaine des ressources animales démontre l'intérêt de ce type de structurations dans ce secteur. Ainsi, le PPP pour la reconstruction et la réhabilitation du complexe abattoir/ marché à bétail de Port-Bouët (Abidjan) de même que le PPP réalisé entre la coopérative des éleveurs de porcs de la région de Lamballe (COOPERL ARC ATLANTIQUE) et la Société Ivoirienne d'Abattage et de Charcuterie (SIVAC) en 2013 pour relancer la filière porcine apparaissent comme deux exemples récents et réussis de PPP dans le secteur.

LE SECTEUR DE L'ELEVAGE EN COTE D'IVOIRE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

La Côte d'Ivoire enregistre un écart significatif entre ses niveaux de production de viande et la demande en protéines animales. Selon, le bilan alimentaire de la Côte d'Ivoire, 2001-2007⁹ on note dans le pays une faible disponibilité en produits animaux (12,5 Kg/pers./an) pour la viande dont 60% due à la consommation de viande de brousse principalement consommée en milieu rural. Les taux de dépendances aux importations des produits d'origine animale en dehors des œufs demeurent élevés. L'offre alimentaire en produits carnés est donc faible et présente pour le pays une forte dépendance de l'extérieur pour les produits animaux.

Afin de corriger cette situation, la Côte d'Ivoire table sur une augmentation significative de sa capacité de production locale qu'elle prévoit multiplier par 4 entre 2012 et 2020 la quantité de viandes produites localement afin de passer d'un taux de couverture de 26.6% à un taux de couverture de 61.6%.

Tableau 2 : Evolution des taux de couvertures des besoins en viandes et abats par espèce à l'horizon 2020 (Scénario 2)

Filières	2012			2020		
	Quantité (t)	%	Taux de couverture	Quantité (t)	%	Taux de couverture
Bovins	32 021	33	8,79	55 889	12,85	7,92
Petits ruminants	13 330	14	3,66	23 280	5,35	3,30
Porcs	9 006	9	2,47	60 861	13,99	8,62

⁹ FAO 2008

Volailles	42 822	44	11,76	294 953	67,81	41,78
TOTAL Viandes Produites	97 179	100	26,69	434 982	100	61,62
Total viandes Consommées	364 122			705 925		

Tandis que le secteur reste largement dominé par des petites structures artisanales et peu organisées, l'atteinte de ces objectifs passera nécessairement par la construction de fermes industrielles.

PARTENAIRES

La Côte d'Ivoire est bénéficiaire des projets suivants au niveau des partenaires au développement, des organisations régionales et internationales :

- **Projets FAO** : Programmes de Coopération Technique -TCP et Programme d'Appui Institutionnel et Multisectoriel à la Sortie de Crise (PAIMSC), avec le soutien des bailleurs de fonds, notamment la BAD et l'Union Européenne;
- **Projet OIE** : Approche de l'Outil PVS de l'OIE;
- **Projets UA-BIRA, FAO, CEDEAO, OIE** : programme de renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique (VET-GOV); Mécanisme de Coordination Régionale Intégrée pour la prévention et le contrôle des maladies animales transfrontalières et des zoonoses en Afrique (MCRI).
- **Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA)** de la CEDEAO, sous l'égide du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).
- **Plan Régional d'Investissement Agricole de la CEDEAO (PRIA).**

Partenaires nationaux des projets en cours

Les partenaires des projets en cours sont : l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER); le Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA); le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA); les vétérinaires privés (grossistes importateurs, clientèle rurale); l'Association et l'Ordre des Vétérinaires de Côte d'Ivoire; le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA)

VI. UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT

PRESENTATION DU CADRE LEGAL

En 1993, l'Etat a entrepris d'importantes réformes agricoles à travers le « Plan Directeur de Développement Agricole 1992-2015 ». Au terme de ces réformes, l'Etat s'est désengagé des filières de production en privatisant la plupart des Sociétés d'Etat.

- La loi n° 96-766 du 03 octobre 1996 portant code de l'environnement institue entre autres les règles générales d'installation des établissements «classés» (abattoirs, élevages industriels ...).
- Le Décret n° 98-70 du 13 février 1998 fixe les règles générales d'installation des exploitations d'élevage. Ce décret définit les conditions d'installation des exploitations d'élevage, dans les communes, les sous-préfectures et les départements.

- Loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural. Cette loi purge le droit coutumier, consacre à la fois la propriété individuelle et collective et pose les bases d'un marché foncier.
- Loi n° 2005-556 du 02 décembre 2005, le Régime d'Entreprise Franche de Transformation des Produits Halieutiques (REFTPH). La gestion du Régime est confiée au Comité d'Administration du Régime Franc en abrégé, CARF par le décret 2006-417 du 22 décembre 2006.

PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL

L'architecture institutionnelle du secteur des ressources animales et halieutiques est mise en place pour la mise en œuvre de la politique du Gouvernement pour le développement de ce secteur. Depuis 2003, le secteur des ressources animales et halieutiques est un ministère à part entière. Le décret n° 2011-283 du 05 octobre 2011, portant organisation du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques a une organisation propice à la mise en œuvre et suivi de la politique du Gouvernement en matière de production animale et des ressources halieutiques. Toutes les structures administratives, techniques et juridiques sont déployées sur toute l'étendue du territoire national. Un Comité National de gestion des Partenariats-Public-Privé est mis en place avec d'autres départements ministériels en vue de faciliter les procédures.

En outre, il existe un cadre institutionnel régional fort dans le secteur avec l'adoption et l'application des règlements de l'UEMOA et de la CEDEAO.

PERSONNES RESSOURCES, ROLE ET RESPONSABILITES

Noms	Fonctions	E-mail	Téléphones
M. Djiakariya COULIBALY	Directeur de la Planification et de la Programmation	djiakariyac@yahoo.fr	+(225)05 77 15 73
M. Tiorna SORO	Sous-Directeur des Etudes et de la Planification	kaforotiorna@yahoo.fr	(+225) 06 21 71 54

LES PROJETS

<p>Nom du Projet : PROJET DE CONSTRUCTION DU COMPLEXE ABATTOIR-MARCHE A BETAIL D'ABIDJAN - ANYAMA (CAMA)</p>	<p>Type de Projet</p>
<p>Maitre d'ouvrage : MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES</p> <p>PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR Isaac DE; Conseiller chargé des Infrastructures et des Transports/Président du Comité National de Pilotage des PPP / Tél/fax : + (225) 20 31 47 79/ Mob : + (225) 07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci</p> <p>Ministère des Ressources Animales et Halieutiques MR Coulibaly Djiakariya ; Directeur de la Planification et des Programmes Tél/fax : +(225)20 21 88 75 / 20 21 94 62 Mob : + (225) 05 77 15 73 djiakariyac@yahoo.fr</p>	<p><input type="checkbox"/> Bâtiment</p> <p><input type="checkbox"/> Transport</p> <p><input type="checkbox"/> Energie</p> <p><input type="checkbox"/> TIC</p> <p><input type="checkbox"/> Equipement urbain</p> <p><input type="checkbox"/> Education/Formation</p> <p><input type="checkbox"/> Santé</p> <p><input type="checkbox"/> Culture et sport</p> <p><input type="checkbox"/> Agriculture et agro-industrie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Agroalimentaire et élevage</p>
<p>Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 21 200 FCFA / 32 EUR / 43 USD</p>	
<p>PRESENTATION DU PROJET:</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Contour complet du projet et son environnement Le projet vise donc à regrouper les activités de commercialisation et d'abattage du bétail de la ville d'Abidjan et de ses banlieues au niveau d'un centre unique bien localisé en périphérie urbaine (dans la commune d'Anyama, à 28 km au Nord d'Abidjan) et répondant aux normes de qualité préservant l'hygiène de la population. Ce complexe est composé d'un abattoir industriel et d'un marché à bétail. • Résultats attendus du projet : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité hygiénique de la viande vendue dans le District d'Abidjan ; - Diminution du coût de la viande. • Composantes et/ou activités du projet : <ul style="list-style-type: none"> - Purge des droits coutumiers (aspects fonciers) ; - Travaux de Gros œuvre et de Génie civil ; - Equipements industriels d'abattage et traitement des eaux usées ; - Matériels roulant et informatique ; - Pâturage ; - Etudes et contrôle des travaux. • Périmètres d'externalisation envisageables : • Enjeux futurs (besoins actuels et évolution) Une capacité d'abattage de 745 bovins par jour et 425 petits ruminants par jour 	

sur une superficie de 41 Hectares et l'aménagement d'une zone de pâturage de 187 Hectares pour les animaux en transit au marché à bétail. Le poids moyen vif d'un bovin est de 250 kg.

• **Contraintes (fonctionnelles, calendaires ou financières)**

- Actualisation des études d'APS et du cahier des charges (06 mois),
- Réalisation de l'APD et des travaux (18 mois).

• **Raison du recours à un partenaire**

Existence d'un taux de rentabilité interne satisfaisant

Activités :

- Service existant et déjà rendu par le personnel public**
- Activité nouvelle

CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT

Conception	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire Etat/partenaire	Etat/partenaire
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire Etat/partenaire-possibilité d'un financement BOO	7 000 000 000 F CFA 14 200 000 000 F CFA
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire	Etat/partenaire
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire	Partenaire
Transformation - Gestion	Etat/partenaire	
Usage		
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	- Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Cadre de concertation Etat/secteur privé	

<p>Nom du Projet :</p> <p>PROJET DE REHABILITATION DES RANCHES ET STATIONS D'ELEVAGE (RRSE)</p>	<p>Type de Projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Culture et sport <input type="checkbox"/> Agriculture et agro-industrie <input checked="" type="checkbox"/> Agroalimentaire et élevage
<p>Maitre d'ouvrage : MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES</p> <p>PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR Isaac DE; Conseiller chargé des Infrastructures et des Transports/Président du Comité National de Pilotage des PPP / Tél/fax : + (225) 20 31 47 79/ Mob : + (225) 07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci</p> <p>Ministère des Ressources Animales et Halieutiques MR Coulibaly Djiakariya ; Directeur de la Planification et des Programmes Tél/fax : +(225)20 21 88 75/ 20 21 94 62 Mob : + (225) 05 77 15 73 djiakariyac@yahoo.fr</p>	
<p>Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 16 727 FCFA / 25 EUR / 34 USD</p>	
<p>PRESENTATION DU PROJET:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contour complet du projet et son environnement Les ranches et stations d'élevage sont des outils de production nécessaires aux producteurs privés pour créer des entreprises performantes d'élevage grâce à la qualité des intrants tenus à leur disposition par ces structures. Sur la dizaine de ranches et stations existants, seuls cinq sont très peu fonctionnels, ce qui ne permet pas d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire en protéines animales. Quant aux cinq autres, ils sont obsolètes, vétustes ou laissés à l'abandon. <p>Résultats attendus du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 ranches et stations ovine, bovine, semencière et laitière sont réhabilités et fonctionnels ; - les 5 ranches et stations ovine, bovine, semencière et laitière à l'arrêt sont fonctionnels ; - les besoins en matrices performantes sont satisfaits ; - la production de viande additionnelle est assurée. <p>Composantes et/ou activités du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - - réhabilitation des ranches et stations d'élevage ; - - production de vivriers surtout du maïs pour l'alimentation humaine ; - installation d'unité de transformation (abattoir) ; - production et diffusion de semences et de fourrages pour l'alimentation des animaux ; - conservation des races animales locales par l'amélioration génétique du cheptel par l'introduction de germes laitiers et l'augmentation du poids carcasse des animaux 	

locaux ; - production et diffusion des géniteurs performants en milieu paysan ; - gestion durable de la biodiversité des plantes fourragères par la prospection et l'identification du germoplasme ; - création d'exploitation satellites par la formation et installation des jeunes dans les métiers de l'élevage • Périmètres d'externalisation envisageables : • Enjeux futurs (besoins actuels et évolution) La conservation des races locales de ruminants par l'amélioration de leurs potentiels génétiques permettra à terme de mettre à la disposition des éleveurs des animaux performants à moindre coût, du fourrage, des céréales, des semences de qualité et un appui technique nécessaire pour le développement d'un élevage très productif tant au niveau national que régional. • Contraintes (fonctionnelles, calendaires ou financières) - Le projet est au stade des Termes de Référence de l'étude de faisabilité ; - Ce projet correspond à un niveau de priorité B et devra être mis en œuvre dans un délai de 3 ans. • Raison du recours à un partenaire Existence d'un taux de rentabilité interne satisfaisant		
Activités :		
<input type="checkbox"/> Service existant et déjà rendu par le personnel public <input type="checkbox"/> Activité nouvelle		
CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT		
Conception	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire Etat/partenaire	Etat/partenaire
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire Etat/partenaire-possibilité d'un financement en BOO	7 000 000 000 F CFA 14 200 000 000 F CFA
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire Etat/partenaire	Etat/partenaire
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	Partenaire
Usage		
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	- Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Cadre de concertation Etat/secteur privé	



Fiche Sectorielle

PETROLE & ENERGIE

Préparée par:

Le Ministère du Pétrole et de l'Energie

Avec le Support de :

**Le Comité National de Pilotage des PPP
(CN-PPP)**

Et la Facilitation de:



Janvier 2014

TABLE DES MATIERES

I. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL	28
A. Tendances générales du marché	28
B. Projections.....	28
C. Opportunités de Croissance en Afrique de l'Ouest	29
II. LE POSITIONNEMENT DE LA COTE D'IVOIRE DANS UN MARCHÉ EN PLEINE EXPANSION.	29
A. Contexte.....	29
B. Le secteur de l'énergie et du pétrole en Côte d'Ivoire aujourd'hui et demain	30
C. Partenaires	31
III. UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT	31
A. Présentation du Cadre Légal	31
B. Présentation du Cadre Institutionnel	31
C. Personnes ressources, rôle et responsabilités	32

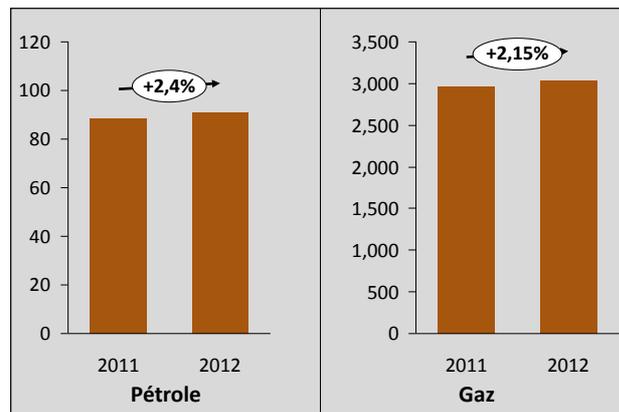
I. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL

TENDANCES GENERALES DU MARCHÉ

La principale tendance de l'industrie mondiale de l'énergie est la croissance de la demande en électricité. Entre 2009 et 2011, l'Asie de l'Est et Pacifique a connu le plus fort taux de croissance de consommation électrique (23%) tandis que l'Afrique subsaharienne et le Moyen-Orient et Afrique du Nord ont connu les plus faibles taux de croissance, soit respectivement 2% et 3%.¹⁰ En Afrique, avec la hausse actuelle de la population et une économie qui enregistre des taux de croissance moyens d'environ 5% par an, la demande d'énergie de base augmentera à raison de 8,9% par an et celle d'énergie électrique sera autour de 5,7% par an d'ici 2040¹¹.

En ce qui concerne le marché des hydrocarbures après une période relativement stable entre 2008 et 2010, les dépenses d'exploration sont reparties à la hausse en 2011 et ont atteint 80 milliards de dollars US en 2012. Elles ont été multipliées par 4 en l'espace de 10 ans, avec une croissance annuelle moyenne de près de 30 %¹² par an sur cette période 2004-2008. En 2012, près de 200 découvertes de gisements ont été annoncées déjà fin octobre. Depuis 2003, la consommation mondiale de gaz a augmenté en moyenne de 2,7% par an et la production de 2,15% de 2011 à 2012 où elle a atteint 3,032 milliards tonne d'équivalent pétrole (Mtep)¹³. La forte demande actuelle de gaz est particulièrement à mettre au compte de l'Asie qui a absorbé la moitié de l'accroissement de la production en 2011 : la demande en Chine et au Japon était respectivement de 148,76 milliards m³ (+11,9%) et 119,60 milliards m³ (+10,8%)¹⁴. La production de pétrole a augmenté de 2,4% entre 2011 et 2012. L'essentiel de cette croissance a été assuré par les pays de l'Opep.

Graphique 1 : Évolution de la production mondiale de pétrole (Mb/j) et de gaz (Mtep) entre 2011 et 2012



En 2012, près de 200 découvertes de gisements ont été annoncées déjà fin octobre. Depuis 2003, la consommation mondiale de gaz a augmenté en moyenne de 2,7% par an et la production de 2,15% de 2011 à 2012 où elle a atteint 3,032 milliards tonne d'équivalent pétrole (Mtep)¹³. La forte demande actuelle de gaz est particulièrement à mettre au compte de l'Asie qui a absorbé la moitié de l'accroissement de la production en 2011 : la demande en Chine et au Japon était respectivement de 148,76 milliards m³ (+11,9%) et 119,60 milliards m³ (+10,8%)¹⁴. La production de pétrole a augmenté de 2,4% entre 2011 et 2012. L'essentiel de cette croissance a été assuré par les pays de l'Opep.

PROJECTIONS

La consommation mondiale d'énergie devrait augmenter de 44% entre 2006 et 2030¹⁵. La hausse de la demande sera en grande partie tirée par les pays émergents, qui voient leur consommation augmenter de 85% sur la période 2005-2030, contre 19% pour les pays industrialisés. La demande de ces pays

¹⁰ Données Banque mondiale

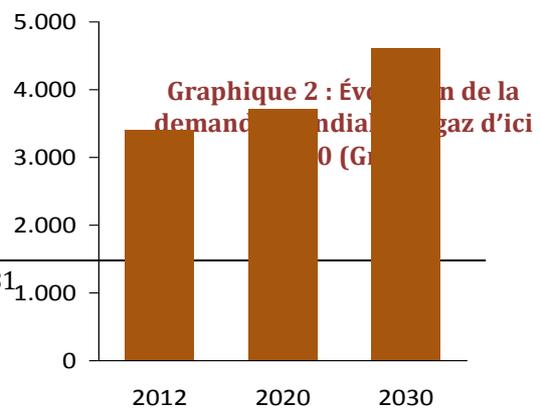
¹¹ Idem

¹² <http://www.ifpenergiesnouvelles.fr/>

¹³ Ibid.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Energy Information Administration, US, 2009



augmentera trois fois plus vite que celle de la zone OCDE pour atteindre près de la moitié de la demande totale de pétrole à l'horizon 2030 (contre 13% en 1970)¹⁶. La demande augmentera pour toutes les formes d'énergie, et la part des combustibles fossiles dans le bouquet énergétique mondial devrait légèrement chuter de 82% à 76% en 2035.

Les hydrocarbures (pétrole et gaz) représentaient plus de 60 % de la production d'énergies primaires en 1980, ils ne devraient plus représenter que 50 % en 2035. Cependant, du fait de la demande mondiale croissante en énergie, leur consommation devrait continuer à augmenter pour atteindre une valeur d'environ 100 Mb/j en 2035 pour le pétrole et dépasser les 4 000 milliards de m³ (Gm³) par an dès 2030 pour le gaz¹⁷.

OPPORTUNITES DE CROISSANCE EN AFRIQUE DE L'OUEST

En Afrique de l'Ouest, compte tenu de l'inégale répartition des ressources, l'intégration régionale devrait booster les opportunités de développement et de croissance. D'une longueur de 678 km, le Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest (GAO) est connecté à l'ancien gazoduc Escravos-Lagos localisé au niveau du Terminal d'exportation de gaz naturel de la société Nigeria GasCompany à Itoki, au Nigeria, il s'étend au large jusqu'à Takoradi, au Ghana, avec des branchements vers Cotonou (Bénin), Lomé (Togo) et Tema (Ghana). Le réseau du gazoduc Escravos-Lagos a une capacité de production de 800 millions de pieds cubes standards par jour, tandis que le GAO aura un rendement initial de 200 millions de pieds cubes standards par jour avant d'atteindre la capacité maximale de 460 MMscfd¹⁸.

De même, les Côtes ouest-africaines disposeraient d'environ 3 200 millions de barils de pétrole. De nouveaux gisements ont été découverts récemment au large du Ghana et de la Côte d'Ivoire (bassin de Tano). Ainsi, l'Afrique de l'Ouest occupe une place de plus en plus importante sur le marché mondial du pétrole. Par exemple, les Etats-Unis importent 15% de leur consommation depuis l'Afrique de l'Ouest, et cette part devrait passer à 25%¹⁹.

II. Le Positionnement de la Côte d'Ivoire dans un marché en pleine expansion

CONTEXTE

Le système électrique ivoirien occupe une position privilégiée grâce aux lignes d'interconnexion existantes ou envisagées avec les pays voisins. La Côte d'Ivoire fournit déjà l'électricité à d'autres pays de la sous-région ouest africaine dont le Ghana, le Burkina Faso, le Togo, le Bénin et le Mali. Le projet d'interconnexion électrique entre la Côte d'Ivoire et trois de ses voisins, la Sierra Leone, le Libéria et la Guinée, démontre la volonté de capitaliser sur le potentiel énergétique de la Côte d'Ivoire.

¹⁶ Agence Internationale de l'Energie

¹⁷ Agence Internationale de l'Energie (AIE)

¹⁸ http://www.wagpc.com/index.php?option=com_content&view=article&id=122&Itemid=84&lang=fr

¹⁹

<http://iipdigital.usembassy.gov/st/french/article/2002/11/20021120162316tabarie@pd.state.gov0.4453089.html#axz z2qVTS6XbC>

En outre, la construction d'un barrage hydroélectrique à Soubré (sud-ouest), d'une puissance installée de 275 MW et d'un productible annuel de 1100 gigawatt heure (GwWh) devrait permettre, dans moins de cinq ans à la Côte d'Ivoire de relever le niveau de production de l'électricité et faire face à l'évolution croissante de la consommation²⁰.

Dans le domaine des mines et des hydrocarbures, la Côte d'Ivoire prévoit de porter la production de pétrole brut, hors gaz naturel à plus de 200 000 barils/jour grâce à la reprise massive des forages d'exploration²¹. Il s'agira pour la Côte d'Ivoire, d'intensifier de manière substantielle l'exploitation des ressources minières, gazières et pétrolières pour en faire de réels pôles industriels ; mettre à disposition de l'énergie en quantité suffisante, de bonne qualité et à bon marché afin d'accélérer le développement social et économique des populations ; et enfin, développer des ressources humaines de qualité adaptées aux exigences des industriels de ces secteurs.

LE SECTEUR DE L'ENERGIE ET DU PETROLE EN COTE D'IVOIRE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Le système électrique ivoirien connaît depuis quelques années d'importantes contraintes au niveau de la capacité de son parc d'ouvrages de production et de son réseau de transport. Il se caractérise en janvier 2014 par un parc de production à dominante thermique, avec une capacité totale installée de 1632MW dont 604 MW d'origine hydroélectrique et 1028 MW d'origine thermique.

La situation de déficit constatée dans la quasi-totalité des pays limitrophes représente une opportunité de croissance significative pour le secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire. De plus, les Chefs d'Etat des pays de l'espace CEDEAO ont convenu d'agir en synergie en mettant en place le système d'Echanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA). Le secrétariat général de cette institution a établi un plan d'actions dans lequel le système électrique ivoirien occupe une position privilégiée grâce aux lignes d'interconnexion existantes ou envisagées avec les pays voisins.

La vision du gouvernement Ivoirien est de faire de la Côte d'Ivoire, premier marché de l'UEMOA en termes d'hydrocarbures, la première plateforme en Afrique Subsaharienne en matière de ressources minières, pétrolières, et énergétiques.

La stratégie pour atteindre cet objectif passe par la recherche des moyens de satisfaction de la demande d'énergie à long terme avec la qualité requise aux niveaux national et sous régional. Le marché cible est celui de la CEDEAO et les projections effectuées comprennent:

1. Une production de pétrole brut entre 100.000 et 200.000 barils/jr à l'horizon 2016 (50 000barils/j fin 2012)

²⁰ <http://news.aouaga.com/h/12092.html>

²¹ <http://arnesta.over-blog.com/pages/mines-petrole-et-energie-la-cote-d-ivoire-voit-grand-elle-voit-loin-5291642.html>

2. Une production de gaz naturel de 200 millions de pieds cubes / j à l'horizon 2016 (environ 170 Mpcj en 2012)
3. Capacité Energie installée : 1.882 MW espérés en 2016, 4.000 MW espérés en 2020 (1 521 MW en 2013)
4. La diversification des exportations vers le Libéria, Sierra Leone et Guinée

PARTENAIRES

Certains des principaux partenaires techniques et financiers qui accompagnent le secteur de l'énergie dans son développement sont :

- **Les partenaires de développement:** SFI, PROPARCO, Banque mondiale, AFD, BAD, BOAD
- **Les institutions financières :** Société Générale, BNP Paribas, Exim Bank Chine
- **Le secteur privé local avec des grands groupes tels que :** Industrial Promotion Services (IPS), Emerging Capital Partners (ECP)
- **Des multinationales:** ALSTOM, GE, ABB, SINOHYDRO, HYUNDAI, TOTAL, LUKOIL, ANADARKO...

III. UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT

PRESENTATION DU CADRE LEGAL

Cadre légal et réglementaire

– secteur de l'énergie :

Le secteur de l'énergie est régi à ce jour par la Loi n° 85-583 du 29 juillet 1985 organisant la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique en Côte d'Ivoire et le Décret n° 96-634 du 09 août déterminant les modalités d'application de la Loi.

Une nouvelle loi portant code de l'électricité a été adoptée en Conseil des Ministres le 5 août 2013. Elle sera soumise au Parlement en vue de promulgation avant le 30 juin 2014.

Les nouvelles unités de production sont construites sous le régime BOO, le prix du kWh cédé faisant seul l'objet de négociation avec l'Etat.

– secteur des hydrocarbures :

Le secteur est régi par l'ordonnance 2012-369 du 18 avril 2012 modifiant la loi 96-669 du 29 août 1996 portant code pétrolier. Le partage des revenus pétroliers entre les opérateurs ET l'Etat repose sur des contrats de partage de production.

PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL

Le Ministère du Pétrole et de l'Energie est en charge de la mise en œuvre de la politique énergétique définie par le Gouvernement, à travers la Direction Générale de l'Energie (DGE) et la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH).

Les acteurs essentiels du secteur de l'énergie sont :

- CI-ENERGIES, pour la Planification, la Maîtrise d'œuvre et la Gestion des flux financiers

- AZITO, CIPREL et AGGREKO, pour la production indépendante d'électricité
- CIE en tant que Concessionnaire, et
- ANARE comme Régulateur du secteur.

Les acteurs essentiels du secteur des hydrocarbures sont :

- PETROCI, la société nationale d'opérations pétrolières
- SIR, la Société Ivoirienne de Raffinage
- SMB, la Société Multinationale de Bitumes
- GESTOCI, la société nationale de gestion des stocks pétroliers A
- AFREN, CNR et FOXTROT, les opérateurs privés, producteurs de pétrole brut et gaz naturel, et tous les autres opérateurs en phase d'exploration dont Total, Anadarko, Lukoil...;
- GPP et APCI, les deux associations nationales regroupant la majorité des sociétés de distribution et de commercialisation des produits pétroliers.

La tutelle financière est assurée par le Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie, des Finances et du Budget

PERSONNES RESSOURCES, ROLE ET RESPONSABILITES

Noms	Fonctions	E-mail	Téléphones
M.Noël GUETAT	Directeur de Cabinet	nguetat@yahoo.fr	+225 20216046
M. Ibrahima DIABY	DG des Hydrocarbures (Projets Secteur Hydrocarbures)	ibrahima_diaby@yahoo.fr	+225 20213871
M. CISSE Sabati	DG Energie (Projets Secteur Energie)	sac.cisse@gmail.com	+225 20206145

LES PROJETS



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



FICHE PROJET PPP

<p>Nom du Projet : CONSTRUCTION D'UN DEPOT D'HYDROCARBURES ET D'UN QUAI PETROLIER A SAN PEDRO</p>	<p>Type de Projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Mines <input checked="" type="checkbox"/> Hydrocarbures
<p>Maitre d'ouvrage : MINISTERE DU PETROLE ET DE L'ENERGIE PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR DE ISAAC ; Conseiller du PRCI chargé des transports et infrastructures /Président du comité de pilotage des PPP / Tel/fax : +(225) 20 31 48 65/ Mob : +(225)07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci</p> <p>MINISTERE DU PETROLE ET DE L'ENERGIE MR Jacques CHEVALIER Tel/fax : 00225 20 22 23 92 J7xchevalier@yahoo.fr</p>	
<p>Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 101 312 FCFA / /153 EUR / 209 USD</p>	
<p>PRESENTATION DU PROJET:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contour complet du projet et son environnement <p>Le contexte général du projet est marqué par une demande croissante des pays de l'hinterland ouest de la Côte d'Ivoire (Libéria, Guinée, Sierra Leone) en produits pétroliers.</p> <p>Ces pays sortent de crises politico-militaires et amorcent un processus de relance économique, nécessitant une hausse de leur importation en produits pétroliers. Les besoins de ces pays en 2011 se sont situés à 900.000 TM pour la Guinée, 465.000 TM pour la Sierra Leone et 230.000 TM pour le Libéria essentiellement importés.</p> <p>A cela, il faut ajouter la fin de la crise post-électorale en Côte d'Ivoire avec la réunification du pays et la relance des activités économiques surtout à San-Pedro et dans les autres villes de la région du Bas-Sassandra, le développement d'importants projets d'extraction de minerais et la redynamisation de la culture du cacao qui devront accroître les trafics de véhicules (légers et poids lourds) et par conséquent les besoins en hydrocarbures de la zone.</p> <p>En outre, le PASP intensifie ses activités dans l'optique d'accroître sa productivité et de devenir un port moderne répondant aux normes internationales ce qui devrait logiquement accroître son trafic maritime et favoriser l'implantation de nouvelles industries engendrant ainsi l'augmentation de la consommation en produits pétroliers.</p>	

- **Périmètres d'externalisation envisageables**
 - Sécurité du dépôt
 - Extension de la capacité du dépôt

- **Enjeux futurs**
 - Réduire les circuits et les coûts d'approvisionnement en produits pétroliers des pays voisins (Libéria, Sierra Leone, Guinée);
 - Faciliter et améliorer l'approvisionnement de la zone ouest de la côte d'Ivoire en carburant ;
 - Ravitailler les navires au port de SAN-PEDRO ;
 - Opérer le transit de produits pétroliers en provenance de l'international ;
 - Augmenter les capacités de stockage nationale et le stock de sécurité ;
 - Assurer une égale répartition des dépôts de stockage sur l'ensemble du territoire nationale.

Activités :

- Service existant et déjà rendu par le personnel public
- Activité nouvelle

CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT

Conception	<input checked="" type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input checked="" type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage	Financement	
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input checked="" type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input checked="" type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Existence d'un cadre de concertation Etat/secteur privé 	

Nom du Projet : CONSTRUCTION DU GAZODUC DE L'EST	Type de Projet
Maitre d'ouvrage : MINISTERE DU PETROLE ET DE L'ENERGIE PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR DE ISAAC ; Conseiller du PRCI chargé des transports et infrastructures /Président du comité de pilotage des PPP / Tel/fax : +(225) 20 31 48 65/ Mob : +(225)07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci MINISTERE DU PETROLE ET DE L'ENERGIE MR Jacques CHEVALIER Tel/fax : 00225 20 22 23 92 I7xchevalier@yahoo.fr	<input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Mines <input checked="" type="checkbox"/> Hydrocarbures
Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 122 500 FCFA / 186 EUR / 247 USD	
PRESENTATION DU PROJET:	
<ul style="list-style-type: none"> Contour complet du projet et son environnement Le contexte mondial est fortement marqué par la création ou le renforcement de grands ensembles économiques et politiques. Le continent africain, et plus spécifiquement la région ouest africaine, pour assurer une croissance économique significative et réaliser ses objectifs de développement s'est inscrite dans une politique d'intégration régionale. Ainsi, sous l'égide de la CEDEAO, le Wapco (West African Pipeline Company) a été effectivement lancé en 1995 par les gouvernements du Bénin, du Ghana, du Nigeria et du Togo pour mener à bien un projet commun de construction du gazoduc de l'Afrique de l'Ouest (PGA0), qui représente un véritable exemple d'intégration régionale ouest africaine. Ce gazoduc long de 678 kilomètres et dont la construction s'est achevée en 2010, permet actuellement au Bénin au Togo, et au Ghana et de recevoir 3,8 millions de m³ de gaz naturel par jour (3,5 millions de m³ par jour pour le Ghana) des champs de pétrole du Nigeria, pays qui en 2003, dispersait ou brûlait dans ses torchères 19 milliards de m³ de gaz par an, l'équivalent d'un quart de la consommation électrique africaine. Le gazoduc d'une capacité de 4,8 millions de m³ part de Alagbado dans la banlieue de Lagos au Nigeria et relie les villes de Cotonou au Bénin, Lomé au Togo, Tema, Takoradi et Effasu au Ghana. D'autre part, avec la découverte du gisement de Jubilee au Ghana, ce pays pourrait à son tour approvisionner ses voisins, ce qui permettrait de répondre aux besoins futurs et d'assurer une entière disponibilité en gaz naturel à la région 30 % à 50 % moins cher que le pétrole. En Côte d'Ivoire 70% de la production d'électricité est d'origine thermique nécessitant 210 millions de pieds cubes de gaz naturel par jour. Les gisements de gaz naturel en production dans le bassin sédimentaire ivoirien permettent de fournir actuellement que 180 millions de pieds cube de gaz naturel par jour soit un déficit de 30 millions de pieds cube par jour. En plus, des projets de 	

construction de nouvelles centrales thermiques au gaz naturel sont prévus d'ici à 2015 et devrait substantiellement accroître le déficit en gaz du secteur électrique si d'ici là, de nouveaux gisements de gaz naturel ne sont pas mis en production. Une telle situation, avec une croissance de la consommation nationale d'environ 8% par an serait préjudiciable pour le pays et pourrait entraîner d'importantes conséquences économiques et sociales dans un contexte particulier de sortie de crise. Le pays a donc besoin de diversifier ses sources d'approvisionnement en gaz naturel en vue de sécuriser sa production d'électricité. D'autre part, la disponibilité du gaz naturel permettra à la Côte d'Ivoire qui compte se tourner résolument vers la transformation de ses ressources naturelles, d'initier plusieurs projets industriels à partir de la transformation du gaz naturel (usine d'urée, engrais azotés).

- **Périmètres d'externalisation envisageables :**
 - Sécurité du gazoduc

- **Enjeux futurs (besoins actuels et évolution)**
 - Diversifier les sources d'approvisionnement en gaz naturel en vue d'assurer une disponibilité régulière en ressources énergétiques ;
 - Sécuriser la production d'électricité nationale ;
 - Favoriser l'exploitation des gisements de gaz naturel de l'est du pays ;
 - Développer des industries de transformation en CI par la valorisation du gaz naturel.

- **Contraintes (fonctionnelles, calendaires ou financières)**
 - Adhésion de la Côte d'Ivoire au projet WAPco
 - Programmation avec la fin de réalisation de nouvelles centrales thermiques
 - Obtention des financements nécessaires

- **Raison du recours à un partenaire**
 - Insuffisance de ressources financières interne

Activités :

- Service existant et déjà rendu par le personnel public
- Activité nouvelle

CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT

Conception	<input checked="" type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input checked="" type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire	

	<input type="checkbox"/> Etat/partenaire		
Usage	Financement		
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input checked="" type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte		<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input checked="" type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui		
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Existence d'un cadre de concertation Etat/secteur privé 		

<p>Nom du Projet : CONSTRUCTION D'UN TERMINAL FLOTTANT DE STOCKAGE ET DE REGAZEIFICATION DE GAZ NATUREL</p>	<p>Type de Projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Culture et sport <input type="checkbox"/> Mines <input checked="" type="checkbox"/> Hydrocarbures
<p>Maitre d'ouvrage : MINISTERE DU PETROLE ET DE L'ENERGIE</p> <p>PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR DE ISAAC ; Conseiller du PRCI chargé des transports et infrastructures /Président du comité de pilotage des PPP / Tel/fax : +(225) 20 31 48 65/ Mob : +(225)07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci</p> <p>MINISTERE DU PETROLE ET DE L'ENERGIE MR Jacques CHEVALIER Tel/fax : 00225 20 22 23 92 I7xchevalier@yahoo.fr</p>	
<p>Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 115 000 FCFA / 174 EUR / 323 USD</p>	
<p><u>PRESENTATION DU PROJET:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Contour complet du projet et son environnement En Côte d'Ivoire 70% de la production d'électricité est d'origine thermique nécessitant 210 millions de pieds cubes de gaz naturel par jour. Les gisements de gaz naturel en production dans le bassin sédimentaire ivoirien permettent de fournir que 180 millions de pieds cube de gaz naturel par jour soit un déficit actuel de 30 millions de pieds cube par jour. Malgré ce déficit, des projets de construction de nouvelles centrales thermiques au gaz naturel sont prévus d'ici à 2015 et devrait substantiellement accroître le déficit en gaz du secteur électrique si d'ici là, de nouveaux gisements de gaz naturel ne sont pas mis en production. Une telle situation, avec une croissance de la consommation nationale d'environ 8% par an serait préjudiciable pour le pays et pourrait entraîner d'importantes conséquences économiques et sociales dans un contexte particulier de sortie de crise. Le pays a donc besoin de diversifier ses sources d'approvisionnement en gaz naturel en vue de sécuriser sa production d'électricité. <p>Ce projet est donc envisager afin d'assurer une flexibilité dans l'approvisionnement en gaz naturel du pays et particulièrement l'approvisionnement du futur projet de centrale thermique à Grand-Bassam.</p> • Périmètres d'externalisation envisageables : <ul style="list-style-type: none"> - Sécurité du terminal - Accroissement de la capacité du terminal 	

- **Enjeux futurs (besoins actuels et évolution)**
 - Diversifier les sources d’approvisionnement en gaz naturel ;
 - Sécuriser la production d’électricité nationale ;
 - Approvisionner en gaz naturel la future centrale thermique de Grand-Bassam ;
- **Contraintes (fonctionnelles, calendaires ou financières)**
 - Construction de la centrale thermique de Grand-Bassam
 - Construction du gazoduc Abidjan – Ghana
 - Aménagement nécessaire à l’accotement des méthaniers
- **Raison du recours à un partenaire**
 - Investissement important
 - Insuffisance de ressources financière
 - Manque d’expertise technique

Activités :

- Service existant et déjà rendu par le personnel public
- Activité nouvelle

CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT

Conception	<input checked="" type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input checked="" type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage	Financement	
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input checked="" type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input checked="" type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d’investissement attractif - Agrément à l’investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Cadre de concertation Etat/secteur privé 	



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Nom du Projet : CONSTRUCTION DU DEPÔT DE PRODUITS PETROLIERS DE FERKESSEDOUGOU	Type de Projet
Maitre d'ouvrage : MINISTERE DU PETROLE ET DE L'ENERGIE PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR DE ISAAC ; Conseiller du PRCI chargé des transports et infrastructures /Président du comité de pilotage des PPP / Tel/fax : +(225) 20 31 48 65/ Mob : +(225)07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci MINISTERE DU PETROLE ET DE L'ENERGIE MR Jacques CHEVALIER Tel/fax : 00225 20 22 23 92 J7xchevalier@yahoo.fr	<input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Mines <input checked="" type="checkbox"/> Hydrocarbures
Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 57 500 FCFA / 87 EUR / 119 USD	
PRESENTATION DU PROJET:	
<ul style="list-style-type: none">• Contour complet du projet et son environnement Depuis la crise armée de septembre 2002, avec la destruction du dépôt d'hydrocarbures de Bouaké, les pays de l'hinterland (Mali, Burkina Faso, Niger) sont approvisionnés en produits à partir du dépôt d'Abidjan. Cette situation engendre de nombreuses difficultés pour l'approvisionnement en produits pétroliers de ces pays qui se traduisent notamment par des coûts de transit élevés, une lenteur et une irrégularité du circuit d'approvisionnement, l'existence de nombreux barrages et corridors occasionnant des tracasseries et des frais supplémentaires pour les transporteurs, un système fragile de ravitaillement des populations en produits pétroliers, des pseudo-pénuries de produits pétroliers dans ces pays. D'autre part, l'augmentation du trafic de poids lourds provenant de ces pays situés pour la plupart au Nord de la Côte d'Ivoire vers Abidjan, entraîne une dégradation accélérée de nos routes et un accroissement des accidents de circulation provoquant des déversements d'hydrocarbures dans la nature, importante source de pollution de l'environnement. Dans le cadre de l'intégration sous-	

régionale, la construction de ce dépôt d'hydrocarbures à Ferkessédougou permettra de se rapprocher géographiquement des pays de l'hinterland afin de réduire et optimiser les circuits d'approvisionnement, et de soutenir le développement de certaines activités économiques et industrielles dans la région nord du pays.

• **Périmètres d'externalisation envisageables :**

- Sécurité du dépôt
- Extension de la capacité du dépôt

• **Enjeux futurs**

- Réduire les circuits et les coûts d'approvisionnement en produits pétroliers des pays de l'hinterland nord de la CI ;
- Assurer une égale répartition des dépôts de stockage sur l'ensemble du territoire nationale
- Augmenter les capacités nationales de stockage et le stock de sécurité ;
- Soutenir le développement économique du Nord de la Côte d'Ivoire ;
- Réduire les tracasseries routières et préserver l'état de nos routes.

Activités :

- Service existant et déjà rendu par le personnel public
- Activité nouvelle

CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT

Conception	<input checked="" type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input checked="" type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage	Financement	
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input checked="" type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input checked="" type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	
ENVIRONNEMENT PROPE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Existence d'un cadre de concertation Etat/secteur privé 	

Nom du Projet : CREATION DE CENTRES EMPLISSEURS (STOCKAGE +UNITE D'EMPLISSAGE DE GAZ BUTANE) DANS DIX DISTRICTS EN COTE D'IVOIRE (SAN PEDRO, KORHOGO, BOUAKE, MAN, YAMOUSSOUKRO, FERKESSEDOUGOU, DALOA, BONDOUKOU, ABENGOUROU, GAGNOA)	Type de Projet <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Culture et sport <input type="checkbox"/> Mines <input checked="" type="checkbox"/> Hydrocarbures
Maitre d'ouvrage : Ministère des Mines Pétrole et Energie	
Montant estimé (millions de F CFA/DOLLAR/EUROS) : 29 100 FCFA / 44 EUR / 60 UDS	
PRESENTATION DU PROJET: <ul style="list-style-type: none"> • Contour complet du projet et son environnement Face à la prédominance de l'utilisation des combustibles ligneux (bois de chauffe, charbon de bois) par les ménages en Côte d'Ivoire, l'Etat a mis en place en 1993 une politique appelée "Plan National de Butanisation". Cette politique consiste à rechercher et à mettre en œuvre les voies et moyens pour promouvoir sur toute l'étendue du territoire national l'utilisation du gaz butane dans les ménages afin de lutter contre la déforestation, la pauvreté et la pollution de l'environnement. Ainsi, depuis sa mise en œuvre, la consommation du gaz butane sur le territoire national a connu une croissance fulgurante passant de 6.696 tonnes en 1975 à 60000 tonnes en 2000 et 130.000 tonnes actuellement. Cette progression a été facilitée par la subvention accordée par l'Etat sur le prix du gaz butane et aux investissements réalisés par certains opérateurs de la distribution depuis la libéralisation de cette activité en 1996. Toutefois, malgré ce succès apparent, on assiste ces dernières années à de fréquentes pénuries en raison notamment de la faiblesse des capacités de stockage, de l'insuffisance de la production nationale et de la faiblesse des infrastructures de distribution (centre emplisseurs) actuellement toutes localisées à Abidjan. Aussi, malgré l'objectif de la politique de rendre disponible le gaz butane sur tout le territoire national, il reste essentiellement utilisé en forte proportion à Abidjan (95%) contrairement aux villes de l'intérieur du pays où le charbon de bois reste encore la première source de combustion. A travers ce projet, l'Etat envisage donc construire plusieurs centres emplisseurs dans les principaux districts du pays afin donc de vulgariser l'utilisation du gaz butane sur l'ensemble du territoire nationale et rapprocher ce combustible des populations de l'intérieur du pays. • Périmètres d'externalisation envisageables : <ul style="list-style-type: none"> - Sécurité des centres emplisseurs - Aménagement du site - Extension de la capacité d'emplissage • Enjeux futurs (besoins actuels et évolution) <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le programme de butanisation de la Côte d'Ivoire et freiner la déforestation 	

- Faciliter l'approvisionnement en gaz butane des villes de l'intérieur du pays
- Augmenter les capacités de stockage national et garantir le stock de sécurité
- Répondre à la demande croissante de gaz butane
- **Contraintes (fonctionnelles, calendaires ou financières)**
 - Approvisionnement des centres emplisseurs (réhabiliter les routes de l'intérieur, réhabiliter et étendre le réseau ferroviaire)
 - Réaliser le dépôt et les appontements du port de San Pedro
- **Raison du recours à un partenaire**
 - Insuffisance de ressource financière interne

Activités :

Service existant et déjà rendu par le personnel public

Activité nouvelle

CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT

Conception	<input checked="" type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input checked="" type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage	Financement	
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input checked="" type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input checked="" type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	Envisageable	

NOTE D'EXPLICATION

Fiche N° : Projet 36
Ref PND : HYDR_Action 3.2.4
Ref PIP : HYDR_Projet_C.....

Ce projet consiste à installer des centres emplisseurs dans 10 districts de la Côte d'Ivoire pouvant représenter des pôles de développement afin de permettre l'approvisionnement en gaz butane de tout le territoire national et lutter contre la déforestation.

En effet, la consommation de gaz butane située actuellement à 130000 TM est uniquement concentrée à Abidjan à hauteur de 90%.

Les districts concernés par la construction de ces centres emplisseurs seraient San Pedro, Korhogo, Bouaké, Man, Yamoussoukro, Ferkessédougou, Daloa, Bondoukou, Abengourou, Gagnoa.

Le projet prévoit la construction d'un stockage et du centre emplisseur.

Le Ministère et PETROCI n'ayant aucune indication (capacité des centres emplisseurs) sur ce projet, le coût indiqué de 29,1 milliards donne un ratio de 2,9 milliards par district.

Nous avons donc essayé de faire une répartition par district en fonction du niveau de la population et du ratio de consommation per capita. Sachant qu'on peut situer les grandes villes le ratio se situe autour de 6 kg per capita et dans les autres villes 4 kg per capita nous obtenons les consommations suivantes :

Ville	Population	Ratio de consommation per capita	Consommation estimée par an (TM)	Capacité à installer (TM)	Coût indicatif (milliards FCFA)
San Pedro	422204	6 kg per capita	2533	1500	4,5
Korhogo	453000	4 kg per capita	1812	1000	3
Bouaké	612791	6 kg per capita	3676	1500	4,5
Man	366916	6 kg per capita	2200	1000	3
Yamoussoukro	299245	6 kg per capita	1795	1000	3
Ferké	249602	4 kg per capita	998	500	1,5
Daloa	524214	6 kg per capita	3145	1500	4,5
Bondoukou	293416	4 kg per capita	1173	500	1,5
Abengourou	288231	4 kg per capita	1152	500	1,5
Gagnoa	366900	4 kg per capita	1468	500	1,5
Aménagement et frais complémentaires					0,6
TOTAL					29,1

Le montant initial peut être retenu et reparti comme indiqué dans le tableau ci-dessus.



Fiche Sectorielle

Industrie

Préparée par:

Le Ministère de l'Industrie et des Mines

Avec le Support de :

**Le Comité National de Pilotage des PPP
(CN-PPP)**

Et la Facilitation de:



Janvier 2014

Table des Matières

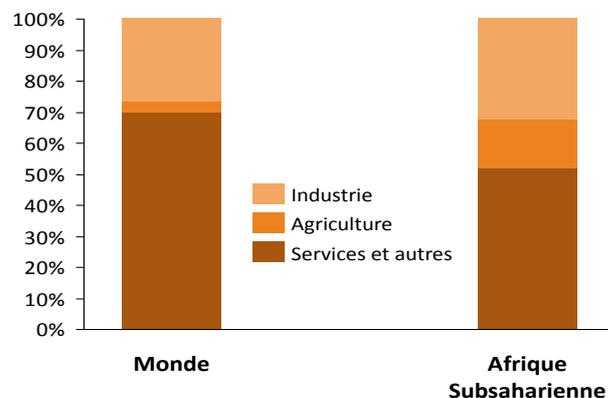
I. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL	47
A. Tendances générales du marché	47
B. Projections.....	48
C. Opportunités de croissance en Afrique de l’Ouest.....	48
II. LE POSITIONNEMENT DE LA COTE D’IVOIRE	49
A. Contexte.....	49
B. Taille du marché et Projections.....	49
C. Partenaires	50
III. UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L’INVESTISSEMENT	
50	
A. Présentation du Cadre Légal	50
B. Présentation du Cadre Institutionnel	51
C. Personnes ressources, rôle et responsabilités	52

IV. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL

TENDANCES GENERALES DU MARCHÉ

Entre 2009 et 2010, la contribution de l’industrie au PIB s’est accrue de 4% au niveau mondial. Cette croissance a été plus marquée en Afrique subsaharienne où elle a atteint 7,6%. En 2010, l’industrie a contribué à hauteur de 32,4% au PIB de l’Afrique subsaharienne, soit 5,5% de plus qu’au niveau mondial où sa part dans le PIB est de 26,9%.

Figure 1: Valeur ajoutée des secteurs économiques en 2010 (% du PIB)



Cependant, le secteur industriel dans l’espace de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) reste relativement

peu développé et pas suffisamment diversifié pour générer une grande variété de produits intermédiaires et finis. L’industrie manufacturière dominée par l’agro-industrie ne représentait que 7,36% du PIB en 2006. Plus de 4/5 de la valeur ajoutée manufacturière globale de la région en 2006 provenaient de quatre pays : le Nigeria, la Côte d’Ivoire, le Ghana et le Sénégal dont les parts dans celle-ci, sont respectivement de 39,7%, 23,4%, 10% et 9,3%²². L’industrie ivoirienne, quant à elle, représente 40%²³ du potentiel de l’industrie de l’Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA).

²² CEDEAO, Politique industrielle commune de l’Afrique de l’Ouest, 2010

²³ Ministère de l’Economie et des Finances de la Côte d’Ivoire (<http://www.finances.gouv.ci/index.php/fr/guide-pratique/guide-pratique-de-la-cote-divoire>)

PROJECTIONS

Le boom industriel du continent Africain est amorcé. Selon les projections de la Banque Africaine de Développement (BAD)²⁴, les évolutions prévues de la demande de minerais à l'échelle mondiale se solderont par une augmentation des cours, et les investissements augmenteront en conséquence. Une croissance économique solide dans des pays comme la Chine par exemple, sera à l'origine d'une forte demande continue de métaux et d'importations significatives de l'étranger, notamment d'Afrique. Ce qui devrait se répercuter sur la croissance de l'industrie extractive et des équipements dont la contribution au PIB est de 25,3% en Afrique²⁵.

D'après la Banque mondiale l'industrie agroalimentaire devrait également faire un grand bond en avant en Afrique. Le marché africain de l'alimentaire et des boissons devrait tripler d'ici 2030 pour atteindre 1 000 milliards de dollars US²⁶. L'Afrique exporte de plus en plus de produits manufacturés en destination des pays en développement et cette tendance sera en hausse continue dans les années à venir.

OPPORTUNITES DE CROISSANCE EN AFRIQUE DE L'OUEST

L'adoption en 2010 de la Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest (PICA0)²⁷ par la CEDEAO constitue une véritable opportunité pour l'industrie. L'intégration régionale contribuera à réduire les contraintes imposées par la réglementation aux entreprises à travers une harmonisation des politiques générales. De plus, celles-ci devraient permettre aux entreprises d'avoir un accès beaucoup plus facile aux marchés frontaliers. A cet effet, les pays ouverts sur l'océan atlantique et à fort dynamisme économique deviennent des zones de prédilection. Le positionnement géographique et les infrastructures portuaires, aéroportuaires, routières et ferroviaires de pointe déjà existantes devraient favoriser un pan important de l'industrie dans le pays et dynamiser le marché régional et les échanges internationaux.

La transformation des corridors de transports régionaux en couloirs de développement constitue un moyen de promouvoir l'industrialisation et de soutenir le processus de croissance en Afrique de l'Ouest. Par exemple, le corridor Abidjan-Lagos de 1 000 km²⁸ qui constitue l'une des principales voies d'accès aux pays côtiers et enclavés d'Afrique de l'Ouest, relie certaines des villes les plus importantes et les plus économiquement dynamiques d'Afrique, comme Lagos, Accra et Abidjan. Le potentiel des couloirs de développement en termes de promotion industrielle repose sur trois facteurs : (i) une inclusion de fonctions de production, (ii) une extension plus importante des réseaux d'infrastructures et, (iii) un meilleur accès aux marchés régionaux et internationaux.

²⁴Ibid.

²⁵ www.unctad.org/Africa/series

²⁶ World Bank, Growing Africa: Unlocking the Potential of Agrobusiness, 2013

²⁷ La Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest (PICA0) a été mise en place par les pays membres de la CEDEAO et vise à entretenir un tissu industriel compétitif sur le marché international, respectueux de l'environnement et propre à améliorer significativement le niveau de vie des populations à l'horizon 2030

²⁸ <http://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2012/05/31/second-phase-program-reduce-trade-transport-barriers-west-africa>

V. Le Positionnement de la Côte d'Ivoire

CONTEXTE

Les différentes politiques industrielles menées par la Côte d'Ivoire depuis son indépendance en 1960 ont permis au pays de disposer d'un tissu industriel relativement important par rapport aux autres pays de la sous région.

En effet, le secteur industriel est devenu, au fil des années, un des piliers de l'économie ivoirienne. Ainsi, la contribution de ce secteur est passée de 16% en 1965 à 20% du Produit Intérieur Brute (PIB) en 1980 pour atteindre près de 30% en 2011.

Cependant, cette évolution n'a pas été linéaire. Les multiples crises qu'a connues la Côte d'Ivoire ont fragilisé le tissu industriel. Cette situation a eu pour conséquence de freiner le développement des infrastructures, ont subi des dégradations plus ou moins importantes.

En 2012, après une crise sociopolitique qu'a connu le pays, le Gouvernement ivoirien a adopté et lancé la mise en œuvre d'une stratégie de relance de l'économie ivoirienne par des réformes pour améliorer le climat des affaires et renforcer le développement et la modernisation des infrastructures industrielles. En matière de développement industriel, la stratégie définie par le Ministère en charge de l'Industrie, adoptée par le Gouvernement en 2013, qui vise à faire passer la part du secteur industriel dans le PIB de près de 30% à 40% d'ici 2020, porte sur trois axes :

- 1. une forte contribution du secteur privé ;**
- 2. l'utilisation des avantages comparatifs ;**
- 3. l'appui ciblé de l'Etat en matière d'accompagnement (qualité, normes, restructuration, accès au crédit et aux zones industrielles, avantages fiscaux ciblés, etc.).**

Pour atteindre ses objectifs, le Ministre en charge de l'Industrie met un accent particulier sur les projets visant à disposer de zones industrielles opérationnelles et modernes au bénéfice des entreprises, des investisseurs locaux et étrangers et à développer l'entrepreneuriat par la création d'un Agro parc industriel.

TAILLE DU MARCHÉ ET PROJECTIONS

La demande de terrains à usage industriel en progression avec la reprise de l'économie ivoirienne constitue certes un défi, mais aussi une opportunité d'investissement à même de créer des effets positifs sur l'économie ivoirienne et celle de la sous-région ouest africaine.

Le potentiel pour répondre assez rapidement à cette demande existe. En effet, la construction de zones industrielles est une constante de la politique de l'Etat de disposer d'espaces aménagés (voirie, assainissement, eau, électricité) destinés à favoriser les investissements privés et l'implantation des entreprises. La quasi-totalité des plans directeurs d'urbanisme des villes et communes prévoit des espaces à un usage industriel.

Abidjan dispose actuellement de trois zones industrielles d'une superficie totale de 885 hectares répartie comme suit :

1. Zone industrielle de Yopougon : 645 hectares ;
2. Zone industrielle de Koumassi : 120 hectares ;
3. Zone industrielle de Vridi : 120 hectares.

A l'intérieur du pays, les principales villes comme Yamoussoukro, Bouaké, San-Pedro dispose de zones industrielles qui demandent toutefois à être davantage viabilisées.

En plus des zones industrielles existantes, la Côte d'Ivoire dispose d'un atout considérable, à savoir la disponibilité de réserves foncières industrielles importantes au niveau des villes pour le développement de nouveaux espaces industriels. Les projets de mise en concession de zones industrielles concernent aussi bien Abidjan que les celles de l'intérieur.

Au niveau d'Abidjan, il s'agit d'aménager une nouvelle zone industrielle par phasage sur le site d'une superficie de 940 ha dénommé « PK24 » situé à trentaine de Km d'Abidjan sur l'axe de l'Autoroute du Nord.

Concernant, l'intérieur du pays, l'aménagement porte sur les villes de Yamoussoukro (150 ha), San Pedro (150 ha), Bonoua (100 ha), Bouaké (100 ha), Man (100 ha), et Korhogo (100 ha), soit une superficie totale de 700 ha.

L'Agro parc industriel va permettre aux opérateurs économiques de disposer sur un même site des infrastructures, des machines et équipements, ainsi que des compétences pour la mise en œuvre et le développement à moindre coût de leurs projets en matière de transformation des produits agricoles.

PARTENAIRES

La réhabilitation et le développement des zones industrielles ainsi que la mise en place de l'Agro parc Industriel se feront en partenariat avec le secteur privé. Certains opérateurs économiques internationaux et nationaux ont manifesté leur intérêt en ce qui concerne la concession sous forme PPP de zones industrielles, notamment PK24. Ces projets bénéficient du soutien de l'ONUDI, la Banque Mondiale, la Société Financière Internationale (IFC), etc.

Par ailleurs un Fonds National de Développement des Zones Industrielles (FN-DEZI) a été mis en place par décret N°2013-299 du 02 mai 2013. Ce Fonds alimenté principalement par la redevance de terrain industriel poursuit l'objectif de disposer de ressources substantielles pour répondre aux besoins de financement du secteur à la charge de l'Etat.

VI. UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT

PRESENTATION DU CADRE LEGAL

Contrairement aux situations observées dans les pays industrialisés où aussi bien la production des zones industrielles que la gestion de celles-ci incombe aux collectivités locales encadrées ou assistées par des organismes para publics ou privés concessionnaires, c'est l'Etat qui, jusque-là, était investi de cette mission. Le seul régime concédé, est celui du bail emphytéotique.

Le pouvoir "foncier" de l'Etat sur les terrains industriels lui vient du décret de 1971 instituant le bail emphytéotique sur ces terrains. Le décret de 1978 portant

sur la réglementation de la procédure d'attribution de terrains industriels rend le bail emphytéotique de 30 ans totalement ou partiellement cessible à une tierce personne, après autorisation de l'administration.

Jusqu'à une date récente, les terrains à usage industriel faisaient l'objet de tarifs dérisoires à titre de redevances (30 à 165 FCFA le m² par an), qui ne garantissaient pas la viabilité et le développement des zones industrielles. L'Ordonnance N° 2013-297 du 2 mai 2013 permet de corriger cette situation. En effet, cette Loi encadre dorénavant le barème des montants de la redevance d'occupation des terrains industriels comme suit :

- **Zone A**, District d'Abidjan : 2000 à 15000 FCFA le m² par an
- **Zone B**, Agglomérations ayant une population supérieure à soixante mille habitants : 1000 à 7500 le m² par an
- **Zones C**, Agglomérations ayant une population de moins de soixante mille habitants ainsi que des zones économiques spéciales déterminées par décret : 100 à 750 FCFA le m² par an.

Elle précise que lorsque le terrain industriel est situé dans une zone franche ou dans une zone industrielle développée dans le cadre d'un contrat de concession, le montant de la redevance est fixé selon les dispositions applicables à la zone concédée.

De nouvelles procédures d'occupation des terrains industriels sont en cours d'adoption par le Gouvernement. Ces procédures reposent sur les principes de célérité, de transparence, de simplification de la démarche et de clarification des responsabilités. Elles visent à gérer efficacement les zones industrielles, à réduire notamment les délais de mise à disposition des terrains industriels et de traitement des actes administratifs.

PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL

Face à la multiplicité des acteurs en charge des zones industrielles en Côte d'Ivoire, il a été créé par décret N°2013-298 du 02 mai 2013, l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI) placé sous la tutelle technique du Ministère chargé de l'Industrie, est un établissement public à caractère industriel dont la mission est de concevoir, de mettre en œuvre et d'assurer la gestion des instruments de développement industriel que sont les terrains, les parcs et les zones industriels.

L'AGEDI est chargé :

Au titre de la création des zones économiques à usage industriel:

- d'élaborer des programmes de création des zones industrielles ;
- d'élaborer des études et de procéder à l'aménagement et à l'équipement des zones économiques à vocation industrielle ;
- d'entreprendre directement ou indirectement tous travaux d'infrastructure ou de superstructure lui permettant de créer des zones économiques à vocation industrielle, en vue de les louer aux promoteurs industriels.
- Au titre de l'attribution des lots:
- de recevoir et d'instruire les dossiers de demandes de terrains à usage industriel ;
- de mettre les terrains à la disposition des demandeurs ;

- d'engager et de suivre toutes les formalités visant la délivrance des actes administratifs relatifs au bail.
- de suivre la mise à disposition des terrains industriels.

Au titre de la gestion des zones économiques à usage industriel:

- d'assurer le suivi de la mise en valeur, par les bénéficiaires, des terrains attribués ;
- de déterminer les garanties éventuelles à présenter par les bénéficiaires de lots
- de réaliser les travaux d'entretien des parcs et zones industrielles ;
- de contrôler la régularité des occupations et des activités exercées sur les zones industrielles ;
- de faire respecter les procédures de retrait des lots industriels.

S'agissant des espaces concédés, le cadre institutionnel est régi par le décret N° 2012-1152 du 19 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du cadre institutionnel de pilotage des PPP.

Outre le Ministère de l'Industrie et des Mines et l'AGEDI, les principales institutions intervenant dans le domaine technique sont : le Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme ; le Centre Ivoirien Anti-pollution (CIAPOL) ; les Collectivités ; les Concessionnaires de Service public ; la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) ; la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI) ; Côte d'Ivoire Télécom.

PERSONNES RESSOURCES, ROLE ET RESPONSABILITES

Noms	Fonctions	E-mail	Téléphones
M. GNAMIEN N'Dri Guillaume	Directeur de Cabinet du Ministre de l'Industrie et des Mines Membre du SE-PPP	guillaume.gnamien@egouv.ci	(225) 20229831
M. BOMBO Maturin	Conseiller Technique du Ministre de l'Industrie et des Mines, chargé des Infrastructures Industrielles	mtbombo@gmail.com	(225) 20213090
M. DIARRA Oumar	Directeur Général de I2T, en charge de la mise en œuvre du projet Agro parc industriel	diarra.oumar@i2t.ci	Tél : (225) 21279050
M. OUATTARA Yssouf	Directeur des Infrastructures et de la Sécurité Industrielle assurant l'intérim au niveau de la Direction	oyb40@yahoo.fr	(225) 22440955

	Générale de l'AGEDI		
Dr TANO Paulin	Directeur de la Planification et de la Coopération au Ministère de l'Industrie et des Mines, Personne ressource en PPP	paulin.tano@egouv.ci	(225) 22440954

LES PROJETS

Nom du Projet : AGROPARC INDUSTRIEL	Type de Projet <input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Santé
Maitre d'ouvrage : MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES	
Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 34 600 FCFA / 52 592 EUR / 74 984 USD	
PRESENTATION DU PROJET: <ul style="list-style-type: none"> • Contour complet du projet et son environnement Un incubateur d'entreprise est une structure accueillant et accompagnant des entreprises en création, jusqu'à leur création et parfois pendant leurs premiers mois d'existence. La faible capacité de création de richesses et d'emplois par l'industrie, la faible capacité d'assistance des PME/PMI pendant leur phase de démarrage ont conduit les autorités à mettre sur pied un projet capable de résorber ces dits problèmes • Périmètres d'externalisation envisageables : Externalisation pourrait être envisagée pour la fourniture des unités de production • Enjeux futurs (besoins actuels et évolution) Les incubateurs d'entreprise modernes sont des programmes favorisant l'esprit d'entreprise et accélérant le développement des activités. Ils fournissent à leurs locataires un ensemble de services et de ressources de soutien. Les statistiques indiquent que plus de 85 % des entreprises, ayant reçu le soutien d'un incubateur continuent à exister sur le marché après 5 ans d'existence. La société d'Etat « Ivoirienne de Technologie Tropicale » a pour but de valoriser les technologies découvertes en Côte d'Ivoire et de faire la promotion/vulgarisation de celles qui ont un impact positif sur l'industrie ivoirienne. Aussi, de nombreux résultats acquis par Ivoirienne de Technologie Tropicale (I2T) n'ont pas pu être vulgarisés et valorisés par le secteur industriel. Et partout ailleurs, aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays émergents, il existe des mécanismes pour partager les risques avec les industriels et les inciter à investir à partir des résultats de recherche et de développement de technologies. L'un de ces mécanismes est la création d'incubateurs. • Contraintes (fonctionnelles, calendaires ou financières) Niveau important de la dette publique • Raison du recours à un partenaire Financement des infrastructures s'inscrivant dans la cadre d'un contrat de long terme. 	

Activités :		
<input checked="" type="checkbox"/> Service existant et déjà rendu par le personnel public <input type="checkbox"/> Activité nouvelle		
CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT		
Conception	<input checked="" type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage	Financement et exploitation	
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input type="checkbox"/> Usager/client final <input checked="" type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input checked="" type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Existence d'un cadre de concertation Etat/secteur privé 	

Nom du Projet : AGROPARC INDUSTRIEL	Type de Projet <input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Santé
Maitre d'ouvrage : MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES	
Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 34 600 FCFA / 52 592 EUR / 74 984 USD	
PRESENTATION DU PROJET: <ul style="list-style-type: none"> • Contour complet du projet et son environnement Un incubateur d'entreprise est une structure accueillant et accompagnant des entreprises en création, jusqu'à leur création et parfois pendant leurs premiers mois d'existence. La faible capacité de création de richesses et d'emplois par l'industrie, la faible capacité d'assistance des PME/PMI pendant leur phase de démarrage ont conduit les autorités à mettre sur pied un projet capable de résorber ces dits problèmes • Périmètres d'externalisation envisageables : Externalisation pourrait être envisagée pour la fourniture des unités de production • Enjeux futurs (besoins actuels et évolution) Les incubateurs d'entreprise modernes sont des programmes favorisant l'esprit d'entreprise et accélérant le développement des activités. Ils fournissent à leurs locataires un ensemble de services et de ressources de soutien. Les statistiques indiquent que plus de 85 % des entreprises, ayant reçu le soutien d'un incubateur continuent à exister sur le marché après 5 ans d'existence. <p>La société d'Etat « Ivoirienne de Technologie Tropicale » a pour but de valoriser les technologies découvertes en Côte d'Ivoire et de faire la promotion/vulgarisation de celles qui ont un impact positif sur l'industrie ivoirienne.</p> <p>Aussi, de nombreux résultats acquis par Ivoirienne de Technologie Tropicale (I2T) n'ont pas pu être vulgarisés et valorisés par le secteur industriel. Et partout ailleurs, aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays émergents, il existe des mécanismes pour partager les risques avec les industriels et les inciter à investir à partir des résultats de recherche et de développement de technologies. L'un de ces mécanismes est la création d'incubateurs.</p> • Contraintes (fonctionnelles, calendaires ou financières) Niveau important de la dette publique • Raison du recours à un partenaire Financement des infrastructures s'inscrivant dans la cadre d'un contrat de long terme. 	

Activités :		
<input checked="" type="checkbox"/> Service existant et déjà rendu par le personnel public <input type="checkbox"/> Activité nouvelle		
CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT		
Conception	<input checked="" type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage	Financement et exploitation	
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input type="checkbox"/> Usager/client final <input checked="" type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input checked="" type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Existence d'un cadre de concertation Etat/secteur privé 	

Nom du Projet : REHABILITATION DES ZONES INDUSTRIELLES D'ABIDJAN	Type de Projet <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Culture et sport
Maitre d'ouvrage MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR Isaac DE; Conseiller chargé des Infrastructures et des Transports/Président du Comité National de Pilotage des PPP / Tél/fax : + (225) 20 31 47 79/ Mob : + (225) 07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci Ministère de l'Industrie et des Mines MR GNAMIEN NDRI Guillaume, Directeur de Cabinet Email : ggnamien@yahoo.fr	
Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 55 000 FCFA / 83 EUR / 111 USD	
PRESENTATION DU PROJET: <ul style="list-style-type: none"> • Contour complet du projet et son environnement Les crises socio-politiques successives en Côte d'Ivoire ont conduit à la destruction massive des outils de production et des pillages, notamment 80% des industries situées à Abidjan. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire amorce sa phase de reconstruction économique qui doit s'appuyer sur le développement industriel. Aussi, des demandes de terrains non satisfaites dues à l'indisponibilité foncière se font de plus en plus récurrentes. Dans l'optique d'être un pays industrialisé dans un avenir proche, la Côte d'Ivoire a décidé de faciliter l'implantation d'entreprises par la mise en place d'infrastructures industrielles de qualité. Il s'agit spécifiquement de réhabiliter les zones industrielles de Yopougon (645 ha), de Koumassi (120 ha) de Vridi (120 ha) en termes d'infrastructures techniques, de réseaux téléphoniques, d'énergies et de voiries diverses. • Périmètres d'externalisation envisageables : Sans objet • Enjeux futurs (besoins actuels et évolution) Grace à son tissu industriel dense au sein de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire demeure une vitrine pour le développement économique des pays de la sous-région. A ce titre, elle assure le leadership économique de l'UEMOA dont 40% du PIB vient à son actif. Avec l'adoption de la PICA0, il incombe à la Côte d'Ivoire de disposer des infrastructures performantes, à mesure d'assurer définitivement son industrialisation, gage d'une émergence certaine. • Contraintes (fonctionnelles, calendaires ou financières) 	

Niveau important de la dette publique		
<ul style="list-style-type: none"> • Raison du recours à un partenaire Financement des infrastructures s'inscrivant dans la cadre d'un contrat de long terme. 		
Activités :		
<input type="checkbox"/> Service existant et déjà rendu par le personnel public <input checked="" type="checkbox"/> Activité nouvelle		
CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT		
Conception	<input checked="" type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage	Financement	
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input checked="" type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte	<input checked="" type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Cadre de concertation Etat/secteur privé 	

<p>Nom du Projet : CREATION / AMENAGEMENT DE NOUVELLES ZONES INDUSTRIELLES A L'INTERIEUR DU PAYS (BONOUA, YAMOUSOUKRO, BOUAKE, MAN, KORHOGO ET SAN PEDRO)</p>	<p>Type de Projet</p>
<p>Maitre d'ouvrage : MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES</p> <p>PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR Isaac DE; Conseiller chargé des Infrastructures et des Transports/Président du Comité National de Pilotage des PPP / Tél/fax : + (225) 20 31 47 79/ Mob : + (225) 07 07 39 37 Email : Isaac.de@presidence.ci</p> <p>MINISTERE DES MINES ET DE L'INDUSTRIE Gnamien Guillaume, Directeur de Cabinet Email : ggnamien@yahoo.fr</p>	<p><input type="checkbox"/> Bâtiment</p> <p><input type="checkbox"/> Transport</p> <p><input type="checkbox"/> Energie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Industrie</p> <p><input type="checkbox"/> TIC</p> <p><input type="checkbox"/> Equipement urbain</p> <p><input type="checkbox"/> Education/Formation</p> <p><input type="checkbox"/> Santé</p> <p><input type="checkbox"/> Culture et sport</p>
<p>Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 105 000 FCFA / 159 EUR / 212 USD</p>	
<p>PRESENTATION DU PROJET:</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Contour complet du projet et son environnement Les crises socio-politiques successives en Côte d'Ivoire ont conduit à la destruction massive des outils de production et des pillages, notamment 80% des industries situées à Abidjan. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire amorce sa phase de reconstruction économique qui doit s'appuyer sur le développement industriel. Aussi, des demandes de terrains non satisfaites dues à l'indisponibilité foncière se font de plus en plus récurrentes. Dans l'optique d'être un pays industrialisé dans un avenir proche, la Côte d'Ivoire a décidé de faciliter l'implantation d'entreprises par la mise en place d'infrastructures industrielles de qualité. Il s'agit spécifiquement de Créer et aménager (VRD) de nouvelles zones industrielles à Bonoua (100 ha), Yamoussoukro (150 ha), Bouaké (100 ha), Man (100 ha), Korhogo (100 ha) et San Pedro (150 ha). • Périmètres d'externalisation envisageables : Externalisation pourrait être envisagée pour la composante concernant la mise en place des infrastructures. • Enjeux futurs (besoins actuels et évolution) Grace à son tissu industriel dense au sein de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire demeure une vitrine pour le développement économique des pays de la sous-région. A ce titre, elle assure le leadership économique de l'UEMOA dont 40% du PIB vient à son actif. Avec l'adoption de la PICA0, il incombe à la Côte d'Ivoire de disposer des infrastructures performantes, à mesure d'assurer définitivement son industrialisation, gage d'une émergence certaine. • Contraintes (fonctionnelles, calendaires ou financières) 	

Niveau important de la dette publique		
<ul style="list-style-type: none"> • Raison du recours à un partenaire Financement des infrastructures s'inscrivant dans la cadre d'un contrat de long terme. 		
Activités :		
<input type="checkbox"/> Service existant et déjà rendu par le personnel public <input checked="" type="checkbox"/> Activité nouvelle		
CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT		
Conception	<input checked="" type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage	Financement	
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input checked="" type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte	<input checked="" type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Cadre de concertation Etat/secteur privé 	



Fiche Sectorielle

Transport

Préparée par:
Le Ministère des Transports

Avec le Support de :
Le Comité National de Pilotage des PPP
(CN-PPP)

Et la Facilitation de:



Janvier 2014

TABLE DES MATIERES

I. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL.....	65
A. Tendances générales du marché.....	65
B. Projections.....	65
C. Opportunités de Croissance en Afrique de l’Ouest.....	65
II. LE POSITIONNEMENT DE LA COTE D’IVOIRE DANS UN MARCHÉ EN PLEINE EXPANSION	66
A. Contexte	66
B. Le secteur des transports en Côte d’Ivoire aujourd’hui et demain	67
III. UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L’INVESTISSEMENT	68
A. Présentation du Cadre Légal.....	68
B. Présentation du Cadre Institutionnel	68
C. Personnes ressources, rôle et responsabilités	68

VII. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL

TENDANCES GENERALES DU MARCHÉ

Entre 2000 et 2011, les investissements dans les infrastructures de transport réalisés en Afrique sub-saharienne sont passés de 181 millions US à 851 millions US, soit une croissance annuelle de 148%. Suivant l'ampleur de la croissance, l'Afrique sub-saharienne se positionne loin devant l'Asie de l'Est et Pacifique (39%), l'Amérique Latine et Caraïbes (23%) et les pays de l'OCDE (2%).

En revanche, en termes de volume, cet ordre est inversé et l'on note un grand écart entre les pays de l'OCDE – qui reçoivent actuellement plus de 96% des flux d'investissement – et les autres régions (Graphique 1).

Graphique 5: L'état des investissements dans les infrastructures de transports dans les différentes régions

Régions	Taux de croissance annuel moyen de l'investissement entre 2000 et 2011 (%)	Investissements dans les infrastructures de transport en 2011 (million US\$)
Afrique Sub-saharienne	148	851
Asie de l'Est et Pacifique	39	1.382
Amérique Latine et Caraïbes	23	9.563
Pays de l'OCDE	2	357.915

Source: Données PPIAF; OCDE; Analyse de Dalberg

PROJECTIONS

Des projets et programmes d'envergure dans les infrastructures de transport sont envisagés ou en cours de réalisation en Afrique pour combler le retard du continent par rapport aux autres régions et accompagner la demande croissante de mobilité des personnes et des biens. Il en est ainsi du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) qui vise à relier, d'ici 2040, les grands centres de production et de consommation de l'Afrique (grandes villes, sites miniers, les grands centres de production agricole, etc.) avec le reste du monde à travers un réseau régional d'infrastructures de transport et de passerelles modernes et efficaces²⁹.

Le développement de ces infrastructures permettra de suivre la croissance projetée de la demande de mobilité des personnes et des biens. En effet, d'ici 2040, les volumes de transport se multiplieront de 6 à 8 fois (voire même jusqu'à 14 fois dans certains pays), tandis que l'activité portuaire passera à plus de 2 milliards de tonnes³⁰. Actuellement, 24 projets de transport prioritaires du PIDA portent sur l'amélioration de la connectivité interrégionale, la modernisation des corridors, ainsi que l'amélioration des systèmes portuaires, ferroviaires et aériens du continent. Ces projets vont contribuer à la croissance des activités des entreprises de travaux publics, d'entretien et de maintenance d'infrastructures et des services de transport et logistique.

OPPORTUNITES DE CROISSANCE EN AFRIQUE DE L'OUEST

La Côte d'Ivoire, poumon économique de l'UEMOA offre un pont vers les pays de la sous-région. La reprise économique et la stabilité retrouvée devrait permettre

²⁹ BAD, Study on Programme for Infrastructure Development in Africa (PIDA)

³⁰ Idem

au pays de retrouver son rôle de hub pour le transport de biens et de marchandises. En matière de transport, différentes opportunités se présentent autour de (i) la réalisation et l'exploitation d'infrastructure ; (ii) le fret aérien ; et (iii) l'offre de services de transport de marchandises.

- **Les projets de modernisation des infrastructures ferroviaires et portuaires en Afrique de l'Ouest présentent des opportunités pour les investisseurs de la sous-région, notamment en Côte d'Ivoire.** En effet, dans le cadre du PIDA, un budget de 290 millions de dollars est prévu pour la modernisation du Corridor côtier Abidjan-Lagos. Il s'agit du corridor le plus fréquenté d'Afrique de l'Ouest reliant le Bénin, la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Nigéria et le Togo. Il s'y ajoute le Programme de plateforme portuaire et ferroviaire d'Afrique de l'Ouest estimé à 2,1 milliards de dollars et destiné à répondre aux demandes de capacité portuaire du Bénin, du Burkina Faso, du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Libéria, du Mali, du Niger, du Nigéria, du Sénégal, de la Sierra Leone et du Togo. De plus, la réhabilitation et l'extension de « la boucle ferroviaire » de l'Afrique de l'Ouest continue de susciter l'intérêt d'investisseurs régionaux et internationaux.³¹
- **Le fret aérien va devenir plus attractif pour les investisseurs avec le projet de création d'ici 2040 de 16 hubs aériens régionaux dans dix pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.** La création de ces hubs supplémentaires d'un coût global de 420 millions de dollars US vise à satisfaire la demande croissante de transport aérien de passagers vers et en provenance de cette région. Cette croissance va varier entre 350% et 600% d'ici 2040³². L'une des composantes de ce projet consiste à mettre en place une ou plusieurs plateformes aériennes régionales dont Abidjan.
- **La construction d'un terminal minéralier va entraîner l'accroissement de la demande de services logiques et du trafic de minerai dans la sous-région.** Le Port d'Abidjan joue un rôle capital pour le secteur des minerais sur le plan national et sous régional. Des opérateurs, venant principalement des pays du nord de la côte (Burkina, Mali et Niger), acheminent chaque année des millions de tonnes de minerais vers le Port d'Abidjan³³. La construction du terminal minéralier devrait contribuer à augmenter le trafic marchandises vers et en provenance de la Côte d'Ivoire de façon significative.

VIII. Le Positionnement de la Côte d'Ivoire dans un marché en pleine expansion

CONTEXTE

Le secteur du transport en grande difficulté avant les différentes crises sociopolitiques qu'a connu la Côte d'Ivoire au cours de ces dix dernières années, sort de ces conflits totalement sinistré.

Afin de redynamiser et moderniser le secteur du transport, une feuille de route élaborée par le Ministère des Transports a fait l'objet d'une validation le Jeudi 16

³¹ <http://reseaux-logistiques.org/tag/afrique/>

³² BAD, Africa Infrastructures Outlook 2040

³³ http://www.gcpnd.gouv.ci/userfiles/file/ppp/INFR_PPP_24.pdf

juin 2011 à la CAISTAB par l'ensemble des acteurs des transports qui se sont tous engagés à s'impliquer totalement dans la mise en œuvre du programme. Cette feuille de route met le secteur privé au centre des activités du ministère à travers la mise en œuvre de nombreux projets structurants.

LE SECTEUR DES TRANSPORTS EN COTE D'IVOIRE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Du 1er juin 2011 à ce jour, le Ministère des Transports a entamé la mise en œuvre de son programme d'activités et obtenu plusieurs résultats dont :

- Le démarrage de l'opération du Renouvellement du Parc Auto avec l'adhésion massive de plus d'une dizaine de banques et de concessionnaires ayant accordés plus de cinquante(50) milliards de FCFA de lignes de crédits aux transporteurs ;
- La baisse des prix des véhicules d'environ 50% grâce à la réduction des droits de douane de 51 à 12 %, l'annulation de la TVA sur les véhicules neufs, et la massification des commandes de véhicules types par catégorie de transports ;
- La lutte drastique contre le racket avec la fixation de 33 barrages sur toute l'étendue du territoire, la levée de tous les barrages illégaux et la suppression de tous les faux frais;
- La cérémonie de pose de la première pierre de la nouvelle gare routière, moderne et internationale d'Abidjan, le jeudi 25 juillet 2013 sur le site de l'ex-Casse d'Adjamé, en présence du chef de l'Etat, S.E.M Alassane OUATTARA. Cette cérémonie est intervenue suite à l'appel d'offres international lancé le 24 avril 2012, la réalisation de ce projet sera assurée par la société Générale d'Afrique-CI S.A., de droit privé ivoirien, filiale du Groupe DENNIS à travers une convention de concession de type BOT ;
- La facilitation du commerce et des Transports avec les pays de la CEDEAO avec le passage de la Côte d'Ivoire de la dernière place au deuxième (2e) rang derrière le TOGO ;
- L'augmentation de 10 à 20 du nombre de compagnies desservant Abidjan la capitale économique ;
- La mise en œuvre du plan de sécurité et de sûreté aéroportuaire ;
- L'organisation des états généraux de la mer et la révision du code maritime ;

Outre les projets ci-dessus indiqués, le Ministère des Transports envisage mettre en route à partir de 2014, un nombre de projets visant à améliorer le réseau d'infrastructure et de gestion du secteur, tels que :

- Le projet de mise en place de la base de données du secteur du transport routier qui automatisera l'ensemble des procédures de traitements des opérations de transports sur toute l'étendue du territoire ;
- Le projet de démarrage des travaux de réhabilitation et d'extension du Chemin de fer Abidjan-Niger via Tambao
- Les projets de réhabilitation des aéroports de l'intérieur du pays ;
- La promotion de la création de sociétés maritimes assurant le cabotage et le transport lagunaire par bateaux bus;

IX. UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT

PRESENTATION DU CADRE LEGAL

Dans l'optique de poser les bases favorables à un environnement d'affaire, le Conseil des Ministres et l'Assemblée Nationale ont en projet l'adoption du nouveau code de la marine marchande

PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL

Sur le plan institutionnel, dans l'optique de permettre une gestion efficace du secteur, un haut Conseil du Patronat des Entreprises de Transport Routier en Côte d'Ivoire (HCPETR-CI) a été créé, lequel sera désormais l'interlocuteur unique du Gouvernement. Cette structure regroupe les 350 syndicats, associations et autres ONG actifs dans le secteur du transport routier.

PERSONNES RESSOURCES, ROLE ET RESPONSABILITES

Noms	Fonctions	E-mail	Téléphones
M. DIABATE Kaladji	Directeur de Cabinet Adjoint	kaladji@yahoo.fr	+(225) 20 34 48 56 20 34 48 74 07 01 37 01
M. SIDIBE Noumory	Conseiller Technique	n.sidibe@yahoo.fr	+(225) 08 08 14 91 20 34 79 49

LES PROJETS

Nom du Projet : AMENAGEMENT EN BOT D'UNE ZONE INDUSTRIELLE DE 350 HA AU PORT DE SAN PEDRO	Type de Projet
Maitre d'ouvrage : MINISTERE DES TRANSPORTS PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR DE ISAAC ; Conseiller du PRCI chargé des transports et infrastructures /Président du comité de pilotage des PPP Tel/fax : +(225) 20 31 48 65/ Mob : +(225)07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci MINISTERE DES TRANSPORTS MR SIDIBE Noumoury Tel/fax : 00 225 20 34 79 12 Mob.: 00 225 08 08 14 91 Email : n.sidibe@hotmail.com	<input type="checkbox"/> Bâtiment <input checked="" type="checkbox"/> Transport et Infrastructures Portuaires <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Culture et sport <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Hydrocarbures
Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 200 000 FCFA / 304EUR / 400USD	
PRESENTATION DU PROJET:	
<ul style="list-style-type: none"> • Contour complet du projet et son environnement <p>Le port de San Pedro est l'un des deux ports maritimes de la Côte d'Ivoire avec un potentiel de trafic de marchandises de son arrière-pays estimé à plus de cent millions de tonnes par an.</p> <p>Aujourd'hui, ce port dispose d'infrastructures (quais, terre-pleins, ouvrages de protection...) dont l'exploitation accrue engendre la saturation du port de commerce en terme de capacité de traitement des marchandises.</p> <p>Pour accroître l'exploitation du port de San Pedro, il est envisagé d'aménager de nouveaux terminaux spécialisés d'une part et d'autre d'aménager une zone industrielle pour favoriser l'implantation de nouveaux opérateurs économiques devant contribuer à redynamiser l'économie portuaire à San Pedro.</p> <p>Avec un domaine d'une superficie de 2000 hectares dont seulement 25% sont exploités à ce jour et il est envisagé par le port de San Pedro de procéder à l'aménagement de superficies additionnelles de 350 ha visant le développement d'unités industrialo-portuaires et logistiques.</p> <p>Cet espace sera dédié principalement à l'implantation de nouvelles usines, d'entrepôts...</p> <p>Le projet consiste en particulier à procéder au terrassement, au remblai et à la viabilisation des 350 ha sur la base d'études techniques préalablement élaborées.</p> <p>Le mode de financement envisagé est de type BOT. Le concessionnaire recherché procédera conformément au plan de financement et à la structuration financière à l'aménagement du domaine et à sa gestion.</p>	

<ul style="list-style-type: none"> • Périmètres d'externalisation envisageables : <ul style="list-style-type: none"> - Sécurité de la zone viabilisée - Entretien de la zone viabilisée - Autres services d'approvisionnements • Enjeux futurs (besoins actuels et évolution) <ul style="list-style-type: none"> - Accroître les capacités du port de San Pedro, - Accroître le trafic et la valeur ajoutée portuaire - Améliorer l'offre et la qualité des services portuaires ; - Renforcer la compétitivité du port de San Pedro. • Contraintes (fonctionnelles, calendaires ou financières) <ul style="list-style-type: none"> - Etat géologique particulier du domaine portuaire de San Pedro • Raisons du recours à un partenaire <ul style="list-style-type: none"> - Recherche d'efficacité de l'exploitation portuaire - Insuffisance de ressources financières 		
Activités :		
<input checked="" type="checkbox"/> Service existant et déjà rendu par le personnel public <input type="checkbox"/> Activité nouvelle		
CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT		
Conception	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input checked="" type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage	Financement	
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input checked="" type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte	<input checked="" type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Cadre de concertation Etat/secteur privé 	

<p>Nom du Projet : CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU TERMINAL A CONTENEURS AU PORT AUTONOME DE SAN PEDRO</p>	<p>Type de Projet</p>
<p>Maitre d'ouvrage : MINISTERE DES TRANSPORTS</p> <p>PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR DE ISAAC ; Conseiller du PRCI chargé des transports et infrastructures /Président du comité de pilotage des PPP Tel/fax : +(225) 20 31 48 65/ Mob : +(225)07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci</p> <p>MINISTERE DES TRANSPORTS MR SIDIBE Noumoury Tel/fax : 00 225 20 34 79 12 Mob.: 00 225 08 08 14 91 Email : n.sidibe@hotmail.com</p>	<p><input type="checkbox"/> Bâtiment</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Transport/Infrastructures portuaires</p> <p><input type="checkbox"/> Energie</p> <p><input type="checkbox"/> TIC</p> <p><input type="checkbox"/> Equipement urbain</p> <p><input type="checkbox"/> Education/Formation</p> <p><input type="checkbox"/> Santé</p> <p><input type="checkbox"/> Culture et sport</p> <p><input type="checkbox"/> Mines</p> <p><input type="checkbox"/> Hydrocarbures</p>
<p>Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 260 000 FCFA / 395 EUR / 520 USD</p>	
<p>PRESENTATION DU PROJET:</p>	
<p>• Contour complet du projet et son environnement</p> <p>Le port de San Pedro est l'un des deux ports maritimes de la Côte d'Ivoire avec un potentiel de trafic de marchandises de son arrière-pays estimé à plus de cent millions de tonnes par an. Aujourd'hui, ce port dispose d'infrastructures (quais, terre-pleins, ouvrages de protection...) dont l'exploitation accrue engendre la saturation du port de commerce en terme de capacité de traitement des marchandises.</p> <p>Pour mieux organiser l'exploitation du port de San Pedro, il a été procédé à l'aménagement d'un parc à conteneurs dans le port de commerce d'une capacité de 250 000 EVP par an. Ce volume est globalement atteint aujourd'hui de sorte qu'au vu de la demande actuelle, il s'avère nécessaire de procéder à la construction d'un nouveau terminal à conteneurs devant répondre aux standards internationaux.</p> <p>Ce projet consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la construction d'au moins 700 mètres de linéaire de quai fondé à 15 mètres ; ➤ la réalisation des voiries et réseaux divers; ➤ l'aménagement de terre-plein d'une superficie de 23 ha et d'une capacité de 600 000 EVP/an ; ➤ le redimensionnement des ouvrages de protection du port ; ➤ les dragages du bassin et du cercle d'évitage et du chenal d'accès à 15 m. <p>Les études de faisabilité de ce projet réalisées au stade d'avant-projet détaillé recommandent le mode de financement de type Partenariat Public Privé (PPP) avec la recherche d'un concessionnaire privé pour l'exploitation du nouveau</p>	

terminal à conteneurs.

- **Périmètres d'externalisation envisageables :**
 - Sécurité du terminal
 - Sous – traitance de services portuaires et maritimes
 - Accroissement de la superficie du terminal d'environ 40 ha
- **Enjeux futurs (besoins actuels et évolution)**
 - Accroître les capacités du port de San Pedro,
 - Accroître le trafic et la valeur ajoutée portuaire
 - Améliorer l'offre et la qualité des services portuaires ;
 - Renforcer la compétitivité du port de San Pedro.
- **Contraintes (fonctionnelles, calendaires ou financières)**
 - Manque de financement
- **Raisons du recours à un partenaire**
 - Investissement important
 - Insuffisance de ressources financières

Activités :

- Service existant et déjà rendu par le personnel public
- Activité nouvelle

CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT

Conception	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input checked="" type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage	Financement	<input checked="" type="checkbox"/>
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input checked="" type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Cadre de concertation Etat/secteur privé 	

<p>Nom du Projet : CONSTRUCTION D'UN PETIT QUAI MINERALIER INDUSTRIEL AU PORT AUTONOME DE SAN PEDRO</p>	<p>Type de Projet</p>
<p>Maitre d'ouvrage : MINISTERE DES TRANSPORTS</p> <p>PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR DE ISAAC ; Conseiller du PRCI chargé des transports et infrastructures /Président du comité de pilotage des PPP / Tel/fax : +(225) 20 31 48 65/ Mob : +(225)07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci</p> <p>MINISTERE DES TRANSPORTS MR SIDIBE Noumoury Tel/fax : 00 225 20 34 79 12 Mob. : 00 225 08 08 14 91 Email : n.sidibe@hotmail.com</p>	<p><input type="checkbox"/> Bâtiment</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Transport</p> <p><input type="checkbox"/> Energie</p> <p><input type="checkbox"/> TIC</p> <p><input type="checkbox"/> Equipement urbain</p> <p><input type="checkbox"/> Education/Formation</p> <p><input type="checkbox"/> Santé</p> <p><input type="checkbox"/> Culture et sport</p> <p><input type="checkbox"/> Mines</p> <p><input type="checkbox"/> Hydrocarbures</p>
<p>Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 20 000 FCFA / 30EUR /40USD</p>	
<p>PRESENTATION DU PROJET:</p>	
<p>• Contour complet du projet et son environnement</p> <p>Le port de San Pedro est l'un des ports maritimes de la Côte d'Ivoire avec un potentiel de trafic marchandises de son arrière-pays riche en minerais dont la puissance globale des sites est estimée à plus de 3 milliards de tonnes. L'exploitation de ces gisements nécessitera la réalisation d'infrastructures portuaires pour l'importation des matériaux et matériel de construction d'une part et d'autre part pour l'exportation d'une partie des produits d'exploitation des minerais de fer.</p> <p>L'infrastructure portuaire projetée servira à l'exportation d'environ trois millions de tonnes de marchandises composé essentiellement de minerais de fer et de manganèse issus des zones de MONOGAGA et de LAUZOUA, localités situées à proximité du Port de San Pedro).</p> <p>Le projet consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construire un quai de 200 mètres linéaires fondé à - 14 mètres, - aménager des terre-pleins 'environ 5 hectares, - équiper le poste par la fourniture et l'installation d'équipements de manutention. <p>Le mode de financement recherché pour ce projet est de type BOT.</p> <p>• Périmètres d'externalisation envisageables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurité du terminal - Sous-traitance de certaines activités <p>• Enjeux futurs (besoins actuels et évolution)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'offre et la qualité des services portuaires ; 	

<ul style="list-style-type: none"> - Accroître les capacités du port de San Pedro - Renforcer la compétitivité du port de San Pedro <ul style="list-style-type: none"> • Contraintes (fonctionnelles, calendaires ou financières) <ul style="list-style-type: none"> - Exploitation du parc à bois ; • Raisons du recours à un partenaire <ul style="list-style-type: none"> - Investissement important - Insuffisance de ressources financières 		
Activités :		
<input type="checkbox"/> Service existant et déjà rendu par le personnel public <input checked="" type="checkbox"/> Activité nouvelle		
CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT		
Conception	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input checked="" type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input checked="" type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input checked="" type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage	Financement	
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input checked="" type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte	<input checked="" type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Cadre de concertation Etat/secteur privé 	

Nom du Projet : CONSTRUCTION D'UN TERMINAL MINERALIER	Type de Projet
Maitre d'ouvrage: MINISTERE DES TRANSPORTS PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR DE ISAAC ; Conseiller du PRCI chargé des transports et infrastructures /Président du comité de pilotage des PPP / Tel/fax :+(225) 20 31 48 65/ Mob :+(225)07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci PORT AUTONOME D'ABIDJAN Monsieur HIEN YACOUBA SIE Tel/fax : 21 23 81 01 / 21 23 80 80	<input type="checkbox"/> Bâtiment <input checked="" type="checkbox"/> Transport/Infrastructures portuaires <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Culture et sport <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Hydrocarbures
Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 20 000 FCFA / 30,488 EUR / 40 USD	
PRESENTATION DU PROJET:	
<ul style="list-style-type: none"> • Contour complet du projet et son environnement Depuis les concessions du 1^{er} terminal à conteneurs et du terminal roulier qui disposent des quais les plus profonds, le port d'Abidjan ne dispose plus de quais assez profonds pour accueillir des cargos conventionnels à fort tirant d'eau. Par ailleurs, la normalisation de la situation sécuritaire, suscite l'engouement des miniers de la sous-région et principalement des pays sans littoral (Burkina Faso, Mali, Niger) qui manifestent la volonté de faire transiter leur minerais par le port d'Abidjan. Malheureusement les installations existantes dédiées aux minerais ne permettent pas de satisfaire toutes ces demandes (faiblesse du tirant d'eau admissible, insuffisance d'espace, etc...); ce qui entraîne la perte d'opportunités et partant, la perte de trafic. L'objectif du projet est de moderniser l'existant afin d'accroître ces capacités opérationnelles et d'offrir aux professionnels du secteur opérant en Côte d'Ivoire et dans les pays de l'hinterland, de meilleures conditions d'exportation et d'importation des produits miniers. • Périmètres d'externalisation envisageables : <ul style="list-style-type: none"> - Accroissement de la capacité du terminal existant - Modernisation de l'infrastructure • Enjeux futurs (besoins actuels et évolution) <ul style="list-style-type: none"> - Répondre efficacement à la demande des opérateurs miniers de l'hinterland - Accroître le trafic de minerais • Contraintes (fonctionnelles, calendaires ou financières) <ul style="list-style-type: none"> - Financières 	

<ul style="list-style-type: none"> • Raison du recours à un partenaire <ul style="list-style-type: none"> - Investissement important - Insuffisance de ressources financières 		
Activités :		
<input checked="" type="checkbox"/> Service existant et déjà rendu par le personnel public <input type="checkbox"/> Activité nouvelle		
CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT		
Conception	<input checked="" type="checkbox"/> Etat (PAA) <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input checked="" type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage	Financement	
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input checked="" type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte	<input checked="" type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Cadre de concertation Etat/secteur privé 	



Fiche Sectorielle

CONSTRUCTION

Préparée par:
Le Ministère de la Construction

Avec le Support de :
Le Comité National de Pilotage des PPP
(CN-PPP)

Et la Facilitation de:



Janvier 2014

Table des Matières

I. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL	80
A. Tendances générales du marché & Projections	80
B. Opportunités de Croissance en Afrique de l'Ouest	80
II. LE POSITIONNEMENT DE LA COTE D'IVOIRE DANS UN MARCHÉ EN PLEINE EXPANSION.	80
A. Contexte.....	80
B. Le secteur de la construction en Côte d'Ivoire aujourd'hui et demain	81
C. Partenaires	81
III. UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT	82
A. Présentation du Cadre Légal	82
B. Présentation du Cadre Institutionnel	82
C. Personnes ressources, rôle et responsabilités	83

X. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL

TENDANCES GENERALES DU MARCHE & PROJECTIONS

Le marché mondial de la construction et des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) est en pleine effervescence. Selon une étude récente sur les perspectives du secteur, celui-ci devrait croître de 70% d'ici 2020 pour passer de 8700 à 15 000 milliards de dollars.³⁴

Si l'on note un relatif ralentissement de l'activité dans les marchés occidentaux, les perspectives de croissance dans les pays émergents et en Afrique Sub-Saharienne devraient continuer de tirer le secteur notamment grâce au développement d'infrastructures et la construction de logements.

Les deux locomotives du marché mondial de la construction incluent le Nigeria et l'Indonésie qui devraient enregistrer des taux de croissance annuel respectifs du secteur BTP de 9% et 6% d'ici à 2025. Le marché chinois devrait quant à lui connaître une forte décélération à partir de 2013.³⁵

OPPORTUNITES DE CROISSANCE EN AFRIQUE DE L'OUEST

L'Afrique est aujourd'hui un vaste chantier et l'Afrique de l'Ouest n'est pas une exception. Aux quatre coins du continent et dans la sous-région ouest-Africaine, les chantiers se multiplient. Avec des taux de croissance moyens supérieurs à 5% des avancées notables en matière de bonne gouvernance et de stabilité monétaire et une amélioration du climat des affaires la sous-région devrait continuer d'attirer plus de capitaux et accélérer son développement.

Les opportunités de croissance en Afrique de l'ouest seront portées en partie par l'urbanisation rapide de la région. En effet, un rapport de UN-HABITAT³⁶ projette que d'ici 2020 près de 50% de la population de la région soit 195 millions d'individus habiteront autour de pôles urbains. Cet accroissement de la population urbaine accompagnée par l'accroissement du niveau de vie et le développement de produits financiers adaptés aux besoins de la classe moyenne et du bas de la pyramide devraient supporter la demande de logements.

De plus, le manque d'espace de bureau de qualité à travers la sous-région combiné à une demande de plus en plus importante d'entreprises locales et étrangères offre des opportunités de croissance intéressantes.

Enfin, des opportunités de croissance devraient aussi émaner des programmes de construction et de réhabilitation d'infrastructures à travers la sous-région. Ainsi, la Côte d'Ivoire pourrait servir de tremplin pour l'exécution de travaux à dimension sous régionale.

XI. Le Positionnement de la Côte d'Ivoire dans un marché en pleine expansion

CONTEXTE

Depuis la fin de la crise post-électorale de 2011, le secteur de la construction est apparu comme une des priorités du Gouvernement. Au

³⁴ Global Construction 2025, Oxford Economics

³⁵ <http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/service-distribution/actu/0202867977400-btp-vers-un-boom-sans-precedent-du-marche-mondial-de-la-construction-581868.php>

³⁶ The State of African Cities in 2010

cœur du Programme Présidentiel d'urgence, le secteur de la construction devrait aussi bénéficier de la reprise économique.

Au vue de l'ampleur des besoins, le gouvernement a adopté, en novembre 2012, la stratégie nationale globale de production massive de logements sociaux ainsi qu'une série de mesures visant à renforcer l'offre de logements et résorber le déficit estimé à plus de 400 000 logements. Ainsi, le gouvernement prévoit la construction de 60 000 logements sociaux en 2015 dont 50 000 à l'intérieur du pays.

Parmi les réformes clés du gouvernement on peut noter entre autre, la création d'un fonds de caution mutuelle immobilières dont l'objectif est d'accorder des crédits immobiliers aux salariés du secteur informel et de garantir les prêts bancaires, la réduction du taux de crédit de 9,5% à 5,5%, l'extension de la durée du crédit de 15 à 20 ans pour les prêts immobiliers, la prise d'une ordonnance pour accélérer et sécuriser les actes de foncier urbain

Au chapitre fiscal, le gouvernement a aussi mis en place une série d'incitatifs tels que l'exonération de TVA sur les matériaux et de Droits de Douanes sur le matériel de production pour toutes les constructions de plus de 3000 logements. De plus, les taxes sur les crédits bancaires et les droits d'enregistrement sont exonérées dans la cadre des logements sociaux et économiques.

Enfin, la relance du secteur de la construction bénéficie du support de toutes les corporations. Ainsi, la Chambre des Notaires a élaboré les contrats types de réservation et de vente. Elle étudie en ce moment les possibilités de réduction conséquence des frais notariés pour les acquéreurs.

L'entrée sur le marché Ivoirien des géants de la construction tel que le NigerianDangote Group et Ciments de l'Afrique montre le potentiel du marché Ivoirien.

LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION EN CÔTE D'IVOIRE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Le secteur de la construction a de beaux jours devant lui en Côte d'Ivoire.

Premièrement, le pays fait face à un manque criant de logements sociaux estimé à plus de 400 000 logements. Les efforts entrepris par le gouvernement afin de favoriser l'accès à la propriété devrait continuer de supporter la croissance de ce sous-segment à moyen terme.

Au-delà des logements sociaux, l'impératif de (re)-construction figure au cœur de l'agenda de développement de la Côte d'Ivoire qui ambitionne devenir un pays émergent à l'horizon 2020. Ainsi, les projets de (re)-construction d'écoles, d'hôpitaux, d'infrastructures routières et aéroportuaires devraient continuer de porter le secteur de la construction. A titre d'exemple, le gouvernement Ivoirien prévoit la construction de 36 000 écoles d'ici 2015.

De plus la demande pour le secteur de la construction devrait continuer d'être supportée par la reprise économique et la demande de bureaux. En effet, l'offre de bureaux à Abidjan par exemple peine déjà à répondre à la demande.

PARTENAIRES

Les partenaires de développement tels que la Banque Mondiale et la Société Financière Internationale, la Banque Africaine de Développement sont fermement engagés dans la relance du secteur de la construction en Côte d'Ivoire.

Si les gros chantiers continuent d'être dominés par des multinationales telles que Addoha et Alliance Groupe secteur privé accroît sa participation au

développement du secteur de façon très rapide. Ses acteurs locaux constituent des partenaires stratégiques pour des entreprises soucieuses de pénétrer le marché Ivoirien.

XII. UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT

PRESENTATION DU CADRE LEGAL

Le cadre institutionnel, légal, juridique et financier renforcé par les mesures suivantes:

- Ordonnance n°2013-297 du 02 mai 2013 fixant le barème des montants de la redevance d'occupation des terrains industriels.
- Les conventions entre les promoteurs et les Détenteurs de droits coutumiers signées et disponibles.
- Décret n°2013-223 du 22 mars portant création, organisation et fonctionnement de la Commission d'Agrément des Promoteurs Immobiliers (CAPPI),
- Décret n°2013-224 du 22 mars 2013 portant réglementation de la purge des droits coutumiers sur le sol pour intérêt général,
- Décret n°2013-225 du 22 mars 2013 portant réglementation du statut de la Copropriété,
- Décret n°2013-219 du 22 mars 2013 portant organisation et fonctionnement du fonds de soutien de l'habitat, en abrégé (F.S.H.).
- Décret n°2013-222 du 22 mars 2013 portant organisation et fonctionnement du compte de Mobilisation pour l'habitat, en abrégé (CDMH).

PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL

Différentes Direction Générales encadre le secteur de la construction en Côte d'Ivoire. Ainsi :

- **la Direction Générale du Logement et du Cadre de Vie a pour mission principale** d'élaborer, de proposer et de faire appliquer la politique nationale en matière d'architecture, de logement et d'accession à la propriété immobilière et d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre
- **La Direction du Logement et de la copropriété a pour mission principale a pour mission principale** de suivre l'application de la législation et de la réglementation en matière de logement et de programmer et d'initier des études de projets immobiliers pour le compte de l'Etat et des collectivités décentralisées ;
- **La Direction de la Construction a pour mission principale de** suivre et d'appliquer la législation et la réglementation en matière de construction et de maintenance, de vérifier et de veiller à l'application des normes en matière de construction en conformité avec la législation et la réglementation et d'assister les collectivités décentralisées en matière de construction, d'entretien et de maintenance ;

Ces structures sont appuyées par :

Le Centre de Facilitation des Formalités d'Accès aux Logements, (C.E.F.F.A.L) dont la mission principale est d'enrôler les candidats à

l'acquisition de logements et d'aider les demandeurs dans l'accomplissement de toutes les formalités administratives ou non d'accès à la propriété du logement

PERSONNES RESSOURCES, ROLE ET RESPONSABILITES

Noms	Fonctions	E-mail	Téléphones
M, ADJOU MANI KOUAKOU	Directeur Général du Logement et de la Copropriété	adjoumk@yahoo.fr	20 21 37 03
M DOUMBIA BRAHIMA	Directeur du CEFFAL	doumbra@yahoo.fr	05 79 66 72
M. KOALLA CELESTIN	Directeur du Logement et la copropriété	ckoalla@yahoo.fr	20 22 54 05
M. KOUAME K. MICHEL	Directeur de la Construction et de la Maintenance	mikouame@yahoo.fr	20 21 03 69
M, SOULEYMANE CAMARA	Directeur Général de la SOGEPIE	alan.bill01@hotmail.com	20 25 64 00
M, NABELEDI OUATTARA	Chef de Service de la Planification et de l'Evaluation	nabeledi@yahoo.fr	05 05 58 64

LES PROJETS

Nom du Projet : CONSTRUCTION DE 60 000 LOGEMENTS		Type de Projet	
Maitre d'ouvrage : MINISTERE DE LA CONSTRUCTION, DE L'URBANISME ET DE L'ASSAINISSEMENT PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR Isaac DE; Conseiller chargé des Infrastructures et des Transports/Président du Comité National de Pilotage des PPP / Tél/fax : + (225) 20 31 47 79/ Mob : + (225) 07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci Ministère de la Construction Mr NABELEBI OUATARRA Tél/fax :+(225) 20 21 39 36 / 20 33 41 85 nabelebi@yahoo.fr		<input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Culture et sport <input type="checkbox"/> <u>Logement</u>	
Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 428 000 FCFA / 650 EUR / 864 USD			
PRESENTATION DU PROJET:			
<ul style="list-style-type: none"> • La faible production de logements par rapport aux besoins de plus en plus croissants a engendré un déficit évalué par le Ministère de la Construction de l'Urbanisme et de l'Assainissement à au moins 600 000 logements ; • Objectif du projet: Résorber le déficit de logements que connaît la Côte d'Ivoire. • Le projet consiste en la réalisation de 60 000 logements économiques améliorés ou de standing de 2, 3, 4 et 5 pièces dont les coûts pourraient être supportés par des personnes en majorité à revenus moyens. • Une optimisation des coûts des parcelles et des logements devra être envisagée, de même que des regroupements de logements par immeubles. • Composantes : Acquisition de parcelles, aménagements des zones de construction, construction des logements. 			
Activités :			
<input type="checkbox"/> Acquisition du ou des sites <input type="checkbox"/> Etudes APS et APD, validation du ou des projets immobiliers ; <input type="checkbox"/> DAO et passation des marchés de construction ; <input type="checkbox"/> Travaux ; Gestion du patrimoine immobilier.			
CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT			
Conception		<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> <u>Etat/partenaire</u>	

Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage		
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input type="checkbox"/> Usager/client final <input checked="" type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Cadre de concertation Etat/secteur privé 	

<p>Nom du Projet : CONSTRUCTION DE 5 000 LOGEMENTS POLICE, GENDARMERIE, FRCI ET AUTRES FONCTIONNAIRES</p>	<p>Type de Projet</p>
<p>Maitre d'ouvrage : MINISTERE DE LA DEFENSE ET MINISTERE DE L'INTERIEUR PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR DE ISAAC ; Conseiller chargé des transports et infrastructures /Président du comité de pilotage des PPP Tél/fax : +(225) 20 31 48 65/ Mob : +(225) 07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci</p> <p>MINISTERE DE LA DEFENSE DIABY Moustapha Conseiller technique finance Tel/Fax : (+225) 20 21 36 75/ 20 21 18 41 moustapha.diaby@egouv.ci</p> <p>MINISTERE DE L'INTERIEUR MR YAPI FIDEL Directeur des études et évaluations Tel/Fax : (+225) 20 32 08 48 / 20 32 08 50 fidelyapi@gmail.com fidel.yapi@egouv.ci</p>	<p><input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Culture et sport <input type="checkbox"/> Logement</p>
<p>Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 100 000 FCFA / 152 EUR / 202 USD</p>	
<p>PRESENTATION DU PROJET:</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • La faible production de logements par rapport aux besoins de plus en plus croissants a engendré un déficit évalué par le Ministère de la Construction de l'Urbanisme et de l'Assainissement à au moins 600 000 logements ; • Objectif du projet: Promouvoir l'accès à la propriété de certaines catégories d'agents de l'état qui bénéficient d'un droit au logement. • Le projet consiste en la réalisation, avec la garantie de l'Etat, de 5 000 logements économiques améliorés de 2, 3, 4 et 5 pièces dont les coûts pourraient être supportés par les indemnités de logements octroyés aux agents bénéficiaires. • Une optimisation des coûts des parcelles et des logements devra être envisagée. • Composantes : Acquisition de parcelles, aménagements des zones de construction, construction des logements. 	
<p>Activités :</p>	
<p><input type="checkbox"/> Acquisition du ou des sites <input type="checkbox"/> Etudes APS et APD, validation du ou des projets immobiliers ; <input type="checkbox"/> DAO et passation des marchés de construction ;</p>	

<input type="checkbox"/> Travaux ;		
Gestion du patrimoine immobilier		
CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT		
Conception	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage		
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48heures - Existence cadre de concertation Etat/secteur privé 	

Nom du Projet : REHABILITATION DE L'IMMEUBLE DE LA PYRAMIDE	Type de Projet <input type="checkbox"/> Bâtiment
Maitre d'ouvrage : MINISTERE DE LA CONSTRUCTION, DE L'URBANISME ET DE L'ASSAINISSEMENT PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR Isaac DE; Conseiller chargé des Infrastructures et des Transports/Président du Comité National de Pilotage des PPP / Tél/fax : + (225) 20 31 47 79/ Mob : + (225) 07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci Ministère de la Construction Mr NABELEBI OUATARRA Tél/fax :+(225) 20 21 30 36 / 20 33 41 85 nabelebi@yahoo.fr	
Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/ DOLLAR US) : 18 000 FCFA / 27 EUR /37 USD	
<u>PRESENTATION DU PROJET:</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Objectif : Procéder à une réhabilitation complète du Bâtiment • L'immeuble « PYRAMIDE », bâtiment de douze étages, édifice public à usage de bureaux, magasins et habitations, a été construit dans les années 1970 et présente depuis quelques années des dysfonctionnements liées à d'importantes dégradations dont il est l'objet. Il ne répond plus aux normes de construction et devrait être fermé au public. • Sa remise en état ou autre forme de réhabilitation va nécessiter des gros investissements. • Son implantation stratégique dans le quartier chic du Plateau en fait un édifice qui peut répondre à plusieurs formes d'exploitations intéressantes dans un partenariat public privés ; • Le projet comprend la réhabilitation tous corps d'état du bâtiment, notamment le gros-œuvre, La menuiserie vitrée (alu et bois), les revêtements scellés, le faux-plafond, la peinture, la sécurité incendie, l'électricité (courant fort et faible), la climatisation, la cuisine, le groupe électrogène. Il convient d'y ajouter la mise aux normes des installations techniques et un système de vidéo surveillance. 	
<u>Activités :</u>	
Activités à réaliser : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une étude diagnostique a été menée en 2008. Cette étude devra être actualisée et poursuivie pour permettre une meilleure évaluation du coût du projet. <input type="checkbox"/> étude de faisabilité technique et financière; 	

<input type="checkbox"/> Etude d'APS et APD ; <input type="checkbox"/> Réalisation des travaux ; <input type="checkbox"/> Mise en place d'un système de gestion.		
CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT		
Conception	<input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage		
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques		



Fiche Sectorielle

NTICs

Préparée par:

**Le Ministère de la Poste et des Technologies
de l'Information et de la Communication**

Avec le Support de :

**Le Comité National de Pilotage des PPP
(CN-PPP)**

Et la Facilitation de:



Janvier 2014

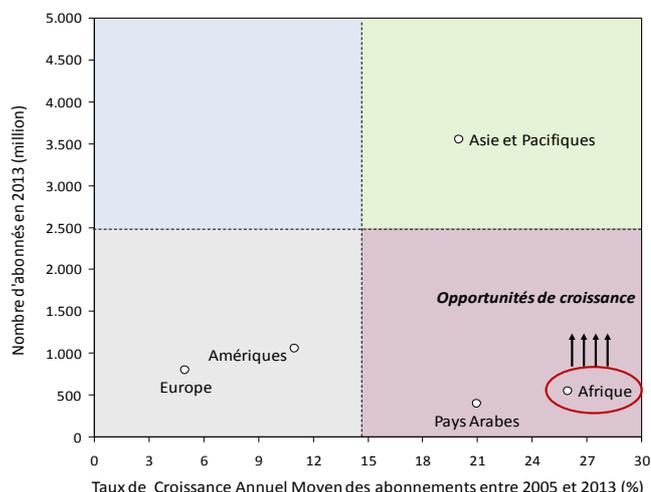
Table des Matières

I.	CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL.....	93
A.	Tendances générales du marché.....	93
B.	Projections.....	93
C.	Opportunités de Croissance en Afrique de l'Ouest.....	93
II.	LE POSITIONNEMENT DE LA COTE D'IVOIRE DANS UN MARCHÉ EN PLEINE EXPANSION	95
A.	Contexte	95
B.	Le secteur des TIC en Côte d'Ivoire aujourd'hui et demain	96
C.	Partenaires	Erreur ! Signet non défini.
III.	UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT	96
A.	Présentation du Cadre Légal.....	96
B.	Présentation du Cadre Institutionnel	97
C.	Personnes ressources, rôle et responsabilités	97

XIII. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL

TENDANCES GENERALES DU MARCHÉ

L'Afrique est la région qui offre le plus d'opportunités dans le marché des Nouvelles Technologies de l'Information et de le Communication (NTIC) avec un nombre relativement faible de connections internet accompagné d'une forte croissance annuelle de la téléphonie mobile au cours des dernières années. En 2013, le taux de pénétration de la téléphonie cellulaire mobile a atteint 96% dans le monde, 128% dans les pays développés et 89% dans les pays en développement³⁷. Entre 2009 et 2013, c'est en Afrique que le taux de pénétration de l'Internet dans les ménages a le plus progressé, avec un taux de croissance annuel de 27% (cf. graphique 1).



PROJECTIONS

Des projections récentes de l'Union

Internationale des Télécommunications (UIT) montrent que l'Afrique enregistrera la plus forte croissance annuelle du trafic de données mobiles (77%)³⁸, impliquant des besoins urgents et importants pour les investissements dans de nouvelles infrastructures de connectivité et pour le développement de contenus locaux. Toujours selon ces projections, en 2017, la vitesse de connexion du réseau mobile devrait être multiplier par 7 ; 41% de tous les périphériques et les connexions mobiles mondiales pourraient se connecter à un réseau mobile IPv6 ; 2/3 du trafic de données mobiles dans le monde seront des vidéos ; les tablettes mobiles connectées vont générer plus de trafic que l'ensemble du réseau mobile mondial en 2012 ; et le trafic mondial par smartphone sera 19 fois supérieur à ce qu'il est aujourd'hui, avec un taux de croissance annuel de 81%.

Ces chiffres démontrent qu'il y aura dans les années à venir un besoin important de bande passante, surtout en Afrique subsaharienne où, malgré les progrès remarquables de l'industrie des TIC au cours des dernières années plus de 90% des ménages ne disposent pas d'un accès à internet.

Afin de mieux répondre aux besoins des populations et renforcer la présence africaine dans le cyberspace, le développement de contenus locaux adaptés devrait connaître un boom au cours de la prochaine décennie.

OPPORTUNITES DE CROISSANCE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Afin de catalyser l'investissement et d'exploiter la rapide croissance du secteur des NTIC, des initiatives clés sont en cours à travers l'Afrique de

³⁷ Union Internationale des Télécommunications (www.itu.int/ict)

³⁸Cisco Visual Networking Index: Global Mobile Data Traffic Forecast Update, 2012-2017.

l'Ouest. Les pays d'Afrique de l'Ouest, et particulièrement la Côte d'Ivoire, comptent « tirer le meilleur profit des TIC et mettre en place les fondations d'une nouvelle économie basée sur le numérique en vue d'accélérer l'émergence »³⁹. Sur la même lancée, la Côte d'Ivoire a entamé dans le cadre de la gouvernance numérique, un projet intitulé eGOUV qui est une forme de compilation numérique des données administratives et économiques du pays pour les rendre accessibles aux administrateurs mais aussi aux usagers et aux potentiels investisseurs.

Sur le plan des infrastructures, d'importants investissements prévus ou en cours de réalisation vont améliorer le réseau des télécommunications en Afrique de l'Ouest et la compétitivité du marché de la téléphonie et de l'internet. En Côte d'Ivoire par exemple, 1400 km de fibre optique sont déjà installés et le pays compte bien, à travers sa nouvelle stratégie, atteindre 7000 km de fibre optique pour interconnecter l'ensemble des chefs-lieux de département, avec un coût global de 120 milliards de FCFA (~240 millions de dollars US). Ce réseau sera complété par une couverture satellitaire permettant de connecter environ 3000 villages. En parallèle, le gouvernement envisage également le passage à la Télévision Terrestre Numérique, la création de 5000 cyber-centres publics dans les villages de plus de 500 habitants, entre autres projets. Ces initiatives font de la Côte d'Ivoire un cadre déjà propice aux investissements dans les infrastructures, les équipements, les contenus et les services liés aux TIC.

De plus, le développement de hubs technologiques, à l'instar de HOPE CITY au Ghana et CO-CREATION Hub au Nigéria, reste un potentiel à explorer. Ce sont des villes entières que les Etats construisent, avec le financement de grandes firmes informatiques mondiales, avec pour objectifs de doter les pays africains d'Universités Technologiques, de Centres de Recherches & Développement, de Centres de Formation de Pointe et d'usines de montages en Informatique, avec à la clef la création de plusieurs dizaines sinon de centaines de milliers d'emplois. La Côte d'Ivoire, compte tenu de sa position géographique et de sa place de leader économique de la sous-région pourrait devenir le prochain hub technologique de l'Afrique de l'Ouest francophone.

Finalement, le développement des TIC en Afrique de l'Ouest offre des perspectives aux partenariats public-privé dans d'autres secteurs comme l'éducation, l'agriculture, la santé, etc. Sur les 48 pays africains qui soit ont déjà une politique nationale de TIC en œuvre, soit sont en train d'en développer une, 39⁴⁰ ont des politiques et plans pour les TIC dans l'éducation sous une forme ou une autre, ou bien sont en train de les développer. Le Gouvernement ivoirien a mis en œuvre le projet E-éducation, une composante majeure de son programme E-Gouv, à travers l'équipement et l'interconnexion des cinq Universités publiques du pays. Le projet est étendu à des contenus d'enseignement au niveau primaire et secondaire et à la formation continue des enseignants. Au Mali, la télémédecine contribue à pallier le manque de

³⁹ Koné Bruno, Ministre ivoirien de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication, Août 2013.

⁴⁰ Farrell, Glen and Shafika Isaacs. 2007. Survey of ICT and Education in Africa: A Summary Report, Based on 53 Country Surveys. Washington, DC: infoDev / World Bank.

travailleurs et de spécialistes de la santé dans les zones rurales, grâce notamment au programme de télé-radiologie IKON, tandis qu'un système de traçabilité pour la filière mangue relie les petits exploitants et les exportateurs maliens aux consommateurs mondiaux.

XIV. Le Positionnement de la Côte d'Ivoire dans un marché en pleine expansion

CONTEXTE

Le secteur des TIC occupe une place centrale au sein du plan de développement de la Côte d'Ivoire. Cinq axes clés⁴¹ ont été définis pour préparer la Côte d'Ivoire au changement et faire face aux enjeux actuels dans le domaine des technologies nouvelles.

- **Au niveau réglementaire:** un ensemble de lois ont été prises sur le plan réglementaire pour dynamiser l'activité et sécuriser l'utilisateur. Ces lois incluent: la loi générale régissant le secteur des télécommunications, la loi sur les transactions électroniques, la loi sur la transaction des données à caractère personnelles, et la loi sur la cybercriminalité.
- **Au niveau des infrastructures,** la nécessité de créer un niveau de connectivité permettant à la population d'avoir accès à un haut débit internet a suscité la mise en place de projets tels que : l'accès connectivité international et le projet national de backbone de 7000 km
- **Au niveau de l'accessibilité,** les voies individuelles et collectives sont explorées avec par exemple la mise en place de cyber-centres dans les zones rurales permettant à la population d'avoir un meilleur accès à un équipement pour accéder à internet.
- **Au niveau de la communication et de la sensibilisation,** des plans de communications sont également mis en place en langues locales pour susciter l'attrait des populations à l'utilisation des solutions fournies par les TIC.
- **Enfin, au niveau des ressources humaines,** des investissements sont effectués pour assurer que les compétences nécessaires soient déployées pour la mise en œuvre des axes de développement retenus.

En termes de perspectives, le développement du secteur des Télécommunications et des Technologies de l'Information a été défini autour des points suivants (par ordre de priorité)⁴²:

1. Le renforcement de la couverture du territoire national en infrastructures de Télécommunications et des TIC ;
2. L'utilisation des TIC dans l'Administration, l'éducation, la santé et dans tous les domaines de l'activité économique;
3. L'amélioration de la qualité de service;
4. La compétitivité des tarifs;
5. La création d'unités industrielles sectorielles;
6. La lutte contre la cybercriminalité;

⁴¹Entretien avec Koné Bruno, ministre de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication.

⁴²Ministère des Postes et Télécommunications

LE SECTEUR DES TIC EN COTE D'IVOIRE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Le marché des TIC en Côte d'Ivoire est aujourd'hui un marché en forte croissance et à très fort potentiel. Comme le signifiait le ministre, Bruno Koné le 08 mars dernier dans son appel pressant aux patrons d'entreprises TIC européens à se rendre en Côte d'Ivoire, *si Internet connaît une faible pénétration lié au report de plusieurs investissements à l'instar du câble optique du fait de la décennie de crise sociopolitique, ce n'est pas le cas pour la téléphonie mobile dont le taux de pénétration est estimé à près 85 %.*

Orange, MTN, Moov, Comium, Green et Café Mobile couvrent ainsi 70% du territoire national⁴³. Le nombre comparativement élevé d'opérateurs et le faible taux de croissance additionnel de nouveaux abonnés sont indicateurs d'une compétition serrée entre les acteurs et du fort besoin en capitaux.

Les technologies déployées en téléphonie mobile sont en particulier le GSM (2G), le GPRS, l'EDGE, le Wimax et l'UMTS (3G). Le déploiement important de la technologie 3G, dont le taux de croissance excède les 100% par trimestre⁴⁴, présagent d'opportunités et de nouvelles sources de revenus pour les opérateurs. Le potentiel du marché de l'internet offre donc de très larges opportunités notamment autour des services à valeur ajoutée autour du mobile

Les TICs constituant un pilier majeur de l'émergence économique souhaitée par la Côte d'Ivoire, l'Etat s'est engagé à favoriser l'émergence et l'accessibilité des TICs comme moyen de développement durable tant pour les populations que pour les PME/PMI⁴⁵. Cet engagement se traduit par la mise en place d'un certains nombres de projets d'investissement incluant : la construction d'un backbone national en fibre optique; le déploiement des projets sectoriels comme e-éducation, e-santé et e-agriculture ; le projet E-GOUV, lequel promet l'utilisation par le secteur public, des technologies de l'information et de la communication dans le but d'améliorer l'accès à l'information et le niveau de service offert, l'encouragement de la participation du citoyen au processus de décision, et la mise en place d'outils pour un gouvernement plus responsable⁴⁶. Aussi, l'établissement d'un cadre législatif et réglementaire adapté aux besoins du secteur⁴⁷ illustre également la volonté du gouvernement de faire de son économie une économie numérique, et de doubler les investissements dans le secteur – investissements présentement chiffrés à approximativement 100 milliards de franc CFA⁴⁸.

UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT

PRESENTATION DU CADRE LEGAL

L'ordonnance n° 2012-293 du 21 Mars 2012 relative aux télécommunications vient remplacer la Loi N° 95-526 du 07 juillet 1995 portant code des télécommunications. Cette nouvelle ordonnance tient compte des textes communautaires de l'espace CEDEAO. Ce nouveau cadre, mieux adapté à la

⁴³ibid

⁴⁴ Data Report, Cote d'Ivoire, GSMA Intelligence

⁴⁵Rapport National de Suivi de la mise en oeuvre du DSRP, www.imf.org

⁴⁶Site internet du gouvernement de RCI, www.igouv.ci

⁴⁷ L'Etat a maintenu en 2004 la libéralisation du secteur pour réduire les coûts des télécommunications, www.imf.org

⁴⁸ TIC / Appel inaugural du CDMA à Gouminkro, www.brunokone.com

convergence des technologies et à l'évolution du secteur, a pour objectif principal, un développement plus harmonieux du secteur des TIC et une meilleure régulation, au bénéfice des opérateurs, des consommateurs et de l'Etat.

PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL

Les principales institutions créées par le nouveau cadre sont :

1- Autorité Nationale de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI) L'ARTCI est une autorité administrative indépendante dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Les missions de l'ARTCI sont déterminées par l'ordonnance n° 2012-293 du 21 mars 2012 relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information et de la Communication. L'ARTCI est chargée d'assurer la fonction de régulation pour le compte de l'Etat. Les missions de régulation sont exercées par l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de façon indépendante, impartiale et transparente.

2- Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences Radioélectriques (AIGF) : L'AIGF a pour objet la gestion des fréquences radioélectriques qui constituent des ressources rares faisant partie du domaine public de l'Etat.

3- Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications (ANSUT). Elle a pour mission : d'élaborer les cahiers de charges des programmes de Service Universel des Télécommunications/TIC; d'assurer la mise en œuvre des programmes de Service Universel des Télécommunications/TIC pour le compte de l'Etat ; d'assurer le financement des programmes de Service Universel des Télécommunications/TIC ; d'assurer la gestion des opérations d'investissement financées par l'Etat dans le domaine des Télécommunications/TIC

PERSONNES RESSOURCES, ROLE ET RESPONSABILITES

Noms	Fonctions	E-mail	Téléphones
M ADOUX JEAN MARTIAL	CONSEILLER TECHNIQUE chargé de la prospective,	jmadoux@yahoo.fr	+(225) 20 22 93 41
M. Jean-Philippe KABORE	Secrétaire Exécutif du Comité National de Migration vers la TNT	Jean-philippe@kabore.com	+(225) 20 21 38 28 09 83 61 15
M. Mathurin KADJE	Chef du service Technique du Comité National de Migration vers la TNT	Mathurin.kadje@ego.uv.ci	+(225) 20 21 38 28 04 53 52 28
Dr ASSOKO Héraclès	Directeur Général Juridique	Heracles.assoko@ego.uv.ci	+(225) 20 34 73 70 20 34 73 60 44 27 52 12
MR DEDE Dadier Roger	Directeur général des technologies de l'information	Dadieroger.dede@egouv.ci	+(225) 20 34 45 12 07 98 60 23

LES PROJETS



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



FICHE PROJET PPP N°42

Nom du Projet : PROJET DE MAILLAGE DU PAYS EN FIBRE OPTIQUE	Type de Projet
Maître d'ouvrage : MINISTERE PTIC Maître d'œuvre : BNETD PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR Isaac DE; Conseiller chargé des Infrastructures et des Transports/Président du Comité National de Pilotage des PPP / Tél/fax : + (225) 20 31 47 79/ Mob : + (225) 07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci Ministère des PTIC DR ASSOKO Direction générale juridique Tel/fax : (+225) 20 34 73 70 / 20 34 73 60 Eracles.assoko@egouv.ci MR DEDE Directeur général des technologies de l'information Tel /Fax : (+225) 20 34 45 12 Dadieroger.dede@egouv.ci	<input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Culture et sport
Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 100 000 FCFA / 207 USD /152 EUR	PRESENTATION DU PROJET:
<p>Contour complet du projet et son environnement Maillage du territoire ivoirien en fibre optique pour permettre l'interconnexion de toutes les préfectures et sous-préfectures.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Périmètres d'externalisation envisageables : Sur l'ensemble du territoire national.▪ Enjeux futurs Cet outil servira, notamment, de support de transmission haut débit aux opérateurs de téléphonie, aux fournisseurs d'accès internet, au projet de Gouvernance Electronique et à la diffusion de la télévision numérique.▪ Contraintes	

<p>Le projet démarrera en janvier 2012 pour prendre fin en décembre 2015. Une partie des ressources est déjà mobilisée et il reste 55 000 millions de FCFA à rechercher.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raison du recours à un partenaire Besoin de ressources complémentaires pour terminer l'ensemble du projet 		
<p>Activités :</p>		
<p><input type="checkbox"/> Service existant et déjà rendu par le personnel public X Activité nouvelle</p>		
<p>CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT</p>		
Conception	<p>X Etat <input type="checkbox"/> Partenaire Etat/partenaire</p>	
Financement	<p><input type="checkbox"/> Etat X Partenaire Etat/partenaire</p>	
Mise en œuvre	<p><input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire X Etat/partenaire</p>	
Exploitation	<p><input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire X Etat/partenaire</p>	
Usage		
Rémunération partenaires	<p>X Etat/collectivité publique <input type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte</p>	<p><input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?</p>
Partage de risques	<ul style="list-style-type: none"> •conduite de changement ; •financement et mode de gestion ; •sécurité du cybercentre ; •mobilité des personnes ressources. 	<p>synergie avec les autres projets TIC ;</p>
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Existence cadre de concertation Etat/secteur privé 	

<p>Nom du Projet : CREATION DE 5000 CYBERCENTRES PUBLICS DANS LES VILLAGES DE PLUS DE 500 HABITANTS</p>	<p>Type de Projet</p> <p><input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Culture et sport</p>
<p>Maitre d'ouvrage : MINISTERE PTIC Maître d'œuvre : BNETD</p> <p>PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR Isaac DE; Conseiller chargé des Infrastructures et des Transports/Président du Comité National de Pilotage des PPP / Tél/fax : + (225) 20 31 47 79/ Mob : + (225) 07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci</p> <p>Ministère des PTIC DR ASSOKO Direction générale juridique Tel/fax : (+225) 20 34 73 70 / 20 34 73 60 Eracles.assoko@egouv.ci</p> <p>MR DEDE Directeur général des technologies de l'information Tel /Fax : (+225) 20 34 45 12 Dadieroger.dede@egouv.ci</p>	
<p>Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 20 080 FCFA / 30 EUR / 40 USD</p>	
<p>PRESENTATION DU PROJET:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contour complet du projet et son environnement <p>Dans le souci de désenclaver les zones rurales de la Côte d'Ivoire, le gouvernement, par l'entremise du ministère en charge des Télécommunications, a initié le CREATION DE CYBERCENTRES PUBLICS DANS LES VILLAGES DE PLUS DE 500 HABITANTS en début de l'année 2012.</p> <p>Ce projet répond à l'ambition du Président de la République, Son Excellence Alassane OUATTARA, de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Ceci implique que l'on crée les conditions susceptibles d'offrir un bien être à toutes les couches de la population par la production accrue et soutenue de richesses nationales et la répartition de ses fruits de façon équitable. Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) de par leur usage généralisé, participent à la création de cette richesse.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Périmètres d'externalisation envisageables : <p>Composante 1 : mode de connexion au réseau internet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseau filaire ou Radio 	

- Liaison par satellite
- Composante 2 : Energie
Composante 3 : Kits informatiques

- **Enjeux futurs (besoins actuels et évolution)**

L'introduction des TIC dans le milieu rural à l'aide des cybercentres Communautaires apparait comme une solution pour faciliter le désenclavement des zones rurales. Elle pourrait permettre l'appropriation des TIC par les populations et le développement de plusieurs secteurs tels que l'enseignement, la santé, l'agriculture et diverses activités de la communauté rurale. Ce projet contribuera également à la vulgarisation des TIC et à la création d'emplois.

- **Contraintes (fonctionnelles, calendaires ou financières)**

Les villages de plus de 500 habitants sont dotés de cybercentres fonctionnels et connectés au réseau internet ;

Trois (3) micro-ordinateurs au moins par cybercentre sont fournis ;

Les cybercentres non connectés au réseau électrique traditionnel sont équipés de petites unités de production d'énergie solaire pour leur alimentation électrique ;

Des maîtres d'écoles volontaires et des jeunes sont choisis et formés pour prendre en charge la gestion et la supervision des cybercentres ;

Les communautés villageoises bénéficient de plusieurs services offerts à l'aide des TIC : Téléenseignement aux élèves ainsi qu'aux adultes, services publics, services de téléphonie, de bureautique de communication et de messagerie électronique, information à vocation communautaire ;

La mise en œuvre du projet couvre une période de douze (12) mois avant sa généralisation. Elle a lieu sur toute l'étendue du territoire ivoirien dans les villages de plus de cinq cents habitants soit environ 5.000 villages

- **Raison du recours à un partenaire**

Mobilisation des ressources + rapidité de mise en œuvre

Activités :

- Service existant et déjà rendu par le personnel public
 Activité nouvelle

CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT

Conception	<input checked="" type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input checked="" type="checkbox"/> Partenaire Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	

Usage			
Rémunération partenaires	X Etat/collectivité publique <input type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte		<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	<ul style="list-style-type: none"> •conduite de changement ; •financement et mode de gestion ; •sécurité du cybercentre ; •mobilité des personnes ressources. 	synergie avec les autres projets TIC ;	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Existence cadre de concertation Etat/secteur privé 		



Fiche Sectorielle

COMMERCE

Préparée par:

**Le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et
de la Promotion des PME**

Avec le Support de :

**Le Comité National de Pilotage des PPP
(CN-PPP)**

Et la Facilitation de:



Janvier 2014

Table des Matières

I. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL	106
A. Tendances générales du marché	106
B. Opportunités de Croissance en Afrique de l'Ouest	106
II. LE POSITIONNEMENT DE LA COTE D'IVOIRE DANS UN MARCHÉ EN PLEINE EXPANSION	107
C. Contexte.....	107
D. Le secteur du commerce en Côte d'Ivoire aujourd'hui et demain	107
E. Partenaires	Erreur ! Signet non défini.
III. UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT	108
F. Présentation du Cadre Légal	108
G. Présentation du Cadre Institutionnel	108
H. Personnes ressources, rôle et responsabilités	108

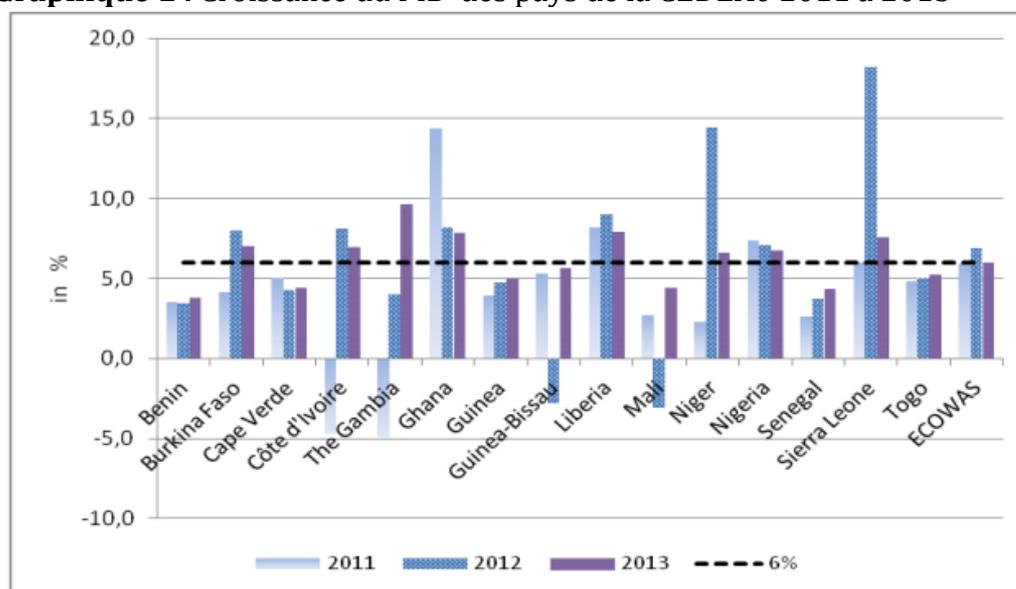
XV. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL

TENDANCES GENERALES DU MARCHÉ

La Côte d'Ivoire fait partie intégrante de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest(CEDEAO), communauté née en 1975, couvrant actuellement une superficie de 5113000 km², et comptant 308 millions d'habitants. Selon le Fonds Monétaire Internationale (FMI), le PIB en pouvoir d'achat global des Etats membres de la CEDEAO s'élevait à 564,86 milliards de dollars US, ce qui en fait la 25eme économie du monde.

Selon la CEDEAO, la région a connu un taux de croissance de 7% en 2013 et 6.6% en 2012. Croissance en grande partie supportée par une croissance dans le secteur des hydrocarbures, des mines mais aussi de l'agriculture.

Graphique 1 : Croissance du PIB des pays de la CEDEAO 2011 à 2013



Sept pays ont enregistré une croissance supérieure à 7% à savoir le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, le Liberia, le Liberia, le Nigeria et la Sierra Leone. Ses taux de croissance se traduisent par un accroissement du niveau de vie et une demande soutenue pour les biens de consommation.

Finalement, le développement d'infrastructures de transports et de communication, l'harmonisation des tarifs douaniers et le processus d'amélioration du climat des affaires sur laquelle se sont engagés la plupart des pays de la sous-région devraient contribuer à lever les obstacles aux échanges intra régionaux.

OPPORTUNITES DE CROISSANCE EN AFRIQUE DE L'OUEST

L'intégration de l'économie ivoirienne au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) constitue un atout majeur. Espace communiquant en voie d'intégration, l'UEMOA a développé un Programme Régional de Promotion Commerciale articulé autour de huit (8) composantes ayant pour objectifs de contribuer à la satisfaction des besoins alimentaires des huit États membres et de renseigner sur la disponibilité des biens, et fluidifier les échanges de ces biens. Le programme permet d'une part :

- d'apporter une réponse adéquate aux nombreuses contraintes qui limitent la rencontre de l'offre et de la demande des produits vivriers; et d'autre part de:
- mettre en place un dispositif moderne et sécurisé en matière de commercialisation des produits vivriers.

Un marché de plus de 60 à 70 millions (espace UEMOA) voire 300 millions d'habitants (espace CEDEAO), l'espace économique unifié représente:

- une demande importante de produits vivriers, axe prioritaire de la stratégie régionale et nationale de la sécurité alimentaire menée par la plus part des hautes autorités de la région ;
- des opportunités à l'exportation en croissance : accès aux marchés européens et américains du fait des accords commerciaux internationaux (AGOA, NEPAD, etc.) et de l'augmentation favorable des cours des matières premières avec une croissance des valeurs d'exportation.

XVI. Le Positionnement de la Côte d'Ivoire dans un marché en pleine expansion

CONTEXTE

Suite à la crise économique mondiale et aux troubles politiques maîtrisés avec le temps, l'élaboration d'un Plan National Développement en 2011 marque la reprise des actions de développement en Côte d'Ivoire. Bâti autour de grands projets de développement et d'un éventail de réformes administratives, fiscales, juridiques, foncières, etc., axées sur les besoins réels actuels du pays, le plan de développement se chiffre à 11000 Milliards.

Face à l'importance des montant nécessaire pour la relance du pays, le souci de diversifier ses ressources financières, et le besoin de réaliser une relance rapide tout en se conformant aux opportunités qu'offre la mondialisation, la Côte d'Ivoire a décidé de coupler les ressources publiques et les ressources privées pour le financement des projets dans le cadre harmonisé conforme à la règle internationale au PPP.

LE SECTEUR DU COMMERCE EN COTE D'IVOIRE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

La Côte d'Ivoire, deuxième puissance économique de la région, conserve toujours sa place, malgré la dizaine d'années de crise politique qui a déstabilisé son appareil de production économique.

Le potentiel de croissance de la Côte d'Ivoire dans le secteur du commerce s'étend bien au-delà de ses frontières. En effet, en plus d'une demande locale en forte croissance, la Côte d'Ivoire devrait pouvoir servir de plateformes de distribution pour tous les pays de la sous-région.

Les importations ouest africaines portent sur une valeur moyenne de 71 milliards de dollars sur les cinq dernières années. Elles ont connu une évolution très importante au cours des cinq dernières années, en passant d'une valeur globale de 40 milliards en 2005, à 82 milliards de dollars US en 2010.

Ces importations sont dominées par une dizaine de produits dont la valeur est supérieure à 1 milliard \$US par an. Les combustibles tiennent encore une position leader dans cette liste. Ils représentent 24% des importations totales. Ils sont suivis des voitures automobiles, tracteurs cycles et autres véhicules ; des machines, engins mécaniques et chaudière ; des machines et appareils électriques ; des céréales et des matières plastiques.

Les biens alimentaires occupent une part importante dans les importations. Ils représentent 14% de la valeur des approvisionnements extérieurs et sont pour l'essentiel composés des céréales 6%, des poissons et crustacés, du lait et produits laitiers, des préparations alimentaires diverses. Ces importations représentent une opportunité de croissance pour la Côte d'Ivoire, second pilier économique de la sous-région.

Trois principaux atouts continuent de faire de la Côte d'Ivoire un acteur clé du développement économique régional:

1. Une abondance des ressources naturelles, tant agricoles que minières et énergétiques
2. Une grande façade maritime et programme régional d'investissement des infrastructures, avec des actions dynamiques de mise en place d'institution régionale ;
3. Une base industrielle relativement développée

UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT

PRESENTATION DU CADRE LEGAL

En vue d'améliorer l'environnement des affaires, plusieurs réformes ont été entreprises. Elles permettent de garantir la simplification des formalités administratives aux investisseurs, le respect de leurs intérêts, la réglementation de la concurrence et l'optimisation de leurs profits.

- Un code d'investissement révisé et plus attractif
- Un décret portant définition de la PME
- Une réforme du code foncier

PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL

Le cadre institutionnel a lui aussi été revu dans l'optique d'améliorer l'environnement d'affaires. Les ajustements suivants ont été effectués :

- Création d'un guichet unique du commerce ;
- Création des tribunaux du commerce ;
- Création de la Commission de la Concurrence et de la Lutte contre la Cherté de la Vie.
- Amélioration du code des marchés publics.

PERSONNES RESSOURCES, ROLE ET RESPONSABILITES

NOMS PRENOMS	ET	FONCTIONS	CONTACTS
KOFFI Roseline		Directrice de la Programmation et de la Prospective (DPP)	07094879 koffiroseline@gmail.com

LES PROJETS

Nom du Projet : CONSTRUCTION DE MARCHES DE GROS D'ABIDJAN ET DE SEPT CHEFS-LIEUX DE REGIONS		Type de Projet <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Culture et sport
Maitre d'ouvrage : MINISTERE DU COMMERCE PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR DE ISAAC ; Conseiller du PRCI chargé des transports et infrastructures /Président du comité de pilotage des PPP / Tel/fax :+(225) 20 31 48 65/ Mob :+(225)07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci MME KOFFI ROSELINE Directrice de la planification Mobile : (+225) 07 09 48 79 koffiroseline@gmail.com		
Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 123 000 FCFA <div style="text-align: right;"> 186 EUR 253 USD </div>		
PRESENTATION DU PROJET: <ul style="list-style-type: none"> • Objectif général du projet : Appuyer la décentralisation en dotant les capitales régionales d'un ensemble d'infrastructures de base. • Ce projet vise à développer les activités agricoles et commerciales dans les régions par une amélioration des échanges intra et inter régionaux, une valorisation de la production par l'amélioration des revenus et une meilleure organisation de la vente des produits, une réduction des fluctuations de prix à la consommation, une amélioration des conditions d'hygiène. • Composantes : Aménagements d'espaces, Construction d'édifices et d'ouvrages, mise en place de systèmes de production et de commercialisation des produits agricoles, valorisation de la production. 		
Activités : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sites à identifier ; <input type="checkbox"/> Etudes APS et APD à réaliser ; <input type="checkbox"/> DAO et passation des marchés ; <input type="checkbox"/> Exécution des travaux et mise en place d'un outil de gestion. 		
CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT		
Conception	<input type="checkbox"/> Etat	

	<input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage		
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input type="checkbox"/> Usager/client final <input checked="" type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	Oui	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Existence cadre de concertation Etat/secteur privé 	



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



FICHE PROJET PPP

Nom du Projet : PARC DES EXPOSITIONS D'ABIDJAN	Type de Projet
Maitre d'ouvrage : MINISTERE DU COMMERCE PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR DE ISAAC ; Conseiller du PRCI chargé des transports et infrastructures /Président du comité de pilotage des PPP / Tel/fax : +(225) 20 31 48 65/ Mob : +(225)07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci MME KOFFI ROSELINE Directrice de la planification Mobile : (+225) 07 09 48 79 koffiroseline@gmail.com	<input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Culture et sport
Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 58 800 FCFA / 89 EUR / 121 USD	
PRESENTATION DU PROJET:	
Contour complet du projet et son environnement La ville d'Abidjan, pôle économique majeure de la sous-région ouest africaine comptant plus de cinq millions d'habitants ne dispose d'aucun équipement adapté pour la promotion des produits vendus sur le territoire national. Cette situation conduit les opérateurs économiques à utiliser des espaces inapproprié (Salles de fête, complexes sportifs etc.) comme lieux d'exposition <ul style="list-style-type: none">▪ Périmètres d'externalisation envisageables : Abidjan et la sous-région ouest africaine▪ Enjeux futurs (besoins actuels et évolution)<ul style="list-style-type: none">- construire des infrastructures et superstructures pour développer un lieu d'échange entre les producteurs, les vendeurs, les intermédiaires et les acheteurs ;- améliorer la promotion tant des produits importés que des produits locaux.	
Activités :	

<input type="checkbox"/> Sites à identifier ; <input type="checkbox"/> Etudes APS et APD à réaliser ; <input type="checkbox"/> DAO et passation des marchés ; <input type="checkbox"/> Exécution des travaux et mise en place d'un outil de gestion.		
CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT		
Conception	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage		
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques		
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Existence cadre de concertation Etat/secteur privé 	



Fiche Sectorielle

SANTE

Préparée par:
**Le Ministère de la Santé et de la Lutte contre
le Sida**

Avec le Support de :
**Le Comité National de Pilotage des PPP
(CN-PPP)**

Et la Facilitation de:



Janvier 2014

Table des Matières

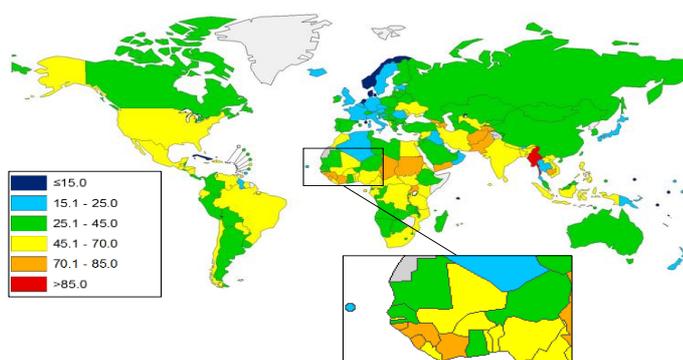
I.	CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL.....	116
A.	Tendances générales du marché.....	116
B.	Projections.....	116
C.	Opportunités de Croissance en Afrique de l'Ouest.....	117
II.	LE POSITIONNEMENT DE LA COTE D'IVOIRE DANS UN MARCHÉ EN PLEINE EXPANSION	117
A.	Contexte	117
B.	Le secteur de la santé en Côte d'Ivoire aujourd'hui et demain	118
C.	Partenaires	118
III.	UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE AL'INVESTISSEMENT	118
A.	Présentation du Cadre Légal.....	118
B.	Présentation du Cadre Institutionnel	119
C.	Personnes ressources, rôle et responsabilités	119

XVII. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL

TENDANCES GENERALES DU MARCHE

La part du marché des soins de santé détenue par le secteur privé est en constante progression. Elle varie considérablement selon les pays et les régions. Au moins 50% de l'offre de santé en Afrique subsaharienne lui est imputable.

Figure 1 : Les dépenses privées de santé en pourcentage du total des dépenses de santé en 2013



Source: OMS - 2013

En dehors de la privatisation, les tendances dans le secteur portent essentiellement sur :

- La croissance du marché mondial de l'industrie pharmaceutique tirée par les BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) avec une croissance de 10 à 18% entre 2012 et 2016⁴⁹ ;
- Le développement de la santé mobile avec 6 000 applications mobiles médicales en 2010, 20 000 en 2012 et près de 100 000 aujourd'hui. Cemarchéatteindra 26 milliards de dollars US en 2017⁵⁰.
- La mise en place ou la réflexion à une couverture maladie universelle dans les pays en développement. Cette organisation de la demande de soins devrait engendrer de fait une réorganisation de l'offre partiellement réalisable en PPP. ;
- La privatisation progressive du secteur dans les pays en développement accompagnée d'une forte demande en formation médicale et paramédicale professionnalisante ;

PROJECTIONS

En Afrique subsaharienne, le marché des soins de santé devrait plus que doubler d'ici 2016, dépassant 35 milliards de dollars US⁵¹. Les besoins concerneront aussi bien les infrastructures que la fourniture de soins, la fabrication et la distribution de médicaments, les assurances ou encore la formation.

Les dépenses publiques consacrées à la santé vont considérablement augmenter d'ici 2015. Par exemple, en Côte d'Ivoire, la part de la santé dans les dépenses publiques devrait passer de 4,3% à 6,5% entre 2005 et 2015. La recommandation internationale est de 15% du budget.⁵²

Les besoins en infrastructures de santé concernent toute l'Afrique de l'Ouest qui souffre d'un manque général de systèmes adéquats de prestation de soins de

⁴⁹ <http://www.lafnim.com/fnim-rendez-vous.asp?id=25>

⁵⁰ http://lesclesdemain.lemonde.fr/sante/le-marche-de-la-sante-mobile-explose_a-11-2901.html

⁵¹ IFC, The Business of Health in Africa, 2007.

⁵² AFD, Disponibilité des ressources financières pour la santé dans les pays d'Afrique subsaharienne, 2010.

santé. Le boom de la classe moyenne devrait intensifier les pressions sur l'offre, pour le moment limitée, de soins de santé.

OPPORTUNITES DE CROISSANCE EN AFRIQUE DE L'OUEST

La santé constitue un marché en pleine expansion en Afrique de l'Ouest où une part importante des dépenses de santé est assurée par les ménages. Il existe un large éventail d'opportunités d'investissement dans tous les segments du secteur, notamment en Afrique de l'Ouest où la population évolue à un rythme supérieur à la moyenne mondiale, avec un taux resté supérieur à 2% durant des décennies et où la part des dépenses privées dans les dépenses de santé s'élevait déjà à 57% en 2011⁵³.

La demande croissante de la classe moyenne a créé une opportunité pour des soins de santé plus sophistiquée. Des exemples de systèmes visant à lier la demande de la population à revenu moyen et supérieur à des soins de santé privés de haute qualité ont déjà été établis dans des pays du Sud comme l'Inde, l'Afrique du Sud et la Tunisie. La stratégie de croissance de la Tunisie pour l'industrie médicale s'étend au-delà la prestation des soins ; une croissance significative a également été enregistrée au cours des dernières années dans la fabrication de médicaments et les exportations.

La Côte d'Ivoire, locomotive économique de la zone UEMOA est bien positionnée pour suivre l'exemple tunisien et devenir une destination médicale privilégiée pour les pays de la sous-région.

XVIII. Le Positionnement de la Côte d'Ivoire dans un marché en pleine expansion

CONTEXTE

Le secteur de la santé occupe une place primordiale dans les objectifs de développement nationaux. Le Plan National De Développement Sanitaire 2012-2015 (PNDS) traduit la volonté du Gouvernement d'apporter des réponses urgentes et efficaces du pays caractérisés par des taux élevés de mortalité touchant particulièrement la femme et l'enfant⁵⁴.

Les périodes successives de crises et d'instabilité politique des dix dernières années ont laissé le pays avec d'importants besoins de reconstruction au niveau des infrastructures.

Une réhabilitation des infrastructures, la mise aux normes des structures existantes, ainsi que la construction de nouvelles infrastructures est donc nécessaire afin de remettre le secteur à niveau.

Le PNDS 2012-2015 qui vise à améliorer l'état de santé et le bien-être des populations est articulée autour de cinq (axes)

1. Renforcer la gouvernance du secteur et le leadership du Ministère de la Santé
2. Améliorer l'offre et l'utilisation de service de santé de qualité
3. Améliorer la Santé Maternelle et celle des enfants de moins de 5 ans
4. Renforcer la lutte contre la maladie et les infections nosocomiales
5. Renforcer la prévention, la promotion de la santé et de la médecine de proximité

⁵³ <http://apps.who.int/gho/data/view.main.1900ALL?lang=en>

⁵⁴ Plan National de Développement Sanitaire 2012-2015

Le système de santé Ivoirien est encore largement dominé par le secteur public. Cependant, la part du secteur privé est en plein essor. Conscient du potentiel du secteur de la santé en Côte d'Ivoire, des groupes internationaux tels que Bouygues sont déjà engagés dans la réhabilitation de certains hôpitaux tel que le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Yopougon.

LE SECTEUR DE LA SANTE EN COTE D'IVOIRE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Supportées par, l'accroissement des dépenses publiques, le remboursement de soins, l'accroissement du niveau de vie les dépenses de la santé en Côte d'Ivoire devraient croître de manière significative au cours des prochaines années.

En ce qui concerne les dépenses publiques, le gouvernement prévoit augmenter les dépenses dans le domaine de la santé de 4% à 15% d'ici 2020. La mise en place d'un système national de couverture du risque maladie, la couverture maladie universelle (CMU), devrait garantir l'accès à des soins de santé de qualité à l'ensemble de la population résidant en Côte d'Ivoire.

De plus, l'accroissement du niveau de vie et une plus grande couverture des dépenses en santé par les opérateurs du secteur privé continueront de supporter une demande de plus en plus sophistiqué en soins de santé.

Au-delà de la réhabilitation des infrastructures, la Côte d'Ivoire qui ne dispose que d'un seul service de cancérologie(CHU de Treichville) et de deux services d'hémodialyse (CHU de Treichville et SAMU de Cocody)entend augmenter l'offre d'hôpitaux spécialisés afin de satisfaire les besoins de la population Ivoirienne mais aussi des patients de la sous-région. A ce titre, la Côte d'Ivoire devrait pouvoir capitaliser sur sa position de porte d'entrée et poumon de la sous-région pour attirer des patients des pays limitrophes.

PARTENAIRES

De nombreux partenaires supportent les efforts entrepris et la vision du gouvernement dans le domaine de la santé. Tout d'abord les partenaires de développement tels que l'OMS, l'UNICEF, l'USAID, AFD, BAD, et sont fermement engagés aux côtés de la Côte d'Ivoire. De plus, l'engagement d'acteurs du secteur privé tels que les professionnelles de la santé, les associations confessionnelle, les ONG, la Fondation orange, etc. démontre le potentiel économique du secteur de la sante en Côte d'Ivoire.

XIX. UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE AL'INVESTISSEMENT

PRESENTATION DU CADRE LEGAL

- Ordonnance n°2012 – 487 du 07 juin 2012 portant code des investissements
- Décret n°2009-259 du 06 août 2009 portant code des marchés publics
- Décret n°2012-1151 du 19 décembre 2012 relatif aux contrats de partenariat public-privé
- Décret n°2012-1152 du 19 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du cadre institutionnel de pilotage des partenariats public-privé.

Directives de l'UEMOA :

- Directive n°04/2005/CM/UEMOA portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'union économique et monétaire ouest africaine.

- Directive n°05/2005/CM/UEMOA portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'union économique et monétaire ouest africaine.
- Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et programme d'action d'Accra.

PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL

- Présidence de la République,
- Primature
- Ministère d'Etat Ministère du Plan et du Développement,
- Ministère délégué Auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des finances,
- Ministère délégué Auprès du Premier Ministre chargé du Budget,
- Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida
- Ministère de la Construction, du logement, de l'Urbanisme et de la Construction

PERSONNES RESSOURCES, ROLE ET RESPONSABILITES

Noms	Fonctions	E-mail	Téléphones
DOUHOU Pierre	Directeur de Cabinet	p-douhou@hotmail.com	07070658
Dr TRA BI Yrié Denis	Directeur des Infrastructures, de l'Equipe ment et de la Maintenance	Denis.trabi@yahoo.fr	07852904 220229224
Pr SAMBA Mamadou	Directeur de la Prospective, de la Planification et des Stratégies	samba.mamadou@gmail.com	07074114

LES PROJETS



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

FICHE PROJET PPP

Nom du Projet : REHABILITATION ET EQUIPEMENT DE L'INSTITUT DE CARDIOLOGIE D'ABIDJAN	Type de Projet <input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Culture et sport
Maitre d'ouvrage : MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA LUTTE CONTRE LE VIH SIDA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR Isaac DE; Conseiller chargé des Infrastructures et des Transports/Président du Comité National de Pilotage des PPP / Tél/fax : + (225) 20 31 47 79/ Mob : + (225) 07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci Ministère de la Santé MR DOUHOU ; Directeur de Cabinet Tél/fax : +(225) 20 21 08 71/ +(225) 20 21 82 35 p-douhou@hotmail.com	PRESENTATION DU PROJET: • Objectifs : Assurer la prise en charge efficiente des patients, Maintenir les équipements médicaux-techniques à un niveau technologique capable d'assurer toutes les explorations des maladies cardiovasculaires, Réhabiliter les locaux de l'institut, Construire de nouveaux locaux et Equiper les services en matériels médicaux et techniques. • Composantes : Réhabiliter et Equiper l'institut de cardiologie d'Abidjan
Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/ DOLLAR) : 10 000 FCFA / 15 EUR / 20 USD	Activités : <input type="checkbox"/> Réaliser études diagnostic ; <input type="checkbox"/> Réaliser études APS, APD ; <input type="checkbox"/> Elaborer DAO, te passer les marchés de travaux ;

<input type="checkbox"/> Réaliser les travaux ; <input type="checkbox"/> Exploiter les services. <input type="checkbox"/>		
CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT		
Conception	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage		
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Cadre de concertation Etat/secteur privé 	



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

FICHE PROJET PPP

Nom du Projet : CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DU CENTRE DE MEDECINE NUCLEAIRE	Type de Projet
Maitre d'ouvrage : MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA LUTTE CONTRE LE VIH SIDA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR Isaac DE; Conseiller chargé des Infrastructures et des Transports/Président du Comité National de Pilotage des PPP / Tél/fax : + (225) 20 31 47 79/ Mob : + (225) 07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci Ministère de la Santé MR DOUHOU ; Directeur de Cabinet Tél/fax : +(225) 20 21 08 71/ +(225) 20 21 82 35 p-douhou@hotmail.com	<input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Culture et sport
Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/ DOLLAR) : 3 000 FCFA / 6 USD / 4 EUR	
PRESENTATION DU PROJET:	
<ul style="list-style-type: none">• Objectifs : Améliorer la prise en charge des sujets affectés par certaines formes de cancer, Construire et équiper le Centre, Former le personnel de santé, Améliorer les diagnostics liés à certaines pathologies cancéreuses (cancer des os, de la thyroïde et cardio-vasculaires) et améliorer les traitements liés à ces pathologies.• Composantes : Construire les locaux du centre (des salles d'examens, de soins, des bureaux et des salles spécialisées) et l'Equiper en mobilier et matériels biomédicaux.	
Activités :	
<input type="checkbox"/> Réaliser études diagnostic ; <input type="checkbox"/> Réaliser études APS, APD ; <input type="checkbox"/> Elaborer DAO, te passer les marchés de travaux ;	

<input type="checkbox"/> Réaliser les travaux ; <input type="checkbox"/> Exploiter les services. <input type="checkbox"/>		
CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT		
Conception	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage		
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input type="checkbox"/> Usager/client final <input checked="" type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Cadre de concertation Etat/secteur privé 	



Fiche Sectorielle

TOURISME

Préparée par:

Le Ministère Du Tourisme

Avec le Support de :

**Le Comité National de Pilotage des PPP
(CN-PPP)**

Et la Facilitation de:



Janvier 2014

Table des Matières

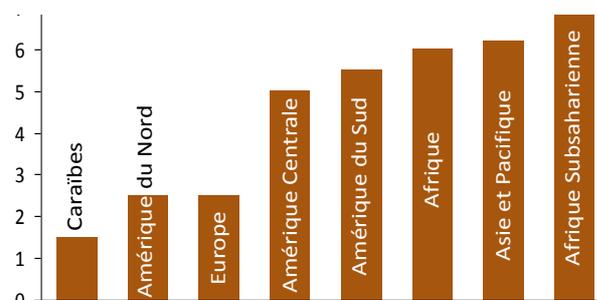
I. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL	127
A. Tendances générales du marché	127
B. Projections.....	127
C. Opportunités de Croissance en Afrique de l'Ouest	128
II. LE POSITIONNEMENT DE LA COTE D'IVOIRE DANS UN MARCHÉ EN PLEINE EXPANSION	129
A. Contexte.....	129
B. Le secteur du tourisme en Côte d'Ivoire aujourd'hui et demain	129
C. Partenaires	130
III. UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT	130
A. Présentation du Cadre Légal	130
B. Présentation du Cadre Institutionnel	131
C. Personnes ressources, rôle et responsabilités	131

XX. CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL

TENDANCES GENERALES DU MARCHÉ

L'industrie du voyage et du tourisme a vu sa contribution totale au PIB augmenter de 3,2% en 2013 en moyenne dans le monde, plus rapidement que la croissance économique qui est de 2,4%⁵⁵. Le tourisme a concerné près de 266 millions d'emplois en 2013⁵⁶. En 2012, les recettes du tourisme international sont évaluées à 1 075 milliards de dollars US. Le

Graphique 1 : Croissance moyenne annuelle des arrivées de touristes internationaux entre 2005 et 2012 par région (%)



nombre d'arrivées de touristes internationaux a également progressé de 4%. L'Afrique et la région Asie-Pacifique ont toutes les deux enregistré une croissance de 6% en arrivées de touristes entre 2005 et 2012, tandis que l'Europe affichait un taux de 2%. L'Afrique subsaharienne est la région qui a progressé avec une croissance moyenne annuelle de 7% durant la même période. En Afrique, les recettes du tourisme en 2012 se chiffraient à 33,6 milliards de dollars US dont 24,2 milliards pour l'Afrique subsaharienne⁵⁷.

En 2012, les voyages d'agrément, de loisir et de vacances ont constitué 52% des arrivées de touristes internationaux, soit 536 millions d'arrivées. 14% des touristes internationaux ont dit voyager pour affaires ou pour des raisons professionnelles, et 27% pour d'autres motifs : visite à des parents et amis, religion ou pèlerinage, traitement médical, etc. Concernant les 7% restants, l'objet de la visite n'est pas précisé⁵⁸.

PROJECTIONS

Le nombre d'arrivées de touristes internationaux dans les économies émergentes augmentera deux fois plus vite (+4,4% par an) que dans les économies avancées (+2,2% par an) d'ici 2030.

En 2030, 57% des arrivées de touristes internationaux concerneront des destinations d'économies émergentes (contre 30% en 1980).

Le nombre d'arrivées en Afrique va plus que doubler pendant cette période, passant de 50 millions à 134 millions.

La croissance moyenne annuelle des arrivées de touristes internationaux entre 2010 et 2030 sera plus élevée en Afrique occidentale et centrale (6%) et en Asie du Sud (6%) que dans les autres régions du monde. La part du marché mondial qui sera détenue par l'Afrique passera de 5% à 7%.

⁵⁵ <http://www2.unwto.org/>

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ OMT, Faits saillants du tourisme, Edition 2013.

⁵⁸ Ibid.

La répartition des arrivées de touristes internationaux par but de la visite ne variera pas sensiblement d'ici 2030. Les arrivées pour loisirs, détente et vacances vont croître au même rythme que le total des arrivées (3,3% par an), tandis que les visites à des parents et amis, les visites pour raisons de santé, de religion et autres vont croître un peu plus rapidement, à 3,5% par an, et les arrivées pour les affaires et raisons professionnelles croîtront un peu plus lentement (3,1% par an). En 2030, les visites à des parents et amis, le tourisme médical, religieux et autre (catégorie 1) représenteront 31% de toutes les arrivées de touristes internationaux ; les loisirs, la détente et les vacances (catégorie 2) 54% ; le tourisme d'affaires et professionnel (catégorie 3) 15%.

Le transport aérien devrait continuer à croître à un rythme légèrement plus rapide de 3,4% par an, contre 3,2% pour le transport de surface. En 2030, 52% des arrivées internationales de touristes devraient se faire par avion contre 48% pour la surface⁵⁹. Ces tendances devront impacter sur le nombre de vols par an et surtout nécessiter la mise à disposition de chambres d'hôtels, le développement de services de transport, etc. L'industrie du tourisme en Afrique subsaharienne devrait employer directement 6,7 millions de personnes d'ici 2021⁶⁰.

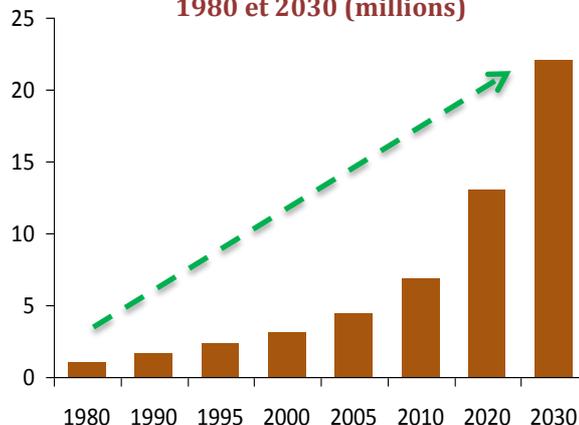
OPPORTUNITES DE CROISSANCE EN AFRIQUE DE L'OUEST

L'écotourisme occupe une place de choix en Afrique de l'Ouest où 10,5% du territoire, soit 645 000 km², est occupé par des aires protégées⁶¹.

L'Afrique de l'Ouest compte également plus de 300 espèces d'oiseaux, une forte population de prédateurs, de grands mammifères et de chimpanzés, etc.⁶²

En 2010, l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont attiré 6,8 millions de visiteurs, contre 1,7 millions seulement en 1990 ; ce chiffre sera de 22 millions en 2030⁶³.

Graphique 2 : Evolution des arrivées annuelles de touristes en Afrique de l'Ouest et du Centre entre 1980 et 2030 (millions)



La reconstruction du tourisme ivoirien après la crise pourrait prendre en compte les nouvelles tendances et inciter à un tourisme nouveau. Le développement du tourisme interafricain crée un nouveau marché à cibler, avec un pouvoir d'achat non négligeable. A titre d'exemple, le Kenya a accueilli plus de

⁵⁹ OMT, Tourism towards 2030, 2010.

⁶⁰ <http://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2013/10/03/africa-tourism-economic-growth-new-jobs-tourism-investment>

⁶¹ UICN/PACO (2010). Le tourisme dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest : quelle contribution à la conservation ? Ouagadougou, BF: UICN/PACO

⁶² Ibid.

⁶³ Op. cit.

15 000 touristes nigériens en 2012 et en attend 50 000 en 2014⁶⁴. Aussi, les nouvelles tendances événementielles et ludiques en Afrique de l'Ouest sont à l'origine d'un nouveau type de tourisme différent du modèle traditionnel à vocation plus culturelle. Par exemple, les fashionweek, les conférences internationales récurrentes, le développement du surf dans des villes comme Dakar (Sénégal), etc. constituent une opportunité à exploiter. Les opportunités qui découlent de ces tendances sont nombreuses et touchent à la fois l'hôtellerie, le transport et d'autres infrastructures, la logistique, les arts et cultures, le commerce, etc. Le projet d'harmonisation du tourisme à travers l'adoption d'un visa d'entrée unique (EcoVisa) dans la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) élargira également les possibilités d'expansion du tourisme en Côte d'Ivoire.

XXI. Le Positionnement de la Côte d'Ivoire dans un marché en pleine expansion

CONTEXTE

Pilier économique de la sous-région, la Côte D'Ivoire dispose du capital géographique, historique et culturel nécessaire au développement d'une industrie touristique dynamique et compétitive. Parmi les atouts touristiques de la Côte d'Ivoire figurent :

- Un littoral peu exploité de 500 Km
- 7 parc nationaux dont le Parc national de Tai déclaré patrimoine naturel Mondial
- 5 réserves naturelles—la réserve de faune du N'zo, la réserve de Faune du Haut Bandama, la réserve de faune Mont Nimba, la réserve de Lamto et la réserve botanique de Divo
- Une diversité ethnique et culturelle unique en Afrique de l'Ouest
- Une demande importante et régulière pour le tourisme d'affaire et l'organisation fréquente de conférences

Si L'Etat a été pendant longtemps le principal acteur de la croissance du secteur, l'on assiste à un désengagement croissant de l'Etat au profit du secteur privé. Cependant, dans un contexte de reprise économique, l'Etat de Côte d'Ivoire entend faire du tourisme un des piliers de sa stratégie de développement⁶⁵.

Des mesures récentes telles que la réduction des coûts du visa d'entrée en Côte d'Ivoire et l'instauration de la délivrance de visa d'entrée à l'aéroport Felix-Houphouët-Boigny d' Abidjan démontre la ferme volonté du gouvernement d'améliorer l'environnement du secteur. Enfin, la construction de routes et autoroutes ainsi que la réhabilitation des aéroports dans les villes de l'intérieur devrait permettre de faciliter l'accès aux réceptifs.

LE SECTEUR DU TOURISME EN COTE D'IVOIRE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Le boom du trafic aérien en Côte d'Ivoire est un bon proxy de la croissance de la demande. En 2013, l'évolution du trafic passager a dépassé la barre symbolique du million de passagers avec 1 003 626 passagers⁶⁶. 22 compagnies aériennes desservent la Côte d'Ivoire et de nombreuses compagnies telles que Alitalia,Iberia,British Airlineont annoncé des plans d'expansion en Côte d'Ivoire.

⁶⁴ http://french.china.org.cn/foreign/txt/2013-12/12/content_30879243.htm

⁶⁵ Plan National de Développement 2012-2015

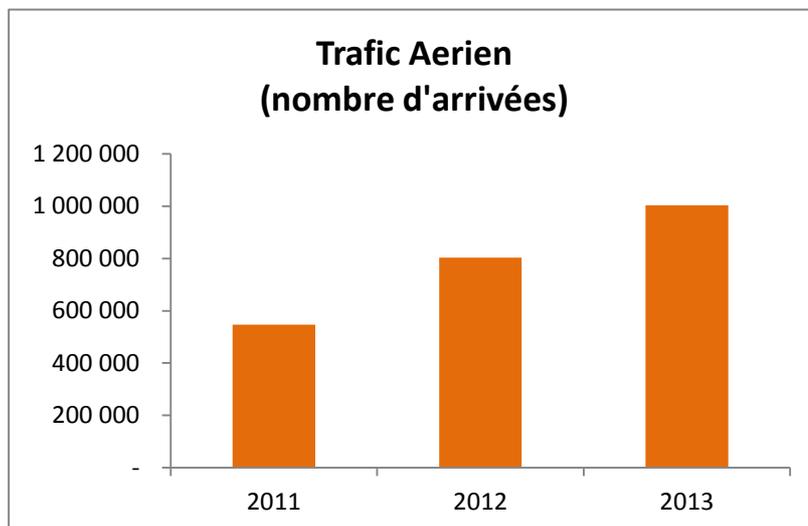
⁶⁶ AERIA

Enfin, l'ouverture du trafic vers et en provenance des Etats-Unis devrait permettre d'enregistrer un accroissement significatif des voyageurs en provenance des Amériques.

En plus de ces atouts touristiques, la Côte d'Ivoire qui a enregistré près de 300 000 touristes en 2013 et qui prévoit dépasser le cap des 500 000 visiteurs en

2015 peut capitaliser sur le positionnement du pays comme porte d'entrée et hub de la sous-région.

La majorité (69%) des touristes proviennent d'Afrique et notamment d'Afrique de l'Ouest (42%)⁶⁷ et d'Europe (23%). Le secteur continu d'être largement dominé par le tourisme d'affaire et de congrès (40%) suivi par le tourisme de famille (26%), puis les loisirs et vacances (20%).



PARTENAIRES

Si de grands groupes internationaux tels qu'Accorsont déjà présent en Côte d'Ivoire d'autres devraient continuer de renforcer leur présence sur le marché Ivoirien. Ainsi, Le Groupe Radison Blu va investir près de 26 milliards de F CFA pour bâtir un hôtel 5 étoiles à proximité de l'aéroport Félix Houphouët Boigny d'Abidjan. De plus, le Groupe Azalaï construira un complexe flambant neuf 4 étoiles dans la périphérie du quartier de Marcory avec 170 chambres pour un investissement total d'environ 14 milliards de F CFA.

Conscient du potentiel en termes de création d'emplois et de développement du secteur, les partenaires de développement devraient aussi renouveler leur appui au secteur touristique.

XXII. UN CADRE LEGAL & INSTITUTIONNEL FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT

PRESENTATION DU CADRE LEGAL

- Ordonnance n° 2012-487 du 07 juin 2012 portant nouveau Code des investissements
- Loi n°2003-208 du 08 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat
- Décret portant création d'un Fonds de Développement Touristique (FDT) dont la mission est de soutenir le développement et la promotion touristique plus spécifiquement faciliter l'accès au financement en garantissant les crédits bancaires

⁶⁷Ministère de Tourisme, 2011

- Document de Politique Générale du Tourisme qui définit la stratégie mise en place pour le développement du secteur
- Code du tourisme adopté par le Gouvernement

PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL

- Le Ministère du Tourisme
- Les Structures sous tutelle :
 - **Côte d'Ivoire Tourisme** : Office du Tourisme chargé de la promotion de la destination Côte d'Ivoire
 - **Société des Palaces de Cocody** : chargé de la gestion et du développement du patrimoine touristique et hôtelier de l'Etat
 - **Société de Développement Touristique de la Région des Lacs** : chargé de la gestion et du développement du patrimoine touristique et hôtelier de l'Etat dans la région des Lacs

PERSONNES RESSOURCES, ROLE ET RESPONSABILITES

Noms	Fonctions	E-mail	Téléphones
Mme AKA GAUZE Josiane.	Conseiller Technique Mobile	akagauzej@yahoo.fr	07 29 23 62
Dr APHING- KOUASSI Germain	Directeur de la qualité, de la réglementation et du contrôle	germain_ak@yahoo.fr	07 93 37 24

LES PROJETS



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Nom du Projet : REHABILITATION ET EXPLOITATION DE L'HOTEL DU GOLF ET DE L'IVOIRE GOLF CLUB D'ABIDJAN		Type de Projet
Maitre d'ouvrage : MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR Isaac DE; Conseiller chargé des Infrastructures et des Transports/Président du Comité National de Pilotage des PPP / Tél/fax : + (225) 20 31 47 79/ Mob : + (225) 07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci MINISTERE DU TOURISME - MME AKA GAUZE ; Conseiller juridique Tel/fax 00225 20 25 16 03 akagauzej@yahoo.fr		<input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Culture et sport <input type="checkbox"/> <u>Tourisme</u>
Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 41 000 FCFA / 62 EUR / 82 USD		
PRESENTATION DU PROJET:		
<ul style="list-style-type: none"> • Objectif : Procéder à une réhabilitation complète du complexe hôtelier Réhabiliter les installations techniques de l'hôtel en vue de mettre à la disposition de la clientèle un établissement rénover et améliorer sa rentabilité. • L'HOTEL DU GOLF est un complexe de 306 chambres dont 11 suites et 3 appartements, avec une belle vue sur la Lagune. 		
Activités :		
<input type="checkbox"/> Réaliser études de diagnostic ; <input type="checkbox"/> Réaliser études APS, APD ; <input type="checkbox"/> Elaborer DAO et passation marchés ; <input type="checkbox"/> Travaux; <input type="checkbox"/> Gestion du complexe hôtelier		
CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT		
Conception	<input type="checkbox"/> Etat	

	<input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage		
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input type="checkbox"/> Usager/client final <input checked="" type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Cadre de concertation Etat/secteur privé 	



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Nom du Projet : CONSTRUCTION DE RELAIS PAILLOTES		Type de Projet
MAITRE D'OUVRAGE : MINISTERE DU TOURISME PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR DE ISAAC ; Conseiller du PRCI chargé des transports et infrastructures /Président du comité de pilotage des PPP / Tel/fax : +(225) 20 31 48 65/ Mob : +(225) 07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci		<input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Tourisme
MINISTERE DU TOURISME - MME AKA GAUZE ; Conseiller juridique auprès du ministre du tourisme/ 00225 20 25 16 03/ 00225 07 29 23 62/ akagauzej@yahoo.fr - MR NCHO MOTO ROGER ; chef de cabinet du ministre du tourisme/ 00225 20 25 16 03 / 00225 09 18 01 01rogernm@yahoo.fr		
Montant estimé (millions de F CFA/ EUROS/DOLLAR) : 10 000FCFA /15 EUR / 20 USD		
PRESENTATION DU PROJET:		
<ul style="list-style-type: none">• Contour complet du projet et son environnement Ce projet consiste en la création d'hébergements touristiques de type écologique et intra-communautaire. Ces relais paillottes formeront un circuit pour permettre la découverte des richesses naturelles, culturelles et gastronomiques de la Côte d'Ivoire. De manière sommaire, il s'agit de la construction d'espaces d'hébergement climatisés comprenant une place villageoise, une piscine, des airs de sport et de jeux, un commerce, une piste cyclable.		
Activités :		
<input type="checkbox"/> Service existant et déjà rendu par le personnel public <input type="checkbox"/> Activité nouvelle		

CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT		
Conception	<input checked="" type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage	Financement et exploitation	
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input type="checkbox"/> Usager/client final <input checked="" type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input checked="" type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Existence d'un cadre de concertation Etat/secteur privé 	



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Nom du Projet : REHABILITATION DE 5 HÔTELS SIETHO ET CONSTRUCTION DE 25 HÔTELS 3 ETOILES DANS LES CAPITALES REGIONALES	Type de Projet
Maitre d'ouvrage : MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR Isaac DE; Conseiller chargé des Infrastructures et des Transports/Président du Comité National de Pilotage des PPP / Tél/fax : + (225) 20 31 47 79/ Mob : + (225) 07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci Ministère du Tourisme - MME AKA GAUZE ; Conseiller juridique Tel/fax 00225 20 25 16 03 akagauzej@yahoo.fr - MR NCHO MOTO ROGER ; Chef de Cabinet Tel/fax : 00225 20 25 16 03 rogernm@yahoo.fr	<input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Culture et sport <input type="checkbox"/> <u>Tourisme</u>
Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 87 500 FCFA / 1 330 EUR / 176 USD	
PRESENTATION DU PROJET:	
<ul style="list-style-type: none">• Objectif général du projet : Doter les Régions et Districts de Côte d'Ivoire de politiques locales en matière de développement du tourisme ;• Objectifs spécifiques du projet : Impliquer les populations locales à l'activité touristique et leur faire bénéficier des retombées économiques et sociales	
Activités :	
<input type="checkbox"/> Réaliser études de diagnostic <input type="checkbox"/> Réaliser études APS et APD <input type="checkbox"/> Elaborer DAO, puis passation des marchés de travaux ; <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Gestion des hôtels	

CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT		
Conception	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage		
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input type="checkbox"/> Usager/client final <input checked="" type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Existence d'un Cadre de concertation Etat/secteur privé 	



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Nom du Projet : REHABILITATION ET EXPLOITATION DE L'HÔTEL PRESIDENT DE YAMOUSSOUKRO, DU GOLF DE YAMOUSSOUKRO ET DU PARC ANIMALIER D'ABOKOUAMEKRO	Type de Projet
Maitre d'ouvrage : MINISTERE DU TOURISME PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR DE ISAAC ; Conseiller du PRCI chargé des transports et infrastructures Président du comité de pilotage des PPP Tel/fax : +(225) 20 31 48 65 Mob : +(225) 07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci MINISTERE DU TOURISME - MME AKA GAUZE ; Conseiller juridique Tel/fax 00225 20 25 16 03 akagauzej@yahoo.fr - MR NCHO MOTO ROGER ; Chef de Cabinet Tel/fax : 00225 20 25 16 03 rogernm@yahoo.fr	<input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Culture et sport <input type="checkbox"/> Tourisme
Montant estimé hors Golf Hôtel (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 30 000 FCFA / 45 EUR /60 USD	
PRESENTATION DU PROJET:	
<ul style="list-style-type: none">• Objectif : Procéder à une réhabilitation complète du complexe hôtelier Réhabiliter les installations techniques de l'hôtel en vue de mettre à la disposition de la clientèle un établissement rénové, et améliorer sa rentabilité.• L'HOTEL LE PRESIDENT DE YAMOUSSOUKRO est un complexe bâti sur un parc fleuri de 25 ha, avec une large vue sur la ville. Il comprend une tour d'une dizaine de niveaux et des bâtiments annexes, renferme 285 chambres dont 14 suites, et offre toutes les commodités d'un Grand Hôtel avec un terrain de golf. Sa capacité d'accueil interne est d'environ 800 personnes.	
Activités :	
<input type="checkbox"/> Réaliser études de diagnostic ; <input type="checkbox"/> Réaliser études APS, APD ;	

<input type="checkbox"/> Elaborer DAO et passation marchés ; <input type="checkbox"/> Travaux;		
Gestion du complexe hôtelier		
CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT		
Conception	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage		
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input type="checkbox"/> Usager/client final <input checked="" type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Existence cadre de concertation Etat/secteur privé 	



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Nom du Projet : PASSAGE A LA TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE (TNT)	Type de Projet
Maitre d'ouvrage : MINISTERE DE LA COMMUNICATION PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR Isaac DE; Conseiller chargé des Infrastructures et des Transports/Président du Comité National de Pilotage des PPP / Tél/fax : + (225) 20 31 47 79/ Mob : + (225) 07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci MINISTERE DE LA COMMUNICATION Mr ADOUX Jean Martial Conseiller Technique chargé de la prospective, de la planification et de la coordination des programmes Téléphone : +(225) 20 22 93 14 Email : jmadoux@yahoo.fr	<input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Culture et sport
Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 60 000 FCFA / 91 EUR / 121 USD	
PRESENTATION DU PROJET:	
<ul style="list-style-type: none">● Contour complet du projet et son environnement<ul style="list-style-type: none">- selon l'accord GE06, tous les réseaux de diffusion de télévision devront être totalement numériques en Afrique avant 17 juin 2015- Le système de la télévision en Côte d'Ivoire est subdivisé en trois étapes : Production, Transmission et Diffusion. A ce jour, la production et la transmission par satellite sont totalement numérisées. Il ne reste que l'étape de la diffusion.- Cette phase d'implémentation de la totalité du numérique impliquerait la libéralisation du secteur audiovisuel pour permettre l'entrée sur le territoire national, des opérateurs privés de chaînes de télévision.- Une étude stratégique du passage a été faite, afin de mieux le circonscrire et faciliter son processus.● Périmètres d'externalisation envisageables :<ul style="list-style-type: none">- Sur l'ensemble du territoire national● Enjeux futurs (besoins actuels et évolution)	

- une Transmission terrestre par des signaux par le réseau de fibre optique de la dorsale nationale.
- **Contraintes (fonctionnelles, calendaires ou financières)**
 - Facilitation de l'acquisition des terminaux dans les residences date de démarrage : 2013
 - durée : 3 ans
 - un financement en BOT ou PPP de 60.000 millions de francs dont :
 - ✓ 32.000 millions au titre des investissements
 - ✓ 28.000 millions au titre de la défiscalisation concernant les équipements de réception (antenne + décodeur) pour les 2,8 millions ménages estimés dans le pays à raison de 10 000 francs d'exonération de TVA. (selon l'étude sur la stratégie nationale de migration vers la TNT de juin 2012)
- **Raison du recours à un partenaire**
 - une urgence de la mise en place du projet
 - un grand besoin de financement

Activités :

Service existant et déjà rendu par le personnel public

Activité nouvelle

CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT

Conception	<input checked="" type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input checked="" type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input checked="" type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage		
Rémunération partenaires	<input checked="" type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input checked="" type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte	<input checked="" type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	

ENVIR ONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT

- Code d'investissement attractif
- Agrément à l'investissement délivré en 21 jours
- Délais de création des entreprises : 48 heures

- Existence cadre de concertation
Etat/secteur privé



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Nom du Projet : PROJET D'AMENAGEMENT DE DALHIA FLEUR	Type de Projet
Maitre d'ouvrage : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR DE ISAAC ; Conseiller /Président du comité de pilotage des PPP / Tel/fax : +(225) 20 31 48 65/ Mob : +(225)07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci MR ATSE David Conseiller technique Economie de l'environnement Tel/fax : +(225)20 22 60 58 Mob : +(225) 07 25 24 21 atsedavid@yahoo.fr	<input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Culture et sport
Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 7 500 FCFA / 15 USD / 11 EUR	
PRESENTATION DU PROJET:	
Contour complet du projet et son environnement Le projet porte sur la construction d'un centre éco-touristique et la réhabilitation des infrastructures de la Réserve de Dahlia Fleur dans le District d'Abidjan. L'objectif global vise à renforcer la protection et l'aménagement de la réserve de Dahlia fleur pour mieux la valoriser, dans le respect des impératifs de la conservation. L'objectif spécifique est de protéger et valoriser la réserve de Dahlia fleur en vue de sa participation au développement du District d'Abidjan. Résultats attendus du projet : <ul style="list-style-type: none">- Amélioration de l'offre de divertissement dans le District d'Abidjan ;- Amélioration de la fréquentation de la réserve et création d'emplois (guides touristiques) et de revenus pour les populations (vente d'objets d'art, etc.) ;- Création de cent (100) emplois dans le secteur du bâtiment ;	

- Création de profit pour le secteur privé notamment par la sous-traitance d'activités touristiques.		
Activités :		
<input type="checkbox"/> Sites à identifier ; <input type="checkbox"/> Etudes APS et APD à réaliser ; <input type="checkbox"/> DAO et passation des marchés ; <input type="checkbox"/> Exécution des travaux et mise en place d'un outil de gestion.		
CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT		
Conception	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage		
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques		
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	- Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Existence cadre de concertation Etat/secteur privé	

<p>Nom du Projet :</p> <p>CREATION ET EXPLOITATION D'UN TERMINAL CEREALIER</p>	<p>Type de Projet</p>
<p>Maitre d'ouvrage : PORT AUTONOME D'ABIDJAN</p> <p>PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR DE ISAAC ; Conseiller du PRCI chargé des transports et infrastructures /Président du comité de pilotage des PPP / Tel/fax : +(225) 20 31 48 65/ Mob : +(225)07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci</p> <p>PORT AUTONOME D'ABIDJAN Monsieur HIEN YACOUBA SIE Tel/fax : 21 23 81 01 / 21 23 80 80</p>	<p><input type="checkbox"/> Bâtiment</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Transport/Infrastructures portuaires</p> <p><input type="checkbox"/> Energie</p> <p><input type="checkbox"/> TIC</p> <p><input type="checkbox"/> Equipement urbain</p> <p><input type="checkbox"/> Education/Formation</p> <p><input type="checkbox"/> Santé</p> <p><input type="checkbox"/> Culture et sport</p> <p><input type="checkbox"/> Mines</p> <p><input type="checkbox"/> Hydrocarbures</p>
<p>Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 20 000 FCFA / 30.488 EUR / 40 USD</p>	
<p>PRESENTATION DU PROJET:</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Contour complet du projet et son environnement <p>Depuis les concessions du 1^{er} terminal à conteneurs et du terminal roulier qui disposent des quais les plus profonds, le port d'Abidjan ne dispose plus de quais assez profonds pour accueillir des cargos conventionnels à fort tirant d'eau. En outre, la création du deuxième terminal à conteneurs à l'emplacement de l'actuel terminal Roro va davantage accroître les contraintes d'exploitation. En effet, jusqu'à ce jour, c'est le quai sud qui permet de soulager les grands navires vraquiers chargés, avec un tirant d'eau de 11 m, avant leur accostage au quai Ouest.</p> <p>Pour faire face à cette situation de façon durable, il est envisagé la création d'un Terminal Céréaliier avec des quais modernes adaptés aux mutations dans l'industrie maritime (particulièrement pour les navires vraquiers). Cette infrastructure sera réalisée au droit des magasins 6, 7 et 8 du quai Ouest, et aura un tirant d'eau admissible plus important (13,5 m contre 9.5 m actuellement). L'objectif du Port Autonome d'Abidjan, en initiant ce projet, c'est la création d'un poste d'éclatement pour les céréales, en offrant aux opérateurs des capacités de stockage en zone sous-douane, avec des équipements de manutention modernes et performants.</p> <p>Périmètres d'externalisation envisageables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroissement de la capacité du terminal existant - Modernisation de l'infrastructure <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux futurs (besoins actuels et évolution) 	

- Mettre à disposition un terminal d'éclatement de céréales pour la sous-région
- Accroître le trafic de marchandises
- Contraintes (fonctionnelles, calendaires ou financières)
 - Financières
- Raison du recours à un partenaire
 - Investissement important
 - Insuffisance de ressources financières

Activités :

Service existant et déjà rendu par le personnel public

Activité nouvelle

CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT

Conception	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input checked="" type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage	Financement	
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input checked="" type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte	<input checked="" type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Cadre de concertation Etat/secteur privé 	

<p>Nom du Projet :</p> <p>REALISATION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE (PARKING GROS PORTEURS) SORTIE D'ABIDJAN</p>	<p>Type de Projet</p>
<p>Maitre d'ouvrage : PORT AUTONOME D'ABIDJAN</p> <p>PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR DE ISAAC ; Conseiller du PRCI chargé des transports et infrastructures /Président du comité de pilotage des PPP / Tel/fax : +(225) 20 31 48 65/ Mob : +(225)07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci</p> <p>PORT AUTONOME D'ABIDJAN Monsieur HIEN YACOUBA SIE Tel/fax : 21 23 81 01 / 21 23 80 80</p>	<p><input type="checkbox"/> Bâtiment</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Transport / Portuaire</p> <p><input type="checkbox"/> Energie</p> <p><input type="checkbox"/> TIC</p> <p><input type="checkbox"/> Equipement urbain</p> <p><input type="checkbox"/> Education/Formation</p> <p><input type="checkbox"/> Santé</p> <p><input type="checkbox"/> Culture et sport</p> <p><input type="checkbox"/> Mines</p> <p><input type="checkbox"/> Hydrocarbures</p>
<p>Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 20 000 FCFA / 30,488 EUR / 40 USD</p>	
<p>PRESENTATION DU PROJET:</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Contour complet du projet et son environnement <p>La reprise économique amorcée en 2012, après la crise, s'est confirmée en 2013. La destination Côte d'Ivoire est désormais privilégiée par les chargeurs et transporteurs de l'espace CEDEAO et particulièrement ceux des pays de l'Hinterland (Burkina Faso, Mali, Niger). Malheureusement les conditions d'accueil et de séjour des équipages ne favorisent pas la fidélisation des camionneurs, en raison de l'exiguïté et la mauvaise gestion du parking OIC existant. Cette situation pose d'énormes problèmes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Congestion des voies de dessertes - Occupation anarchique de la voie publique - Conditions de travail pénibles - Insécurité des équipages - Longue attente des camions - etc..... <p>Pour faire face à ce problème, le Port Autonome d'Abidjan a décidé d'acquérir une parcelle de 25 ha sur l'Autoroute du nord afin de réaliser une plateforme logistique moderne pouvant offrir des conditions agréables aux camionneurs et leurs équipages.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Périmètres d'externalisation envisageables : • Sécurisations des équipages des camions de transports de marchandises • Décongestion de la zone portuaire. <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux futurs (besoins actuels et évolution) 	

- Répondre efficacement à la demande des chargeurs et des opérateurs de l'hinterland
- Respecter les engagements sous régionaux du port d'Abidjan
- Contraintes (fonctionnelles, calendaires ou financières)
- Financières
- Raison du recours à un partenaire
- Investissement important
- Insuffisance de ressources financières

Activités :

- Service existant et déjà rendu par le personnel public
- Activité nouvelle

CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT

Conception	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage	Financement	
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input checked="" type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte	<input checked="" type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Cadre de concertation Etat/secteur privé 	

<p>Nom du Projet : AMENAGEMENT D'UNE ZONE PORTUAIRE + PONT DE BIETRY (160 HA)</p>	<p>Type de Projet</p>
<p>Maitre d'ouvrage: PORT AUTONOME D'ABIDJAN</p> <p>PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MR DE ISAAC ; Conseiller du PRCI chargé des transports et infrastructures /Président du comité de pilotage des PPP / Tel/fax :+(225) 20 31 48 65/ Mob :+(225)07 07 39 37 Isaac.de@presidence.ci</p> <p>PORT AUTONOME D'ABIDJAN Monsieur HIEN YACOUBA SIE Tel/fax : 21 23 81 01 / 21 23 80 80</p>	<p><input type="checkbox"/> Bâtiment</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Transport/Infrastructures portuaires</p> <p><input type="checkbox"/> Energie</p> <p><input type="checkbox"/> TIC</p> <p><input type="checkbox"/> Equipement urbain</p> <p><input type="checkbox"/> Education/Formation</p> <p><input type="checkbox"/> Santé</p> <p><input type="checkbox"/> Culture et sport</p> <p><input type="checkbox"/> Mines</p> <p><input type="checkbox"/> Hydrocarbures</p>
<p>Montant estimé (millions de F CFA/EUROS/DOLLAR) : 140 000 FCFA / 213,410 EUR /200USD</p>	
<p><u>PRESENTATION DU PROJET:</u></p>	
<p>• Contour complet du projet et son environnement</p> <p>Depuis sa création jusqu'à ce jour, le Port d'Abidjan a toujours constitué un pôle d'attraction pour les industriels grâce notamment aux facilités accordés aux opérateurs économiques.</p> <p>En outre, le port d'Abidjan est le premier port de la côte ouest africaine par le niveau de son trafic global, du fait notamment de la vigueur de l'économie ivoirienne. Cette position qui se confirmera dans les années avenir avec les grands projets annoncés, attire des opérateurs et des industriels qui manifestent leur volonté de s'établir sur la place d'Abidjan. Malheureusement, le domaine portuaire, qui s'étend sur plus de 800 ha, est en phase de saturation.</p> <p>Par ailleurs, le boulevard de vridi, la principale voie de desserte du port est aussi la seule liaison entre les quartiers des affaires (Plateau et Treichville) et la zone industrielle de Vridi. Pour cette raison ce boulevard est constamment embouteillé, créant ainsi d'énormes désagréments aux opérateurs et généralement aux usagers du port d'Abidjan.Face à ces deux (2) problèmes, il y a urgence d'une réaction appropriée par :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la création de nouveaux espaces industriels à mettre à la disposition des industriels 2. la création d'une deuxième liaison routière entre la zone de vridi et les quartiers de Plateau et Treichville <p>L'objectif (double) du projet est de créer des espaces industriels et de décongestionner la zone portuaire.</p> <p>Périmètres d'externalisation envisageables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gain d'espaces industriels supplémentaires 	

- Décongestion du périmètre portuaire et péri portuaire existant
- **Enjeux futurs (besoins actuels et évolution)**
 - Répondre efficacement à la demande des industriels (nouveaux et anciens)
 - Accroître le trafic de marchandises et navires
- **Contraintes (fonctionnelles, calendaires ou financières)**
 - Financières
- **Raison du recours à un partenaire**
 - Investissement important
 - Insuffisance de ressources financières

Activités :

- Service existant et déjà rendu par le personnel public
- Activité nouvelle

CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT

Conception	<input checked="" type="checkbox"/> Etat (PAA) <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input checked="" type="checkbox"/> Etat (PAA) <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage	Financement	
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input checked="" type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte	<input checked="" type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	oui	
ENVIRONNEMENT PROPICE A L'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Code d'investissement attractif - Agrément à l'investissement délivré en 21 jours - Délais de création des entreprises : 48 heures - Cadre de concertation Etat/secteur privé 	

Nom du Projet : CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE PRODUCTION DE CAFE MOULU	Secteur d'activité
Maitre d'ouvrage : CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE (CNRA) Dr. YTE Wongbé Tél/fax : + (225) 22 48 96 11 Tél: + (225) 22 48 96 24 E-mail:info@cnra.ci	<input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Agricole/Transformation <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Culture et sport
Montant estimé (millions de F CFA) : 6.000 FCFA / EUROS) 9.146.941,02 (DOLLAR) : 12.000.000 Indicateurs économiques (rentabilité, business plan) Projet à haute rentabilité, Existence éléments pour la confection d'un business plan.	
<u>PRESENTATION DU PROJET:</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Contour complet du projet et son environnement <p>La Côte d'Ivoire troisième producteur mondial de café exporte en grande partie sa production de café robusta. Le CNRA dispose sur sa station de recherche technologique une unité pilote de production de café moulu. Ce dernier est beaucoup prisé par les consommateurs. Cependant, le CNRA n'arrive pas à satisfaire sa clientèle par manque d'infrastructure adéquate. La modernisation de l'unité de production de café existant et l'augmentation de sa capacité permettra de satisfaire les demandes de plus en plus croissantes des consommateurs. Pour les échéances futures, la niche à explorer se focalisera sur la production de café terroir. Ces café moulus terroirs produits seront adaptés aux besoins de différents types de consommateurs aussi bien au plan national, continental, qu'au niveau international. Une production à l'échelle plus importante permettra de baisser les coûts de production et d'accroître l'autoconsommation.</p> <p>Une quantité de 7800T/an de café vert permet de produire 6000T de café moulu soit une production mensuelle de 500T/mois de café moulu.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Localisation géographique Abidjan, Bingerville. • Périmètres d'externalisation envisageables : OUI • Objectif du projet : Valoriser les cafés terroirs et accroître les ressources financières du CNRA • Enjeux futurs (besoins actuels et évolution) 	

Nécessité d'une recherche technologique orientée vers les besoins à l'autoconsommation de nos produits. Nécessité d'accroître la capacité de l'unité de production de café moulu déjà existante pour répondre aux besoins d'une clientèle de plus en plus croissante

Augmenter les volumes de transformation des productions agricoles les plus importantes de la Côte d'Ivoire

A terme il s'agira d'exploiter les variétés de café les plus productives.

- Contraintes (fonctionnelles, calendaires ou financières)

Besoin en financement.

- Raison du recours à un partenaire :
existence d'une unité de production de café de très bonne qualité. La production du café CNRA étant prisé, nous proposons de produire des café terroirs pour satisfaire des marchés niches afin d'offrir aux consommateurs différents types de cafés.

Activités :

- Service existant et déjà rendu par le personnel public
- Activité nouvelle

CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT

Conception	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage		
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible ?
Partage de risques	OUI	

Nom du Projet : CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE PRODUCTION DE LIQUEURS	Secteur d'activité
Maitre d'ouvrage : CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE (CNRA) Dr. YTE Wongbé Tél/fax : + (225)22 48 96 11 Tél: + (225) 22 48 96 24 E-mail: info@cnra.ci	<input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> TIC <input type="checkbox"/> Equipement urbain <input type="checkbox"/> Education/Formation <input type="checkbox"/> Agricole/Transformation <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Culture et sport
Montant estimé (millions de F CFA) : 3.000 (EUROS) : 4.573.470 (DOLLAR) : 6.000.000 Indicateurs économiques (rentabilité, business plan) Projet rentable, Existence éléments pour la confection d'un business plan.	
PRESENTATION DU PROJET:	
<ul style="list-style-type: none"> • Contour complet du projet et son environnement <p>La Côte d'Ivoire figure dans le peloton de tête des pays producteurs de cacao (1^{er} producteur mondial) et de café (8^{ème} producteur mondial). Ces productions agricoles sont encore exportées à l'état brut vers les pays consommateurs, bénéficiant ainsi d'une faible valeur ajoutée, ce qui constitue des manques à gagner importants pour le pays et les producteurs.</p> <p>L'idée de projet intitulée « Construction d'une unité de production de liqueurs » vise à renforcer le tissu industriel de la Côte d'Ivoire, à diversifier les usages alimentaires du café, du cacao et du gingembre tout en contribuant à la création de la plus-value sur les matières premières brutes. Ce projet participera aussi à la réduction de la pauvreté en milieu rural.</p> <p>Le CNRA dispose sur sa station de recherche technologique d'une ligne expérimentale de production de liqueurs à base de café, de cacao et de gingembre dont les capacités de production ne peuvent répondre aux besoins de plus en plus croissants de la clientèle nationale et internationale. La mise en place d'une unité moderne de production de liqueurs permettra donc de faire face à la problématique de la faiblesse de l'offre face à la forte demande sur les marchés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Localisation géographique Abidjan, Bingerville. • Périmètres d'externalisation envisageables : OUI 	

- Objectif du projet : Valoriser les productions agricoles et accroître les ressources du CNRA
- Enjeux futurs (besoins actuels et évolution)
Nécessité d'une recherche orientée vers les besoins à l'autoconsommation de nos produits. Nécessité d'accroître le niveau de production des liqueurs du CNRA
Nécessité de répondre aux besoins de la clientèle de plus en plus croissante et d'augmenter les volumes de transformation des productions agricoles.
- Contraintes (fonctionnelles, calendaires ou financières)
Besoin en financement.
- Raison du recours à un partenaire :
Les liqueurs du CNRA sont prisées mais production limitée.

Activités :

- Service existant et déjà rendu par le personnel public
- Activité nouvelle

CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT

Conception	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Exploitation	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/partenaire	
Usage		
Rémunération partenaires	<input type="checkbox"/> Etat/collectivité publique <input type="checkbox"/> Usager/client final <input type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Possibilités de revenus annexes <input type="checkbox"/> Paiement incitatif possible?
Partage de risques	OUI	